

claranova™

Document
de référence

au 30 juin 2018
incluant le Rapport Financier Annuel

2017 - 2018



Sommaire

Message du Président du Directoire	2
Chiffres clés de l'exercice 2017-2018	4
Plus de 30 ans d'histoire	6
Organigramme	8

1 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 9

1.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2018	10
1.2 Faits marquants ayant impacté l'activité du Groupe sur l'exercice	12
1.3 Informations économiques et performance financière du Groupe	14
1.4 Endettement et trésorerie	20
1.5 Tendances et objectifs	21
1.6 Informations économiques et performance financière statutaires	22

2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 25 RFA

2.1 État du résultat global	26
2.2 État de la situation financière	27
2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	28
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	29
2.5 Annexe aux comptes consolidés	30
2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	60

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 63

3.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	64
3.2 Mesures de contrôle interne	73
3.3 Rémunérations et avantages	75
3.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	80
3.5 Opérations avec des apparentés	83

4 FACTEURS DE RISQUES 87

4.1 Risques relatifs aux activités	88
4.2 Risques juridiques et fiscaux	90
4.3 Risques financiers et risques de marché	92
4.4 Assurance et couverture des risques	92

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 93

5.1 Informations sur la Société	94
5.2 Actes constitutifs des statuts	94
5.3 Capital social	96
5.4 Principaux actionnaires	100
5.5 Politique de distribution des dividendes	101
5.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	101
5.7 Marché du titre	102

6 RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE 103

6.1 Informations sociales	105
6.2 Informations environnementales	108
6.3 Informations sociétales	110
6.4 Méthodologie/référentiels	111
6.5 Attestation de présence sur les informations sociales, sociétales et environnementales	112

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 113

7.1 Personnes responsables du document de référence	114
7.2 Responsables du contrôle des comptes	115
7.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes	116
7.4 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques	116
7.5 Contrats importants	117
7.6 Documents accessibles au public	117

8 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX 119 RFA

8.1 Compte de résultat au 30 juin 2018	120
8.2 Bilan actif au 30 juin 2018	121
8.3 Bilan passif au 30 juin 2018	121
8.4 Annexe aux comptes sociaux	122
8.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	138
8.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	142

TABLES DE CONCORDANCE 143

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004	143
Table de concordance avec le rapport de gestion	146 <small>RFA</small>
Table de concordance avec rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	148 <small>RFA</small>
Table de concordance avec le rapport financier annuel	148
Table de concordance Grenelle II – Décret 225	149

GLOSSAIRE 151

Document de référence

au 30 juin 2018

incluant le Rapport Financier Annuel

2017-2018



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 octobre 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence constitue le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 30 juin 2018, tel que visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Claranova (anciennement Avanquest) pour 2015-2016 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux sections 20.2.1 et 20.2.2, enregistré le 28 octobre 2016 par l'AMF (D. 16-0931) ;
- les comptes consolidés de Claranova pour 2016-2017 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, aux sections 6.1 à 6.3, enregistré le 3 octobre 2017 par l'AMF (D. 17-0964).

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Claranova (89-91, boulevard National, 92250 La Garenne-Colombes Cedex) et sur son site internet (<http://www.claranova.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

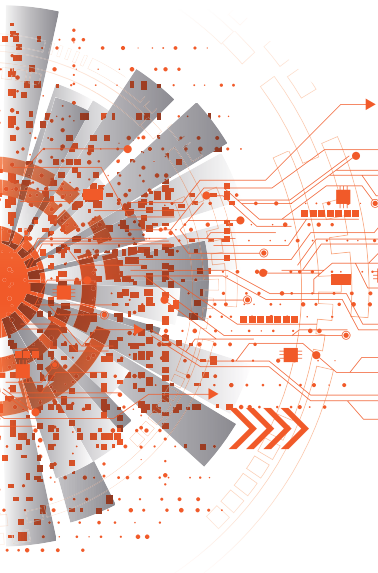
Dans le présent document de référence, le terme « **Groupe** » désigne la société Claranova et ses filiales, les termes « **Claranova** » ou la « **Société** » désignent la société Claranova.

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de référence pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le présent document de référence contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources internes et externes (rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics). La Société estime que ces informations donnent une image fidèle du marché et de l'industrie dans lesquels elle opère et reflètent fidèlement sa position concurrentielle ; cependant, bien que ces informations soient considérées comme fiables, ces dernières n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Pierre CESARINI



Notre groupe a été renommé Claranova il y a un an et est devenu l'un des très rares groupes « technologiques » français qui adresse aujourd'hui l'ensemble de domaines que sont l'Internet, le Mobile et l'Internet des Objets (IoT).

Au travers de nos trois activités, nous couvrons les grandes révolutions technologiques de ces 20 dernières années (l'Internet et le Mobile), qui ont encore un bel avenir devant elles, mais aussi celles des 20 prochaines années avec l'IoT qui va entamer son ascension.

Internet existe depuis 30 ans et ce marché a désormais atteint sa pleine maturité. La vision de Claranova dans ce domaine, s'articule autour de la « monétisation de trafic » afin de se positionner différemment et créer un maximum de valeur. Les nouveaux enjeux ne sont plus de lancer les meilleurs moteurs de recherche, logiciels, sites d'e-commerce, de téléchargements ou de contenus, mais de pouvoir combiner toutes ces approches pour générer le plus de trafic possible et le monétiser efficacement. À cette fin, notre stratégie est de regrouper les meilleures sociétés de ces domaines pour construire un acteur de taille significative nous permettant de dégager un maximum de profit. Nous avons démarré cette stratégie en juillet dernier avec l'acquisition de trois activités canadiennes, qui va nous permettre de pratiquement doubler la taille de notre division Avanquest (de 36 millions d'euros à 67 millions d'euros ⁽¹⁾ à titre indicatif sur l'exercice 2017-2018), mais surtout d'en augmenter très significativement les profits (d'1 million d'euros à 6 millions d'euros ⁽¹⁾). Nous poursuivrons cette stratégie d'acquisition dans le futur pour construire un acteur majeur de ce domaine.

(1) Chiffres non audités.



L'exercice 2017-2018 marque un tournant majeur pour notre Groupe.

L'avènement du smartphone, marqué par l'arrivée de l'iPhone en 2007, a définitivement changé notre quotidien et nos modes de consommation. Cela a fondamentalement changé notre vie de tous les jours à tel point qu'il est difficile aujourd'hui de se rappeler ce qu'était un monde sans smartphone! Avec PlanetArt, nous avons été les premiers à réunir le monde de l'impression et du mobile en créant FreePrints. Cette application est à la fois la plus simple et la moins chère au monde pour commander depuis son smartphone l'impression de photos stockées sur son téléphone. En à peine 4 ans, nous avons créé une activité de plus de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires, profitable, regroupant près de 10 millions de clients à travers le monde et avons imprimé à ce jour plus d'1,5 milliard de photos! Peu de sociétés françaises ont réussi cela dans le domaine du mobile et pourtant nous avons encore un grand potentiel de développement, en lançant nos applications dans de nouveaux pays tout en déployant de nouvelles applications. Après les États-Unis et l'Angleterre, nos premiers marchés, nous avons renforcé notre présence en Europe continentale au cours de cette année (France, Allemagne, Italie, Espagne) et allons déployer nos solutions en Asie, avec le lancement de FreePrints en Inde depuis septembre 2018. Coté produits, après les photos et les livres, nous venons également de lancer une nouvelle application dans le secteur de la décoration d'intérieur avec FreePrints Photo Tiles.

L'Internet des Objets (« Internet of Things ») sera la prochaine grande révolution technologique après l'Internet et le Mobile. L'IoT va transformer nos vies plus encore que le mobile ne l'a fait. C'est bien sûr difficile de s'en rendre compte aujourd'hui, car ce marché n'existe pas encore – comme pouvait être l'Internet au milieu des années 90 ou le mobile au début des années 2000. Il y a plus de 3 ans, nous avons

pris le pari de jouer un rôle dans ce marché en devenant, en développant myDevices, une plateforme permettant de simplifier le monde des objets connectés. Dans ce marché naissant, nous avons déjà fédéré une communauté de près de 600 000 développeurs qui utilisent nos outils de développement à travers le monde. Plus récemment, des groupes internationaux, comme Semtech, Sprint, Ingram Micro et Alibaba, ont choisi notre technologie pour construire et déployer auprès de leurs clients des solutions IoT. Ces marques de confiance valident le côté tout à fait unique de notre solution qui devrait être un relais de croissance important pour le groupe Claranova dans les années à venir.

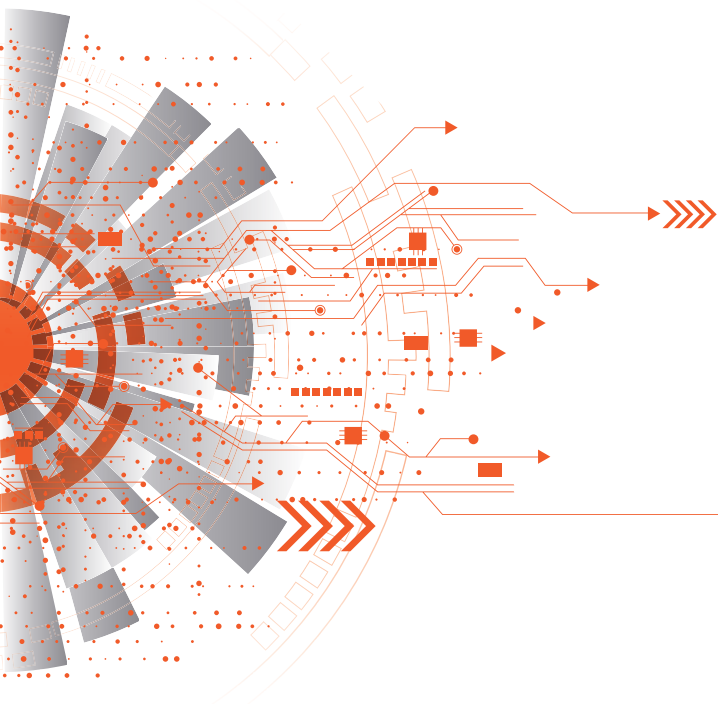
À l'image des grands acteurs du secteur, la diversification de nos activités nous permet de multiplier nos sources de revenus et de profits, mais également d'anticiper les évolutions/mutations à venir en nous positionnant sur les marchés les plus porteurs. L'exercice 2017-2018 marque d'ailleurs un tournant majeur pour notre Groupe, dont la stratégie et le positionnement unique lui permettent d'afficher un chiffre d'affaires de plus de 160 millions d'euros en croissance de 32% ⁽²⁾, et surtout de devenir profitable ⁽³⁾ avec un Résultat Opérationnel Courant normalisé de 3,9 millions d'euros (versus une perte de 5 millions d'euros l'année dernière). Le marché a également accompagné et salué notre croissance avec un cours de Bourse en progression de +110 % en l'espace d'une année.

Les équipes du groupe Claranova sont fières de ces résultats et convaincues que le meilleur reste à venir. Nous allons poursuivre notre développement et continuer de créer de la valeur pour tous nos actionnaires qui nous font confiance et nous accompagnent.

Pierre CESARINI
Président du Directoire

(2) À taux de change constants.

(3) En termes de Résultat Opérationnel Courant normalisé, voir glossaire.



claranova™

Claranova est un groupe technologique français positionné sur trois grands domaines d'activité : le mobile à travers sa division PlanetArt, l'Internet des Objets via sa division myDevices et la monétisation de trafic sur Internet avec sa division Avanquest. Véritable acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova génère un **chiffre d'affaires supérieur à 160 millions d'euros** dont plus de 90 % à l'international.



Leader mondial de l'impression photo sur mobile



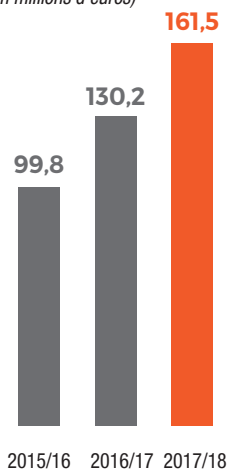
La future référence pour le développement de solutions Internet des Objets



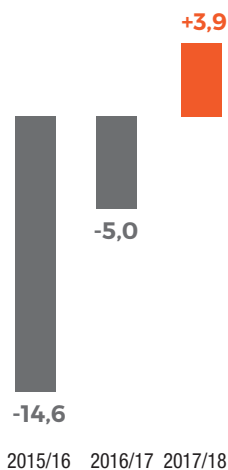
Devenir un acteur majeur de la monétisation de trafic sur Internet

CHIFFRES CLÉS 2017-2018

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL À PÉRIMÈTRE CONSTANT
(en millions d'euros)

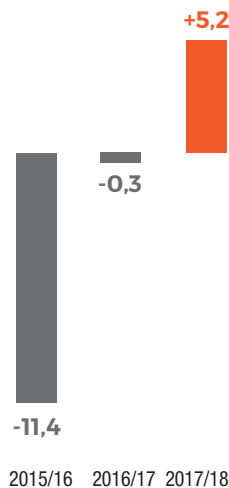


ROC NORMALISÉ*
(en millions d'euros)

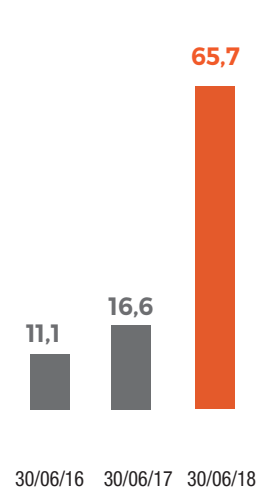


* Le ROC normalisé correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements basés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, et des dotations aux amortissements.

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION
(en millions d'euros)

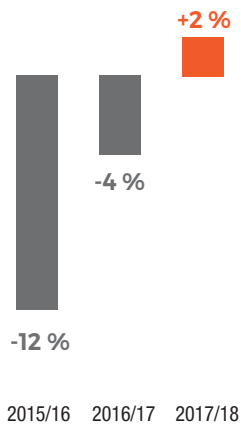


TRÉSORERIE NETTE
(en millions d'euros)



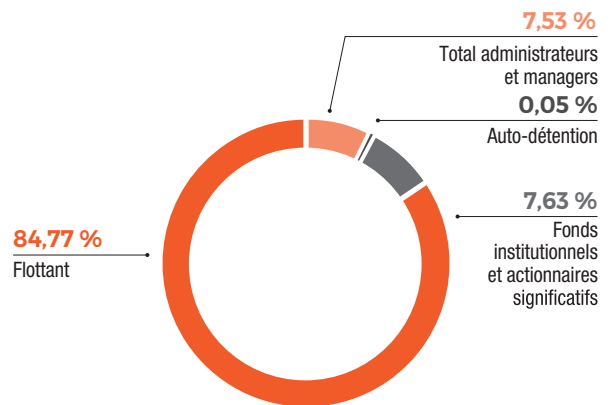
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE

Résultat Opérationnel Courant normalisé en % du CA



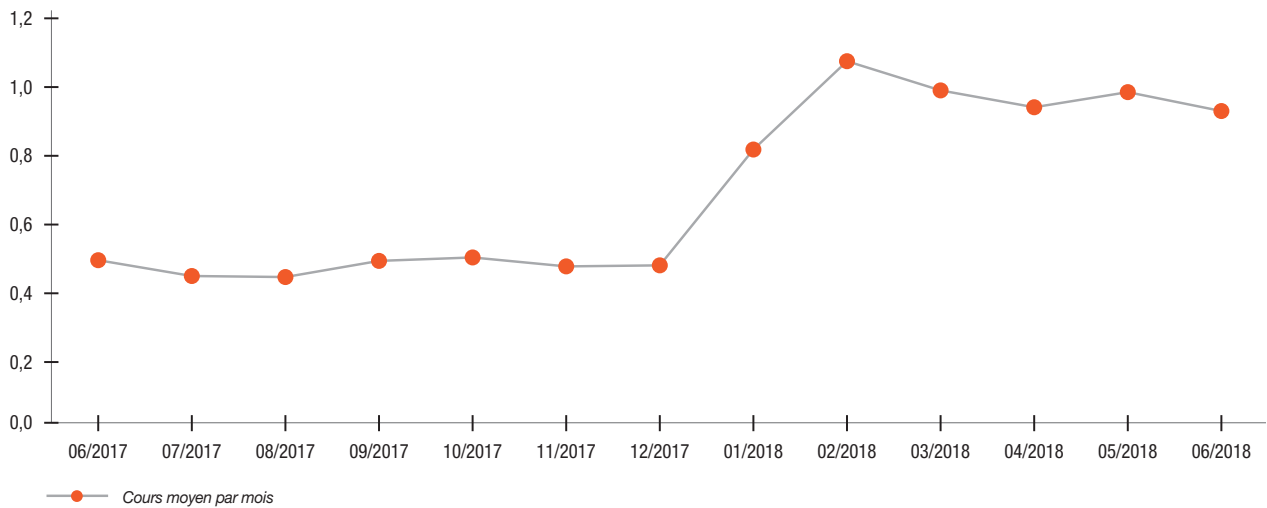
ACTIONNARIAT ESTIMÉ À FIN JUIN 2018

(en %)



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'EXERCICE 2017-2018

(En euro)



Leader mondial de l'impression photo sur mobile

Claranova a révolutionné le domaine de l'impression photo en inventant le concept d'impression à partir de son mobile avec ses applications FreePrints, FreePrints Photobooks et FreePrints Photo Tiles.

FreePrints est la solution la moins chère, la plus simple et la plus rapide pour imprimer vos photos via un smartphone ou une tablette, et vous offre des dizaines de photos par mois, vous ne paierez que les frais de traitement et de port.

FreePrints Photobooks, sur le même principe que FreePrints, offre gratuitement un album photo chaque mois et propose également un large choix d'albums *premium* de toutes tailles à des prix très compétitifs.

FreePrints Photo Tiles, offre quant à lui gratuitement chaque mois une tuile photo accrochable et repositionnable à volonté sur les murs.

En un peu plus de trois ans, la division **PlanetArt** réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 120 millions d'euros tout en démontrant sa capacité à être profitable. Présent aux Etats-Unis et en Europe, PlanetArt a lancé en septembre 2018 son activité en Inde, lui permettant d'être présent sur trois continents.

PlanetArt en synthèse

- Un modèle économique validé et profitable
- Une position de leader mondial
- Un marché considérable avec un potentiel immense notamment en Asie
- L'atteinte d'une taille critique permettant de générer une croissance rentable

La future référence pour le développement de solutions Internet des Objets

Fort de son savoir-faire et de sa connaissance du monde de la technologie, Claranova a créé **myDevices** afin d'accélérer le développement de l'IIoT (*Internet of Things*, Internet des Objets) et prendre part à la prochaine révolution numérique.

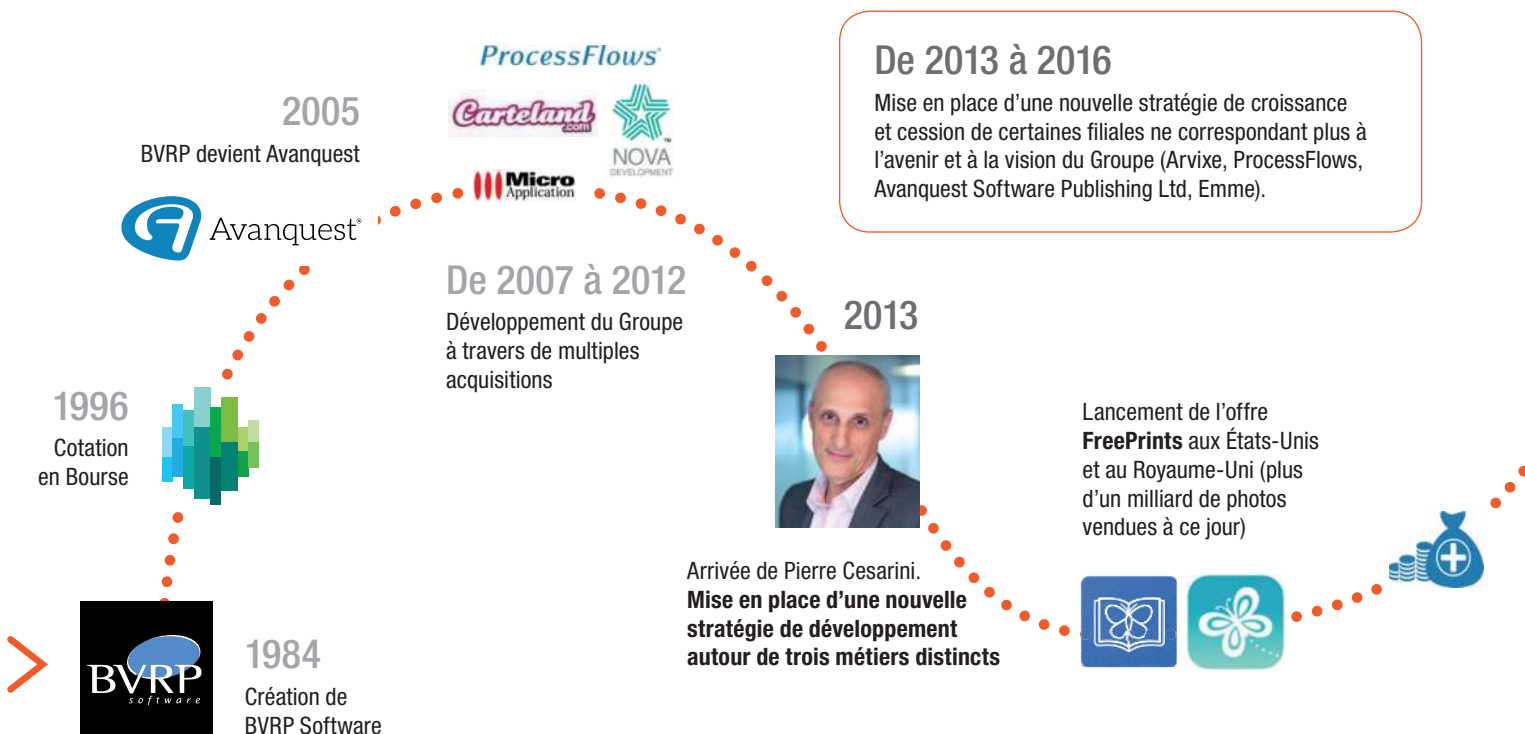
myDevices a conçu Cayenne – le premier outil intuitif de développement et de création de projets IIoT. Cayenne permet aux ingénieurs, fabricants, opérateurs de réseau de développer et déployer rapidement et simplement des solutions IIoT pour toute une série de secteurs verticaux. Avec près de 600 000 développeurs, Cayenne est ainsi devenu la 1^{ère} communauté IIoT au monde.

Guidé par cette volonté de démocratiser et d'étendre sa technologie au plus grand nombre, myDevices a annoncé sur l'exercice deux partenariats avec des opérateurs télécoms de premier plan, Dr. Peng en Chine et Sprint aux États-Unis, afin de les accompagner dans la création et la gestion de leurs offres IIoT. Ces offres sont basées sur le concept « IIoT in a Box » développé par myDevices. En mai 2018, Sprint a ouvert sa marketplace « *Sprint IIoT Factory* », marquant le début de la commercialisation des offres myDevices auprès des millions d'utilisateurs de cet opérateur. myDevices a également signé des accords de partenariat avec des acteurs de premier plan comme Ingram Micro et Alibaba Cloud pour la distribution de ses offres via leurs réseaux de revendeurs.

myDevices en synthèse

- Une technologie unique dans le monde de l'Internet des Objets
- La référence des outils de développement dans le domaine de l'IIoT avec près de 600 000 développeurs connectés sur Cayenne
- La volonté d'être un acteur majeur de la prochaine révolution technologique
- Une monétisation débutée au premier semestre 2018 grâce à des partenariats stratégiques avec des opérateurs télécoms majeurs à l'instar de Sprint aux États-Unis
- De nouveaux partenariats signés au 3^{ème} trimestre 2018 avec les géants de la distribution Alibaba Cloud et Ingram Micro

PLUS DE 30 ANS D'HISTOIRE



Devenir un acteur majeur de la monétisation de trafic sur Internet

Fort de plus de 30 ans d'expérience, **Avanquest** a su s'imposer comme l'un des leaders du développement, du marketing et de la vente de logiciels en ligne. Vendus dans plus de 100 pays, les logiciels Avanquest couvrent une large variété d'applications : utilitaires, outils de création de sites Internet, architecture, photo & vidéo, loisirs et éducation. Avanquest dispose également d'une véritable expertise en marketing digital lui permettant de développer son activité de monétisation de trafic sur Internet.

Avanquest a pour objectif de devenir un acteur majeur de l'Internet avec une taille critique et une forte rentabilité. Cette stratégie s'articulera autour du concept de « monétisation de trafic sur Internet » dont le principe est le suivant : générer un maximum de trafic (volume de visites sur nos sites web, nombre de téléchargements...) et le monétiser le plus efficacement possible au travers de la vente de produits, solutions et services payants, espaces publicitaires, ou autre.

Afin d'accélérer sa transition vers ce nouveau modèle économique, Avanquest a acquis en date du 1^{er} juillet 2018 un groupe canadien composé des activités Upclick (gestion de transactions e-commerce), SodaPDF (gestion documentaire et applications PDF) et Adaware (sécurité internet et solutions antivirus). L'intégration de ces acquisitions, profitables et en forte croissance, va permettre à Avanquest d'opérer un changement de dimension et d'initier un cycle vertueux générant plus de revenus et de profit.

Avanquest en synthèse

- Un nouveau modèle économique axé sur la monétisation de trafic sur Internet
- Un changement de dimension pour l'exercice 2018-2019
- Une stratégie d'acquisitions initiée avec une première opération significative le 1^{er} juillet 2018



Monétisation de Cayenne
Premiers revenus du partenariat avec Sprint (États-Unis), nouveaux partenariats avec les distributeurs Alibaba Cloud (Chine) et Ingram Micro (États-Unis).



Business Model recentré sur la monétisation de trafic ; concrétisation de la stratégie de la division avec l'acquisition des activités canadiennes Upclick, SodaPDF et Adaware.



2018

La stratégie du Groupe est lancée et concrétisée sur les trois divisions.

claranova™

2017

Changement de nom du Groupe en **Claranova**. Réorganisation juridique complète, le Groupe devient profitable*.

2015

Lancement de la plateforme myDevices puis de Cayenne (2016). Près de 600 000 développeurs à aujourd'hui



2015

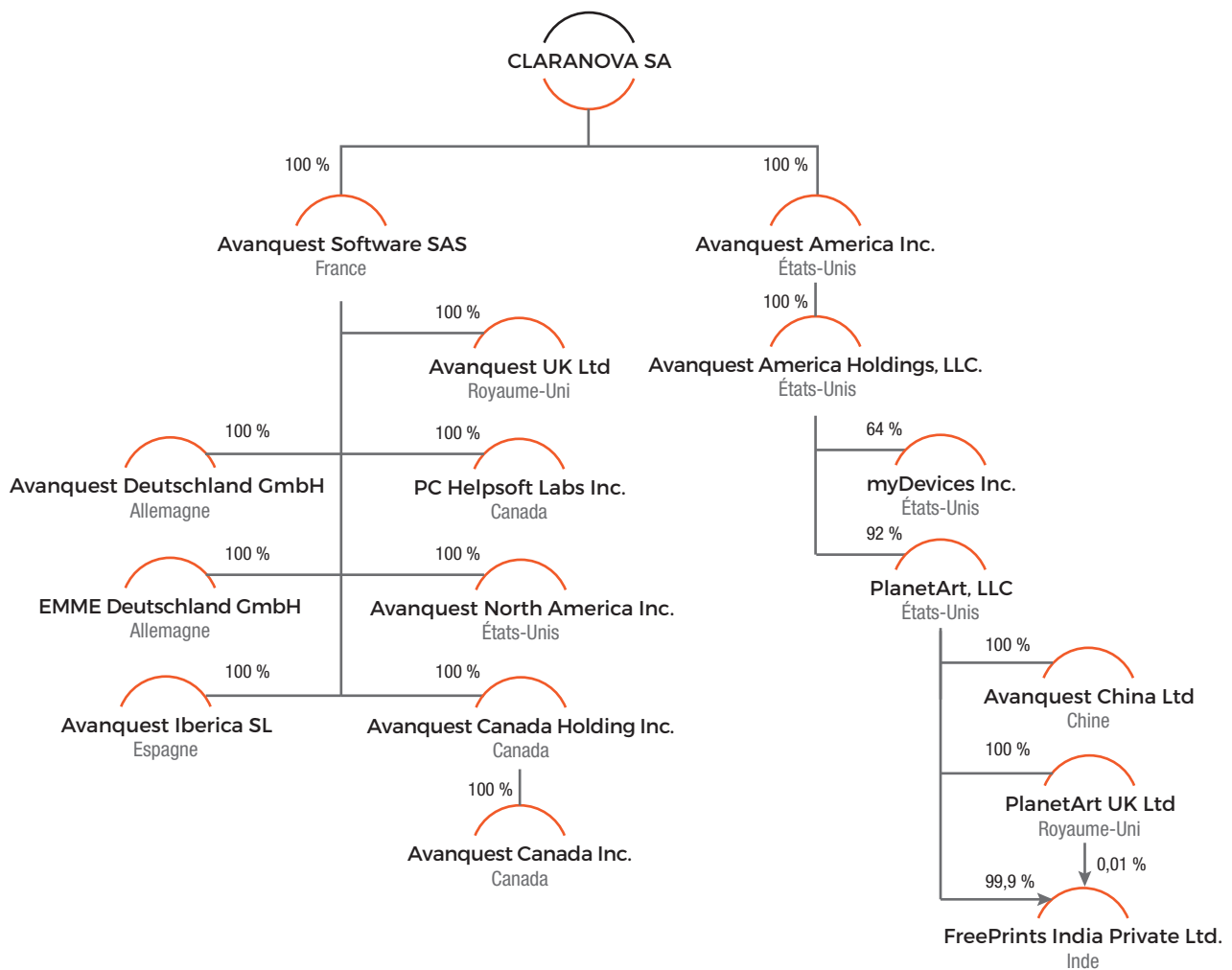
Restructuration financière du Groupe : désendettement et recapitalisation

* en termes de ROC normalisé.

ORGANIGRAMME

Organigramme juridique à la date du 30 juin 2018

Filiales détenues à 100 % en capital et en droits de vote sauf mention contraire.





COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2018	10	1.4 Endettement et trésorerie	20
		1.4.1 Source et montant des flux de trésorerie	20
		1.4.2 Conditions d'emprunt et structure de financement	20
		1.4.3 Restriction à l'utilisation des capitaux	20
		1.4.4 Sources de financements attendues	20
1.2 Faits marquants ayant impacté l'activité du Groupe sur l'exercice	12	1.5 Tendances et objectifs	21
Entrée d'investisseurs au capital de myDevices	12	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice	21
Entrée d'investisseurs au capital de PlanetArt LLC	12	Tendances identifiées pour l'exercice en cours, prévisions et perspectives	21
Commercialisation de l'offre « IoT in a Box » et partenariat entre myDevices et l'opérateur chinois Dr. Peng	12		
Partenariat entre myDevices et l'opérateur américain Sprint et lancement de l'« IoT Factory »	12		
Annonce de la prise de contrôle d'un groupe de sociétés du secteur de l'Internet	13	1.6 Informations économiques et performance financière statutaires	22
		Activité de l'exercice 2017-2018	22
1.3 Informations économiques et performance financière du Groupe	14		
Activité de l'exercice 2017-2018	14		
Frais de développement	19		
Variation de périmètre	19		

1.1 Informations financières sélectionnées et autres données sur l'exercice clos au 30 juin 2018

Données consolidées (en millions d'euros)	Exercice 2017-2018	Exercice 2016-2017	Exercice 2015-2016
Chiffre d'affaires	161,5	130,2	117,4
Résultat Opérationnel Courant normalisé ⁽¹⁾	3,9	(5,0)	(14,6)
Résultat opérationnel courant	(3,7)	(10,6)	(16,1)
Résultat opérationnel ^{(2) (3)}	(6,1)	(10,1)	(26,1)
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence	(6,3)	(11,0)	(27,8)
Résultat net (part du Groupe)	(7,9)	(11,0)	(28,6)
Résultat par action (en euros)	(0,02)	(0,03)	(0,10)
Capitaux propres part du Groupe	12,5	1,2	2,1
Emprunts et autres dettes financières	28,2	1,1	1,3
Trésorerie disponible	65,7	17,1	11,1
Ratio dettes financières nettes/fonds propres	(3,0)	(13,3)	(4,7)
Flux de trésorerie d'exploitation	5,2	(0,4)	(11,4)
Flux de trésorerie d'investissement	14,0	3,5	(1,2)
Flux de trésorerie de financement	29,6	3,0	(6,6)

(1) Résultat opérationnel courant (ROC) normalisé = Résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, et des dotations et amortissements. Cet agrégat correspond à l'EBITDA ajusté utilisé précédemment plus impact des indemnités retraites.

(2) Dont dépréciation des écarts d'acquisition de - 4,8 millions d'euros en 2015-2016.

(3) Dont charge relative à des paiements fondés sur des actions pour - 7,1 millions d'euros en 2017-2018, contre - 4,8 millions d'euros en 2016-2017 et - 0,1 million d'euros en 2015-2016.

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017	Δ
PlanetArt	122,0	88,9	37 %
myDevices	3,7	2,8	31 %
Avanquest Software	35,8	38,5	- 7 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	161,5	130,2	24 %

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017-2018	%	2016-2017	%
France	11,2	7 %	9,5	7 %
États-Unis	95,9	59 %	84,3	65 %
Royaume-Uni	35,4	22 %	24,4	19 %
Allemagne	10,5	6 %	6,1	5 %
Autres pays d'Europe	5,2	3 %	3,7	3 %
Reste du monde	3,4	2 %	2,2	2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	161,5		130,2	



Le chiffre d'affaires du Groupe est toujours réalisé en grande majorité à l'étranger, dont près de 60% aux États-Unis. Les ventes aux États-Unis augmentent de 14 %, principalement grâce à la forte croissance observée sur PlanetArt (dont l'activité *via* les sites Web est réalisée presque exclusivement aux États-Unis, ainsi qu'une part significative du revenu des applications mobiles). L'activité en Europe est en forte progression (+42 %), notamment grâce au développement des activités FreePrints en Europe, lié à leur renforcement au Royaume-Uni et en France ainsi qu'à leur lancement en Irlande.

Le Résultat Opérationnel Courant normalisé (ROC normalisé) du Groupe est en amélioration et positif pour la première fois depuis plusieurs années, passant de -5,0 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017 à 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2017-2018, marquant ainsi le retour du Groupe à la profitabilité. Il est important de noter que le ROC normalisé est en amélioration sur les trois activités du Groupe, PlanetArt affichant la plus forte progression en passant à un ROC normalisé fortement positif.

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort en négatif à -3,7 millions d'euros, contre -10,6 millions d'euros lors de l'exercice précédent, soit une progression de 6,9 millions d'euros. Le ROC de l'exercice 2017-2018 contient notamment une charge liée aux

paiements fondés sur des actions de 7,1 millions d'euros (charge IFRS2 de 4,1 millions d'euros et charges sociales de 3,0 millions d'euros) liée à la valorisation des plans d'actions gratuites et stock-options (voir note 21 aux états financiers consolidés). La très forte amélioration par rapport à l'exercice précédent est notamment due à l'activité PlanetArt dont le ROC normalisé augmente de 6,7 millions d'euros entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018 pour devenir largement positif.

Le résultat opérationnel est également en amélioration, s'élevant à -6,8 millions, d'euros contre -10,1 millions d'euros lors de l'exercice précédent. L'amélioration du ROC ci-dessus est légèrement compensée par l'occurrence d'autres charges opérationnelles liées à la restructuration du Groupe (juridique et opérationnelle) ainsi qu'à l'acquisition de sociétés canadiennes au 1^{er} juillet 2018, voir le paragraphe 1.2 ci-dessous pour de plus amples informations.

Le résultat net part du Groupe s'élève à une perte de 8,2 millions d'euros, contre une perte de 11,0 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Cette perte nette, due en majorité à des écritures IFRS non liées à l'activité, n'impacte en rien la trésorerie du Groupe, celle-ci s'élevant à 65,7 millions d'euros au 30 juin 2018.

L'analyse des flux de trésorerie est effectuée au paragraphe 1.4 du présent document de référence.

SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016
Écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0
Autres actifs non courants	1,3	2,0	3,0
Actif courant (hors trésorerie)	13,4	11,0	14,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,7	17,1	11,1
TOTAL ACTIF	80,5	30,0	28,5

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016
Capitaux propres	14,3	1,3	2,1
Passif non courant	29,0	0,7	1,4
Passif courant	37,2	28,1	25
TOTAL PASSIF	80,5	30,0	28,5

1.2 Faits marquants ayant impacté l'activité du Groupe sur l'exercice

Entrée d'investisseurs au capital de myDevices

Le 16 août 2017, myDevices Inc. a signé un partenariat capitalistique et stratégique avec un acteur chinois majeur des Telecoms & Media sur le marché asiatique.

Cet accord prévoit la distribution et la localisation sous licence de la plateforme Cayenne sur le territoire chinois, validant une fois de plus la qualité de la technologie myDevices par un acteur majeur du marché. Il s'accompagne d'une prise de participation minoritaire au capital de myDevices pour un montant de 3,5 millions de dollars américains. Cet investissement s'effectue dans le cadre du tour de financement annoncé en janvier 2017 lors de l'entrée au capital de myDevices du spécialiste des semi-conducteurs Semtech Corporation, propriétaire de la technologie LoRa™, référence dans le monde de l'Internet des Objets.

Également, une augmentation de capital d'un montant marginal a eu lieu en novembre 2017 suite à un investissement des équipes.

Entrée d'investisseurs au capital de PlanetArt LLC

Le 7 septembre 2017, Claranova a annoncé l'entrée d'investisseurs industriels, dont CapInvest, family office du groupe Riccobono, industriel dans le domaine de l'impression, au capital de sa filiale PlanetArt LLC, à hauteur de 13,2 millions de dollars américains.

Cette levée de fonds est réalisée sur la base d'une valorisation pre-money de PlanetArt de 185 millions d'euros, soit 196,4 millions d'euros (plus de 225 millions de dollars) post-augmentation de capital de 13,2 millions de dollars américains, laquelle pourra être étendue à 17,4 millions de dollars américains, et la souscription d'une tranche complémentaire de 1,3 million de dollars américains en avril 2018 pour un total de 14,5 millions de dollars américains soit 12,2 millions d'euros.

Cette opération traduit l'intérêt porté par des investisseurs industriels à la forte croissance de cette activité et à son potentiel de développement.

Commercialisation de l'offre « IoT in a Box » et partenariat entre myDevices et l'opérateur chinois Dr. Peng

Le 13 décembre 2017, la commercialisation de l'offre « IoT in a Box » de la filiale myDevices ainsi que le lancement de la plateforme Cayenne par le groupe Dr. Peng a été annoncée. Dr. Peng est le plus grand opérateur privé, et 4^e opérateur national des télécoms en Chine, membre de l'alliance mondiale LoRa™ dédiée à l'IoT et membre fondateur de l'Alliance LoRa™ en Chine.

L'offre « IoT in a Box » de myDevices pourra être commercialisée sur l'ensemble du réseau du groupe Dr. Peng à destination des entreprises et des particuliers. Dr. Peng pourra ainsi proposer des solutions verticales prêtes à l'emploi aux applications diverses : solutions connectées pour le suivi de la chaîne du froid, le stationnement intelligent, l'électroménager connecté, les tests de qualité de l'air, du sol ou de l'eau, etc.

Cette annonce constitue une étape importante dans le développement international de myDevices en lui permettant de prendre une position stratégique forte en Chine.

Partenariat entre myDevices et l'opérateur américain Sprint et lancement de l'« IoT Factory »

Le 10 janvier 2018, myDevices a annoncé un partenariat stratégique et commercial avec Sprint, 4^{ème} opérateur mobile aux États-Unis, pour lancer la plateforme « Sprint IoT Factory » ainsi que les premières solutions « IoT in a Box » s'appuyant sur la technologie Cayenne. Cette offre permettra aux fabricants de composants IoT, développeurs, sociétés de services, etc., de concevoir des solutions IoT dans de nombreux secteurs d'activité, et a été présentée au Salon CES de Las Vegas de janvier 2018. myDevices accompagne ainsi Sprint dans la gestion de sa stratégie IoT, permettant à ces solutions IoT d'être distribuées auprès des millions de clients de Sprint.

Suite à ce partenariat, Sprint a annoncé le 17 mai 2018 le lancement commercial de sa plateforme Sprint IoT Factory. Cette plateforme e-commerce innovante offre aux entreprises une vaste sélection de solutions complètes et prêtes à l'emploi s'appuyant sur la puissance de l'Internet des Objets pour les aider à gérer au mieux leurs activités professionnelles.

En plus de vendre directement aux clients finaux par l'intermédiaire de la plateforme Sprint IoT Factory, Sprint et myDevices serviront également d'autres canaux de distribution indirects – revendeurs grossistes, sociétés de services informatiques, etc. – qui pourront acheter et distribuer ces solutions IoT.

Annnonce de la prise de contrôle d'un groupe de sociétés du secteur de l'Internet

Le 26 mars 2018, Claranova a annoncé la signature d'un accord de prise de contrôle d'un groupe de sociétés par la division Avanquest.

Basé au Canada, cet ensemble de sociétés du secteur de l'Internet est présent dans plus de 200 pays et positionné sur les trois activités suivantes :

- la gestion de transactions e-commerce grâce à Upclick, une des plateformes les plus modernes au monde ;
- la gestion documentaire et les applications PDF avec Lulu Software, acteur majeur de solutions PDF dans le monde au travers de sa solution SodaPDF ;
- la sécurité Internet avec les solutions antivirus et de sécurisation Adaware connues mondialement.

Avanquest et ces sociétés travaillent déjà ensemble depuis de nombreuses années et leurs équipes ont une forte expérience commune. Cette opération permettra de combiner les offres existantes des deux groupes : Avanquest au travers de ses produits logiciels, emailing, cashback ou sites Internet, associés aux solutions dans le domaine des services de sécurité (Adaware), des outils PDF (Lulu) et plateforme e-commerce (Upclick).

Cet accord s'inscrit dans la stratégie du Groupe de transformer Avanquest en un leader européen dans la monétisation de trafic, avec pour ambition pour cette division d'atteindre à court/moyen terme 100 millions d'euros de chiffre d'affaires pour une rentabilité de 15 % à 20 %.

La finalisation de cette acquisition a eu lieu le 1^{er} juillet 2018, suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives et la signature de l'accord définitif pour la prise de contrôle par Avanquest du groupe canadien détenant les activités Upclick, Lulu Software et Adaware.

À titre d'illustration, sur l'exercice 2017-2018 (de juillet 2017 à juin 2018), la division Avanquest incluant les nouvelles activités canadiennes aurait affiché* un CA de 65,7 millions d'euros (+ 83 % de progression par rapport à Avanquest seul) pour 6,5 millions d'euros de ROC normalisé (une multiplication par 10 par rapport à Avanquest seul), soit 9,9 % de marge opérationnelle (contre 2,0 % actuellement).

2017-2018 (en millions d'euros)	Division Avanquest seule	Division Avanquest post-opération *	Impact des acquisitions en %
Chiffre d'affaires	35,8	65,7	83 %
ROC normalisé	0,7	6,5	
ROC normalisé/Chiffre d'affaires en %	2,0 %	9,9 %	

* Les données relatives aux entités canadiennes intégrées ici ont fait l'objet d'une revue limitée par RCGT, auditeurs des sociétés portant Upclick, SodaPDF et Adaware. Ils n'ont pas été audités par les auditeurs du Groupe.

Les événements significatifs de l'exercice n'ayant pas trait à l'activité du Groupe ou de ses divisions sont présentés à la note 1 aux états financiers consolidés au chapitre 2 du présent document de référence.

1.3 Informations économiques et performance financière du Groupe

Activité de l'exercice 2017-2018

Acteur global de l'Internet et du mobile, Claranova fait partie des quelques groupes français de ce secteur à réaliser plus de

160 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié aux États-Unis. Claranova centre sa stratégie sur trois domaines d'activité – l'impression digitale à travers sa division PlanetArt, la gestion de l'Internet des Objets *via* sa division myDevices et enfin son activité de monétisation de trafic *via* sa division Avanquest.



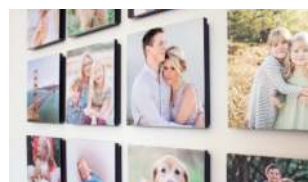
PlanetArt, division en forte croissance et rentable



Applications mobiles



Sites web



Impressions photos, albums photos et cadres photos repositionnables

.photo affections.

CanvasWorld

{simplytoimpress}
UNIQUE. AFFORDABLE. SIMPLY IMPRESSIVE.

MyCustomCase



Cartes d'invitation

Tableaux

Coques téléphones

Goodies

Objets photos personnalisables : Cartons d'invitations, faire-part, décorations, coques téléphones ...



PlanetArt représente la vision de Claranova dans le secteur de l'impression digitale, et surtout de l'impression sur mobile. Avec cette division, le Groupe a pour volonté de créer l'acteur de référence au niveau mondial dans ce secteur, tout en se focalisant sur une forte croissance profitable. L'activité de PlanetArt est répartie en deux secteurs principaux, les sites web (SimplytoImpress, Photo Affections, CanvasWorld et MyCustomCase) et les applications mobiles, avec FreePrints, FreePrints Photobooks et FreePrints Photo Tiles.

InfoTrends estime que 1 200 milliards de photos ont été prises en 2017, dont environ 85 % sur mobile et 5 % sur tablette, ce qui marque une progression de 9 % du nombre de photos prises par rapport à 2016. La majorité de ces photos est stockée sur téléphone ou sur des sites de partage de photos comme Flickr ou Instagram. Future Market Insight estime que le marché mondial de l'impression photo et des objets personnalisés représentera environ 16,9 milliards de dollars américains en 2018, avec un taux de croissance annuel d'environ 2,6 % pour atteindre les 22 milliards de dollars américains d'ici 2028. Cette augmentation s'accompagnerait d'une mutation des canaux de distribution, l'activité internet devant progresser quant à elle de 3,9 % par an, passant de 45 % des transactions en 2018 à 55 % en 2028.

Au vu des tendances actuelles, PlanetArt s'attend également à un transfert des transactions sur Internet vers des transactions *via* mobile, et a été l'un des premiers à se positionner sur ce marché, avec ses applications FreePrints. PlanetArt occupe une place dominante sur les deux zones géographiques sur lesquelles il est positionné aujourd'hui, à savoir les États-Unis et l'Europe, et l'ouverture de l'Asie est en cours avec le lancement de FreePrints en Inde courant septembre 2018.

Aux États-Unis et en Europe, le taux moyen d'équipement en applications d'impression photos se limite actuellement à 8 % / 9 % du marché, ce qui laisse un potentiel de croissance très fort (source : Invest Securities). Aux États-Unis, le marché cible est d'environ 170 millions d'utilisateurs (population entre 15 et 64 ans équipée d'un smartphone) (source : Banque mondiale). En Europe, le marché cible s'évalue à environ 168 millions d'utilisateurs, avec un taux moyen d'équipement de 8 %. Même dans les pays tels que le Royaume-Uni ou la France, avec un fort taux d'équipement comparativement au taux moyen, la croissance d'installation d'applications d'impression photos reste forte, suggérant que le

marché n'est pas encore saturé. Les autres pays européens quant à eux sont nettement moins équipés en applications d'impression photos, par exemple l'Allemagne avec un taux de 5 %.

Enfin, PlanetArt est à peine présent à date en Asie, dont le marché potentiel est immense. En effet, la Chine et l'Inde à elles seules pourraient afficher un marché cible de 130 millions d'utilisateurs chacune, en se restreignant aux classes moyennes et supérieures formant 10 % de la population totale (source : Banque mondiale).

Depuis son lancement, PlanetArt continue d'afficher année après année une croissance soutenue puisque son chiffre d'affaires a été multiplié par 3,7 en 3 ans (122 millions d'euros en 2017-2018, contre 32,9 millions d'euros en 2014-2015). Cette incroyable croissance est à mettre en parallèle avec le succès des applications mobiles FreePrints.

En effet, suite au succès mondial de sa première application, FreePrints, PlanetArt a poursuivi sa stratégie de monétisation de sa base clients avec le lancement d'une 2^{de} application, FreePrints Photobooks (début 2016), puis de FreePrints Photo Tiles (en juin 2018). Cette dernière offre la possibilité de commander très simplement des photos accrochables et repositionnables à volonté sur les murs. PlanetArt poursuit ainsi son développement avec la sortie de nouveaux produits à forte marge qu'elle peut diffuser à très faibles coûts marketing sur sa vaste base de clients.

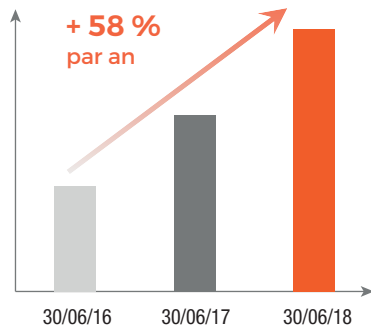
Le développement réussi de FreePrints Photobooks a déjà permis d'accroître fortement la rentabilité de PlanetArt, tandis que les premiers résultats de FreePrints Photo Tiles n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la division de l'exercice clos au 30 juin 2018.

PlanetArt affiche, sur l'exercice 2017-2018, un ROC normalisé positif, pour la première fois depuis sa création, à 6,4 millions d'euros, contre -0,3 million d'euros en 2016-2017. PlanetArt a désormais dépassé son seuil de rentabilité et le développement de son activité *via* de nouvelles offres et de nouvelles géographies devrait dorénavant être profitable, malgré des investissements marketing qui continueront d'être très élevés. Fort de ses développements à venir, le Groupe confirme sa stratégie pour PlanetArt visant deux objectifs : le maintien d'une croissance soutenue de l'activité tout en augmentant sa rentabilité au travers de ces lancements de nouveaux produits à plus forte marge et de son développement sur de nouvelles zones géographiques.

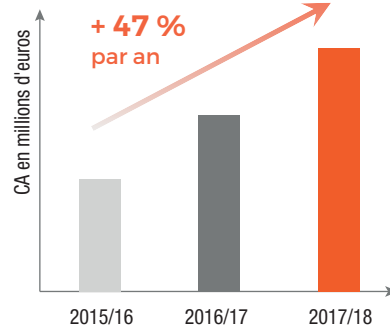
PlanetArt en quelques graphiques :



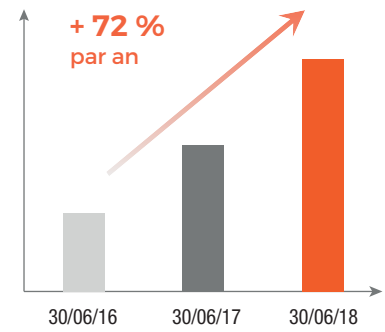
Base clients en très forte croissance



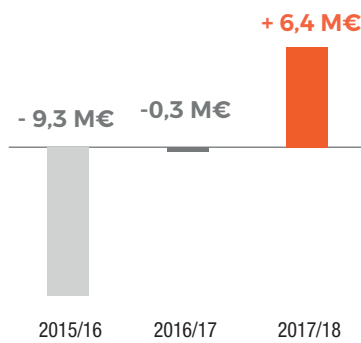
Près de 50 % de croissance par an depuis 3 ans



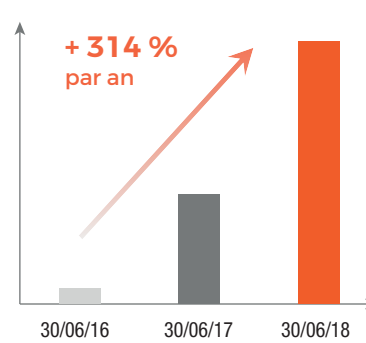
Près du double de photos imprimées tous les ans



Un ROC normalisé largement positif



Un succès fulgurant de Photobooks en nombre d'impressions



PlanetART®

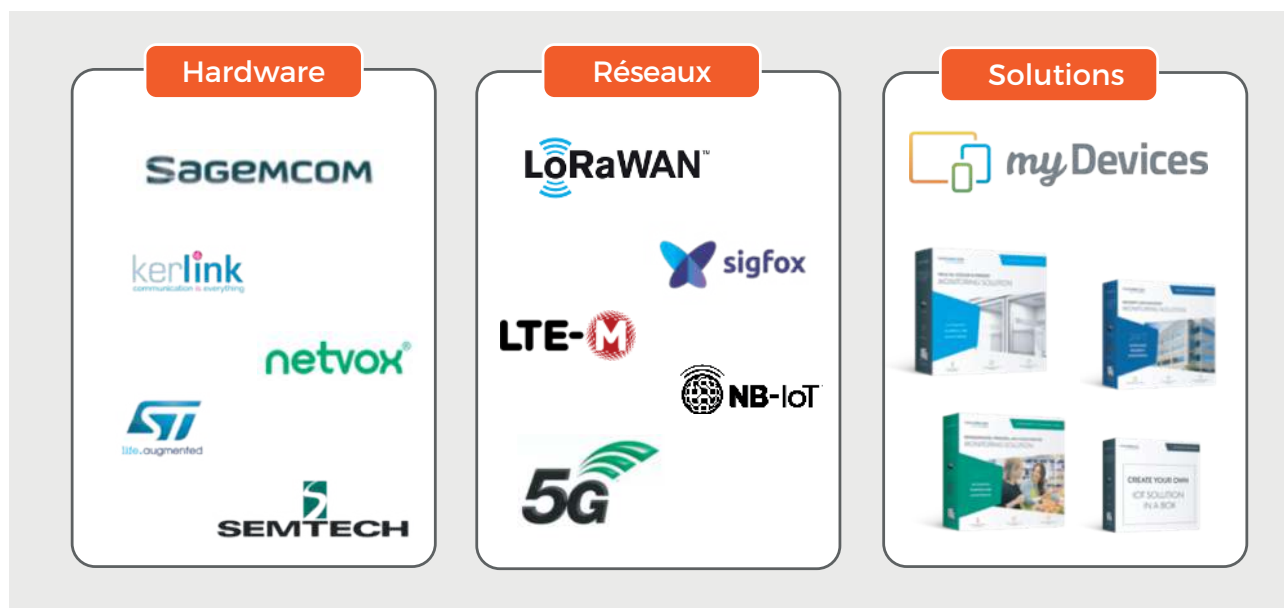
YOUR WORLD. PERSONALIZED.

(en millions d'euros)	Exercice clos au		
	30/06/2018	30/06/2017	Var.
Chiffre d'affaires	122,0	88,9	37 %
ROC normalisé	6,4	(0,3)	n.a.
% sur CA	5,2 %	- 0,3 %	



Le début de la monétisation

Après la micro-informatique, Internet et le mobile, l'Internet des Objets (Internet of Things, IoT) constitue la prochaine révolution technologique. Dans ce domaine, Claranova a pour objectif, au travers de sa division myDevices, de déployer des solutions verticales pour l'IoT, bâties autour de sa technologie unique, auprès de millions d'utilisateurs grâce notamment à des partenariats de distribution en marque blanche avec des opérateurs télécoms majeurs.



D'après une étude IDC, environ 800 milliards de dollars américains ont été dépensés en 2017 sur des objets, matériels, logiciels, services et connectivité IoT, montant dont la croissance attendue est de 15% par an pour atteindre 1 400 milliards de dollars américains en 2021. Ce marché de l'IoT est en grande partie constitué par des entreprises industrielles des secteurs manufacturiers, de l'automobile, de la logistique et des services. Côté particuliers, le marché est principalement composé d'objets portables (comme des montres ou bracelets connectés) et de domotique (contrôle de température, sécurité, etc.). Il importe de noter que quelle que soit l'étude de marché considérée, le nombre de capteurs grand public et industriels qui seront connectés à travers le monde se chiffre en dizaines de milliards, démontrant clairement l'enjeu de ce marché pour l'ensemble des acteurs. La forte diminution du coût et de la taille des capteurs, l'accroissement des capacités des microprocesseurs et l'accélération des usages vont impacter l'ensemble des acteurs économiques. De multiples études (CIGREF, Oliver Wyman, IDC) montrent que toutes les industries seront touchées par ce mouvement de masse. La valeur ajoutée de l'IoT est estimée à 400 milliards d'euros, elle devrait être multipliée par cinq d'ici 2020 pour atteindre un montant potentiel entre 1 800 et 2 200 milliards d'euros.

Selon une étude BCG, les entreprises devraient dépenser 250 milliards d'euros supplémentaires dans l'IoT d'ici 2020, montant bien supérieur aux autres dépenses de technologies. BCG estime que sur ces 250 milliards, 15 milliards d'euros seront investis dans

des plateformes IoT, qui devront intégrer de la gestion applicative (pour pouvoir créer des solutions personnalisées), de la gestion de connectique (pour connecter automatiquement toutes sortes d'objets et de réseaux), ainsi que de la gestion et du stockage de données. Sur ce marché en plein essor, il n'existe aucun acteur en position dominante. En effet, BCG a décompté en 2017 plus de 400 fournisseurs de plateformes IoT, parmi lesquels seulement 50 proposent les fonctionnalités décrites ci-dessus.

myDevices a pour ambition d'être un pionnier de la partie software de l'IoT, et propose un ensemble de technologies uniques pour construire, rapidement et facilement, des solutions pour l'IoT au travers de sa plateforme.

myDevices intègre une application qui permet la reconnaissance de tous les objets connectés, quels que soient leurs composants, leurs réseaux de communication (Wi-Fi, Bluetooth, Sigfox, LoRa...) et le type d'appareil (smartphones, ordinateurs, tablettes, électroménager, thermostats...). Une fois reconnus, les objets peuvent être gérés par la plateforme et les données liées à leur utilisation peuvent être récoltées et stockées. Grâce à myDevices, l'utilisateur bénéficie d'une plateforme unique pour gérer l'ensemble de ses objets connectés, accessible via une interface Web ou une application mobile, et créer ses propres solutions de gestion personnalisées. myDevices, malgré un chiffre d'affaires encore non significatif, fédère désormais une communauté de près de 600 000 développeurs autour de sa technologie Cayenne contre 300 000 il y a seulement douze mois.

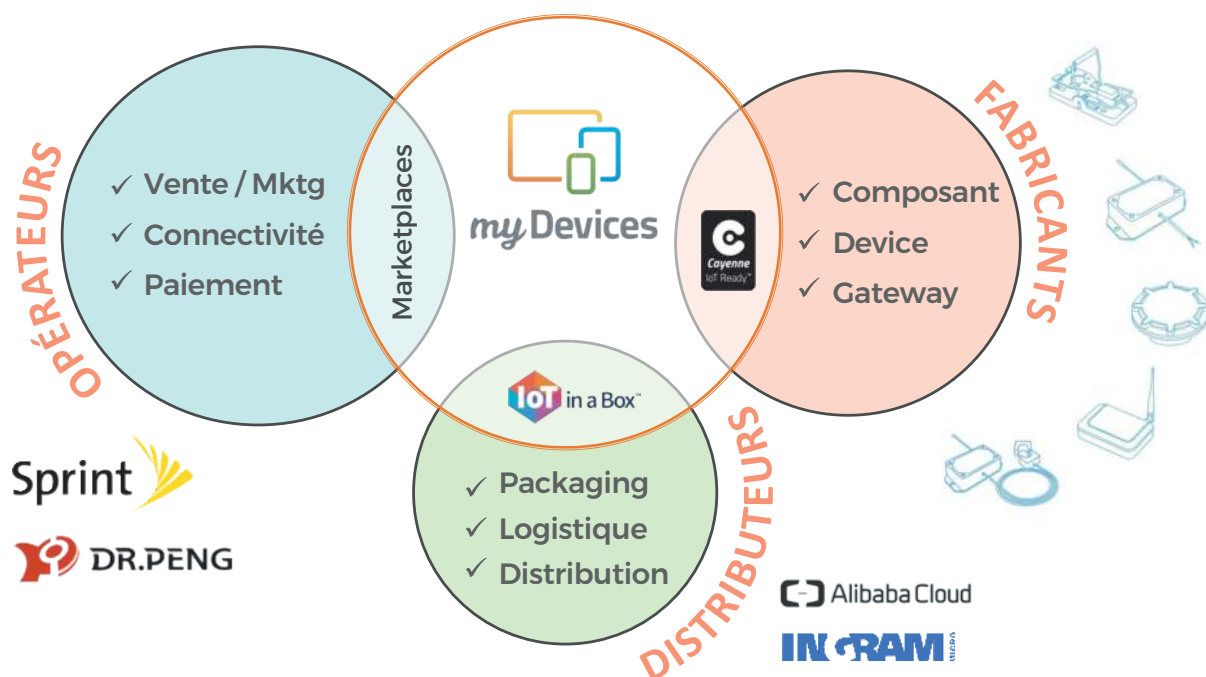
Sur l'exercice 2017-2018, myDevices était dans une phase importante d'investissement soutenue par l'entrée au capital d'un acteur chinois majeur des Telecoms & Media en août 2017 (voir paragraphe 1.2 ci-dessus), précédé par le groupe américain Semtech Corporation en janvier 2017. Avec la signature d'accords commerciaux pour le lancement d'offres verticalisées (« IoT in a Box ») avec des partenaires majeurs des Telecoms & Media, Dr. Peng en Chine en décembre 2017 et Sprint aux États-Unis en janvier 2018 (voir paragraphe 1.2), myDevices a mis en place la monétisation de son offre pour l'année 2018. La division s'associe à de grands opérateurs afin de les accompagner dans la gestion de leur stratégie IoT.

Le modèle économique de monétisation des offres « IoT in a Box » se fonde sur la création d'une marketplace par l'opérateur, qui finance son développement, suivi d'un partage des revenus entre

l'opérateur et myDevices sur les ventes de solutions basées sur la technologie Cayenne, et produites par myDevices.

En complément de cet accord, myDevices vient de lancer une offre « IoT in a Box » à destination des revendeurs afin d'étendre son développement sur ce marché. Ces derniers peuvent désormais commander leurs « IoT in a Box » directement en ligne et être livrés sous 48 heures afin de les commercialiser auprès de leurs clients.

myDevices a également annoncé en septembre 2018, s'être associé avec Alibaba Cloud (en Chine) et Ingram Micro (aux États-Unis) pour proposer ses solutions IoT clef en main auprès de leurs propres réseaux de revendeurs, intégrateurs de systèmes et fournisseurs de solutions. Ces partenariats permettront le déploiement de masse de solutions IoT prêtes à l'emploi en Chine et aux États-Unis, notamment dans les secteurs du médical, de l'hôtellerie, de l'alimentation, de la distribution et de l'éducation.



Cette stratégie s'est avérée gagnante, avec le lancement par Sprint en mai 2018 de sa marketplace « Sprint IoT factory ». La division a ainsi bénéficié sur l'exercice des premiers revenus générés par cet accord, pour plus de 2 millions de dollars américains, affichant un chiffre d'affaires en forte progression.

 myDevices

Exercice clos au

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	Var.
Chiffre d'affaires	3,7	2,8	31%
ROC normalisé	(3,1)	(4,7)	33%
% sur CA	- 85,3 %	- 167,9 %	



Première étape réalisée vers sa stratégie de consolidation

Le monde de l'Internet a aujourd'hui plus de 20 ans, et a atteint la maturité. Il est dominé par quelques leaders incontestés, même s'il existe des centaines de sociétés profitables aujourd'hui peu valorisées. Plus précisément, le marché du logiciel est composé d'une part de solutions majeures commercialisées par une poignée de géants mondialement connus (Suite Office de Microsoft, Acrobat PDF d'Adobe, Norton anti-virus de Symantec), d'autre part d'un grand nombre d'éditeurs ou distributeurs de logiciels de très petite taille ayant souvent des difficultés à monétiser leurs produits, et enfin d'un petit nombre de sociétés de taille intermédiaire, spécialisées dans la vente en ligne de logiciels pour particuliers.

Cependant, ce modèle est en train d'évoluer, faisant place à un changement de stratégie et de perspective. IAC (InterActiveCorp), géant américain, a été le premier à anticiper cette tendance, en s'orientant vers la monétisation de trafic, permettant de mutualiser la capacité de monétisation de trafic sur Internet. Aujourd'hui, il n'existe aucun acteur européen équivalent.

Avanquest veut être le premier acteur européen à développer cette nouvelle vision du monde de l'Internet, à travers une stratégie d'acquisition de sociétés, afin de construire un modèle global et intégré, avec un focus particulier sur la rentabilité de l'ensemble. La division a déjà fait évoluer son modèle économique de la simple distribution de logiciel vers la monétisation de trafic. Ce trafic, soit organique *via* nos sites Internet soit acquis auprès de partenaires, peut être monétisé sous de multiples formes, que ce soit par la vente de produits (internes ou développés par des tiers), la vente d'espaces publicitaires, ou encore *via* à des moteurs de recherche.

La division Avanquest a réalisé la première étape de sa stratégie de consolidation dans le but de devenir un leader européen dans la monétisation de trafic avec la finalisation le 1^{er} juillet 2018 de la prise de contrôle d'un groupe canadien, acteur international du secteur de l'Internet et présent dans la plupart des pays du monde, positionné sur les trois activités suivantes (voir paragraphe 1.2 du présent document de référence) :

- la gestion de transactions e-commerce grâce à Upclick, une des plateformes les plus modernes au monde ;
- la gestion documentaire et les applications PDF avec Lulu Software, acteur majeur de solutions PDF dans le monde au travers de sa solution SodaPDF ;
- la sécurité Internet avec les solutions antivirus et de sécurisation Adaware connues mondialement.

L'acquisition des activités canadiennes Upclick, SodaPDF et Adaware ayant eu lieu au 1^{er} juillet 2018, ces dernières ne contribuent pas au chiffre d'affaires ni au résultat d'Avanquest sur l'exercice. Ainsi, la division affiche un chiffre d'affaires en léger repli par rapport à l'exercice précédent suite à sa focalisation sur la rentabilité, et montre donc un ROC normalisé en amélioration par rapport à l'exercice précédent.

Cet accord marque la première étape dans la concrétisation de l'ambition d'Avanquest de devenir, à moyen terme, un acteur européen réalisant plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires avec une rentabilité de 15 % à 20 %.



Exercice clos au

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	Var.
Chiffre d'affaires	35,8	38,5	-7 %
ROC normalisé	0,7	0,0	n.a.
% sur CA	2,0 %	0,0 %	

Frais de développement

Les frais consacrés par le Groupe aux activités de développement pour l'exercice 2017-2018 s'élèvent à 7,4 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros chez les entités françaises (contre 1,4 million d'euros pour l'exercice 2016-2017), 3,9 millions d'euros dans les filiales américaines (contre 3,8 millions d'euros en 2016-2017) et 2,4 millions d'euros dans la filiale chinoise (contre 2,3 millions d'euros en 2016-2017).

Les crédits d'impôts enregistrés au titre de ces dépenses s'élèvent à 0,8 million d'euros, intégralement sur les filiales françaises.

Il n'y a pas eu de capitalisation de frais de développement sur l'exercice.

Variation de périmètre

Les variations de périmètre sont celles relatives à la réorganisation des filiales américaines et à la création des filiales Avanquest Canada Inc., Avanquest Canada Holding Inc. et FreePrints India Private Ltd telles que décrites aux notes 1 et 29 aux états financiers consolidés.

1.4 Endettement et trésorerie

1.4.1 Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Capacité d'autofinancement	(1,5)	(7,1)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5,2	(0,4)
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	14,0	3,5
Flux de trésorerie net lié au financement	29,6	3,0
Flux net des activités abandonnées	-	-
Variation de trésorerie	48,8	6,1
Trésorerie nette à l'ouverture	16,6	11,1
Variation de taux de change sur la trésorerie	0,3	(0,6)
Trésorerie nette à la clôture	65,7	16,6

Les flux de trésorerie démontrent la forte amélioration de la situation financière du groupe Claranova, avec une variation de trésorerie hors effet change positive de 48,8 millions d'euros, contre 6,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Cette forte augmentation est principalement due à l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE, voir note 23.1 aux

états financiers consolidés) en juin 2018 pour un montant nominal de 29,0 millions d'euros et un impact trésorerie (après déduction des frais associés) de 27,7 millions d'euros, impactant le flux de trésorerie lié au financement. Le flux de trésorerie lié à l'investissement est également fortement positif suite à l'entrée d'investisseurs externes au capital de PlanetArt et myDevices.

1.4.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Dettes bancaires	0,1	1,1
Obligations convertibles	27,8	0,0
Autres dettes financières	0,3	0,0
Intérêts courus	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	28,2	1,1
Trésorerie disponible non nantie	65,7	17,1
ENDETTEMENT NET	(37,5)	(16)

L'endettement du Groupe est de 28,2 millions d'euros au 30 juin 2018, suite à l'émission d'ORNANE mentionnée précédemment. Sans cette émission, la trésorerie du Groupe se serait tout de même élevée à 38,0 millions d'euros, ce qui explique l'endettement net très négatif du Groupe (soit un excédent de trésorerie par rapport aux dettes financières).

1.4.3 Restriction à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction quant à l'utilisation des capitaux du groupe Claranova n'a influé sensiblement ou peut influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

1.4.4 Sources de financements attendues

À ce jour et suite à l'émission d'ORNANE de juin 2018, l'entreprise considère qu'elle est à même de financer ses investissements de développement organique et en croissance externe. Cependant, le Groupe n'exclut pas la possibilité de faire appel au marché pour une opération spécifique non anticipée à ce jour si besoin est.

1.5 Tendances et objectifs

Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice

La division PlanetArt a connu une forte croissance sur l'exercice, soutenue par l'entrée d'investisseurs externes au capital en septembre 2017. PlanetArt s'est renforcé en Europe avec entre autres le lancement de ses applications FreePrints et FreePrints Photobooks en Irlande, et a continué sa stratégie de monétisation de sa base clients existante en lançant en juin 2018 une nouvelle application, FreePrints Photo Tiles.

myDevices a travaillé sur le développement de ses offres de monétisation. Suite à l'entrée de deux investisseurs industriels en janvier et en août 2017 à son capital, myDevices a annoncé deux partenariats stratégiques avec des opérateurs de premier plan, afin de déployer des solutions verticales pour l'IoT. Cette stratégie s'est avérée payante avec le lancement en mai 2018 de la plateforme « Sprint IoT Factory » en partenariat avec Sprint, 4^{ème} opérateur télécom américain, ainsi que la commercialisation des offres « IoT in a Box ». Ce partenariat représente un chiffre d'affaires de plus de 2 millions de dollars sur l'exercice.

La division Avanquest Software, quant à elle, a concrétisé sa transition vers la monétisation de trafic, d'une part en travaillant sur ses offres et produits en interne, et d'autre part en réalisant l'acquisition des activités canadiennes Upclick, Lulu Software (SodaPDF) et Adaware.

Tendances identifiées pour l'exercice en cours, prévisions et perspectives

Le Groupe entend confirmer sa stratégie construite autour des trois divisions PlanetArt, myDevices et Avanquest sur le prochain semestre, et les prochains exercices.

La division PlanetArt continue son expansion, d'une part avec les premiers revenus de FreePrints Photo Tiles lancé en juin 2018, et d'autre part avec le lancement en septembre 2018 des applications FreePrints en Inde, pour lequel une filiale a déjà été créée en fin d'exercice 2017-2018. PlanetArt continuera d'avoir une politique de forte croissance en renforçant sa position et en déployant de nouvelles applications sur ses marchés historiques, ainsi qu'en accélérant son développement sur de nouveaux marchés géographiques.

Fort du lancement de ses offres « IoT in a Box » et de la mise en ligne de la plateforme « Sprint IoT Factory » sur l'exercice 2017-2018, myDevices va continuer le développement de ses offres verticalisées et leur monétisation au travers d'accords avec des opérateurs télécoms, ou d'autres partenaires commerciaux, tout en poursuivant le développement de la communauté autour de sa plateforme Cayenne. L'exercice 2018-2019 a commencé avec l'annonce de partenariats de distribution avec les géants Alibaba Cloud (en Chine) et Ingram Micro (aux États-Unis) et devrait voir les premiers résultats du partenariat commercial avec l'opérateur chinois Dr. Peng.

L'exercice 2018-2019 débutera avec l'intégration par Avanquest des activités Upclick, SodaPDF et Adaware, actant la transformation de cette division et sa transition vers la monétisation de trafic. Avanquest va principalement travailler sur l'intégration de ces nouvelles activités et le développement de synergies avec les nouvelles entités acquises, tout en continuant d'étudier d'autres acquisitions afin de renforcer son positionnement et la rentabilité de la division.



1.6 Informations économiques et performance financière statutaires

CHIFFRES CLÉS

(Données sociales en millions d'euros)

	2017-2018	2016-2017
Chiffre d'affaires	1,2	14,4
Résultat d'exploitation	(5,9)	(5,0)
Résultat courant avant impôt	(4,0)	52,6
Résultat exceptionnel	(0,6)	0,4
Résultat net	(4,6)	53,3
Capitaux propres	79,4	82,0
Dettes bancaires	0,0	0,0
Autres dettes financières	29,1	0,3
Trésorerie disponible	19,4	1,9

Activité de l'exercice 2017-2018

Chiffre d'affaires

Claranova SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, contre 14,4 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Cette diminution est due à la création de la société Avanquest Software SAS en date du 1^{er} juin 2017, à laquelle l'intégralité des activités opérationnelles a été transférée par Claranova SA.

Résultat courant avant impôt

La très forte baisse du résultat courant avant impôt est principalement liée à la baisse du résultat financier, passant de 57,6 millions d'euros sur l'exercice 2016-2017 à 1,9 millions d'euros sur l'exercice 2017-2018. Ceci est principalement dû à la reprise de dépréciation sur les titres de participation de la filiale américaine Avanquest America pour 56,3 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Dettes bancaires et autres dettes financières

Claranova n'a contracté aucune dette bancaire sur l'exercice et n'en a aucune au 30 juin 2018.

Les autres dettes financières sont principalement composées de la dette correspondant à l'émission d'ORNANE, pour 29,0 millions d'euros.

Frais de recherche et développement

Claranova SA n'a pas encouru de frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2017-2018, contre une dépense de 1,4 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Il n'y a pas eu de frais de développement immobilisés sur l'exercice.

Activité des filiales et participations

Claranova SA est la maison mère du Groupe. Elle assure une fonction de holding animatrice au sein de l'ensemble du Groupe en matière de Direction Générale, finance, communication, stratégie, opérations de cessions et d'acquisitions, etc.

Les activités de recherche et développement sont assurées par différentes entités du Groupe. De manière générale, la propriété des logiciels reste à l'entité ayant développé le logiciel, les autres filiales lui reversant des royalties en fonction des ventes réalisées.

Avanquest America Inc., États-Unis a une activité de holding et détient les titres de participation d'Avanquest America Holding. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul, comme au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 60,3 millions d'euros, contre une perte de 0,3 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest America Holding LLC, États-Unis est une nouvelle entité créée le 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de la restructuration juridique aux États-Unis. Elle a une activité de holding et détient les titres de participation de PlanetArt LLC et myDevices Inc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul. Le résultat net affiche une perte de 0,1 million d'euros.

Activité Avanquest

Avanquest Software SAS, France

Avanquest Software est l'entité française créée en date du 1^{er} juin 2017 afin de porter l'activité Avanquest en Europe. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 15,4 millions d'euros, contre 1,4 million d'euros lors de l'exercice précédent, qui n'avait duré qu'un mois. Le résultat net affiche une perte de 5,2 millions d'euros, contre une perte de 0,1 million d'euros lors de l'exercice précédent. Cette entité détient également au 30 juin 2018 les titres des filiales de l'activité Avanquest.



Avanquest North America Inc., États-Unis

Cette entité résulte de la fusion de huit sociétés acquises ou créées aux États-Unis depuis 2000. Avanquest North America Inc. est basée en Californie et gère au 30 juin 2018 l'activité Software aux États-Unis. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 16,1 millions d'euros, contre 84,5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 0,8 million d'euros, contre une perte de 3,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Il est à noter que lors de l'exercice 2016-2017, Avanquest North America hébergeait les activités de PlanetArt aux États-Unis, ce qui explique la forte diminution du chiffre d'affaires.

Avanquest Deutschland GmbH, Allemagne

Avanquest Deutschland regroupe les activités Retail en Allemagne. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 5,1 millions d'euros, contre 4,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 0,3 million d'euros, contre une perte de 0,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette entité s'est principalement concentrée sur les ventes en négoce auprès de son réseau de distribution en Allemagne.

EMME Deutschland GmbH, Allemagne est sans activité.

Avanquest UK Ltd, Royaume-Uni

Avanquest UK gère les aspects techniques de la plateforme de commerce électronique. L'entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 2,7 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,3 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Cette entité fournit principalement des services en ligne.

PC Helpsoft Labs Inc., Canada

PC Helpsoft Labs Inc. basée au Canada, acquise en 2011, héberge une partie de l'activité Software sur le continent nord-américain. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 0,9 million d'euros contre 1,2 million d'euros, au titre de l'exercice précédent. Elle gère principalement un site de vente en ligne. Le résultat net affiche une perte de 0,1 million d'euros, contre 0,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest Canada Holding Inc., Canada est une nouvelle entité créée en avril 2018 dans le cadre de l'acquisition des entités canadiennes portant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Elle a une activité de holding et détient les titres de participation d'Avanquest Canada Inc. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul. Le résultat net affiche une perte de 0,0 million d'euros.

Avanquest Canada Inc., Canada est une nouvelle entité créée en avril 2018 dans le cadre de l'acquisition des entités canadiennes portant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Elle a une activité de holding et a pour vocation de détenir les titres des sociétés canadiennes acquises au 1^{er} juillet 2018. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires nul. Le résultat net affiche une perte de 0,7 million d'euros.

Avanquest Iberica SL, Espagne

Cette entité n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Activité PlanetArt

PlanetArt US LLC, États-Unis, héberge l'activité PlanetArt aux États-Unis et détient les titres de PlanetArt Ltd, Avanquest China Ltd et FreePrints India Private Ltd. Roger Bloxberg et Todd Helfstein détiennent une option d'entrée de 20 % dans le capital de la société PlanetArt US LLC. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 77,5 millions d'euros et un résultat net positif de 0,5 million d'euros. La société n'avait pas eu d'activité lors de l'exercice précédent.

PlanetArt Ltd, Royaume-Uni, héberge les activités commerciales de PlanetArt en Europe. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 46,6 millions d'euros, contre 26,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche un bénéfice de 5,1 millions d'euros, contre une perte de 2,1 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Avanquest China Ltd, Chine, implantée à Shanghai, constitue un des pôles de R&D du groupe Claranova pour les activités de PlanetArt. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros, contre 1,7 million d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 1,3 million d'euros, contre une perte de 1,0 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

FreePrints India Private Ltd, Inde.

Cette entité a été créée en avril 2018 afin d'héberger les activités PlanetArt, et plus particulièrement les applications FreePrints, en Inde pour le lancement en Asie au 2nd semestre 2018. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

Activité myDevices

myDevices Inc., États-Unis, héberge l'activité Internet des Objets du Groupe. Cette société est détenue indirectement au 30 juin 2018 par Claranova SA à hauteur de 64 %. Cette entité a clôturé l'exercice avec un chiffre d'affaires de 4,0 millions d'euros, contre 1,4 million d'euros lors de l'exercice précédent. Le résultat net affiche une perte de 1,7 millions d'euros, contre une perte de 2,4 millions d'euros lors de l'exercice précédent.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1	État du résultat global	26	2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	29
2.2	État de la situation financière	27	2.5	Annexe aux comptes consolidés	30
2.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	28	2.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	60

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Claranova pour 2015-2016 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 20.2.1 et 20.2.2, enregistré le 28 octobre 2016 par l'AMF (D.16-0931) ;
- les comptes consolidés de Claranova pour 2016-2017 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent qui figurent dans le document de référence, respectivement aux paragraphes 6.1 à 6.3, enregistré le 3 octobre 2017 par l'AMF (D.17-0964).

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site Internet de la Société www.claranova.com.

2.1 État du résultat global

Les éléments du résultat global sont recyclables ultérieurement en résultat à hauteur de 0,5 million d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017-2018	2016-2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 6	161,5	130,2
Matières premières et achats de marchandises		(53,7)	(42,5)
Autres achats et charges externes		(69,6)	(58,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(0,2)	(0,2)
Charges de personnel	Note 7	(34,4)	(32,0)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(0,5)	(0,8)
Autres charges et produits opérationnels courants	Note 8	(6,9)	(7,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		(3,7)	(10,6)
Autres charges et produits opérationnels	Note 9	(2,4)	0,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(6,1)	(10,1)
Coût de l'endettement financier net		(0,0)	(0,0)
Autres charges financières		(2,5)	(1,2)
Autres produits financiers		2,2	0,3
RÉSULTAT FINANCIER	Note 11	(0,3)	(0,9)
Charge d'impôts	Note 12	(1,8)	(0,4)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	0,0
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(8,2)	(11,4)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		-	-
RÉSULTAT NET		(8,2)	(11,4)
Part des propriétaires de la société mère		(7,9)	(11,0)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,2)	(0,3)
RÉSULTAT PAR ACTION	Note 14		
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>		(0,02)	(0,03)
Résultat net part du Groupe par action après dilution potentielle <i>(en euros)</i>		(0,02)	(0,03)
RÉSULTAT NET		(8,2)	(11,4)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		-	-
Différences de conversion sur activités à l'étranger		0,5	0,7
Écarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		(0,0)	(0,1)
Écarts actuariels sur engagements de retraites		(0,0)	(0,1)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		0,5	0,5
RÉSULTAT GLOBAL		(7,7)	(10,9)
Part des propriétaires de la société mère		(7,5)	(10,5)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,2)	(0,3)

2.2 État de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Écarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles	Note 15	0,5	0,9
Immobilisations corporelles	Note 16	0,2	0,3
Actifs financiers		0,4	0,4
Participations dans les entités associées		-	-
Autres créances non courantes		0,2	0,3
Actifs d'impôts différés	Note 13	-	-
ACTIF NON COURANT		1,3	2,0
Actifs financiers à moins d'un an		-	-
Stocks et encours		3,7	3,7
Clients et comptes rattachés	Note 18	4,9	4,3
Actifs d'impôts exigibles	Note 12	1,0	1,1
Autres créances courantes	Note 19	3,8	1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	65,7	17,1
ACTIF COURANT		79,1	28,1
TOTAL ACTIF		80,5	30,0

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Capital social		39,4	37,5
Prime d'émission et réserves consolidées		(18,9)	(25,3)
Résultat net part du Groupe		(7,9)	(11,0)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		12,5	1,2
Intérêts ne conférant pas le contrôle		1,8	0,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	Note 21	14,3	1,3
Dettes financières non courantes	Note 23	28,1	(0,0)
Passifs d'impôts différés	Note 13	0,0	-
Provisions non courantes	Note 22	0,1	0,1
Autres passifs non courants	Note 24	0,8	0,6
TOTAL PASSIF NON COURANT		29,0	0,7
Provisions courantes	Note 22	0,1	0,1
Dettes financières courantes	Note 23	0,1	1,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23,7	21,8
Passifs d'impôts exigibles	Note 12	1,7	0,3
Autres passifs courants	Note 25	11,6	4,7
PASSIF COURANT		37,2	28,1
TOTAL PASSIF		80,5	30,0

2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Opérations d'exploitation		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(8,2)	(11,4)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-	(0,0)
<i>Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		-	-
■ Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)		0,5	0,1
■ Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	Note 21	4,1	4,6
■ Coût de l'endettement financier net comptabilisé		0,0	0,0
■ (Plus)/Moins-value de cession ⁽¹⁾		(0,0)	(1,1)
■ Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée		1,8	0,4
■ Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		0,2	0,2
Capacité d'autofinancement		(1,5)	(7,1)
Variation du besoin en fonds de roulement		7,9	6,8
Impôts payés		(1,2)	(0,0)
Intérêts financiers nets payés		0,0	(0,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5,2	(0,4)
Opérations d'investissement		-	-
Acquisitions immobilisations incorporelles		(0,0)	(0,0)
Acquisitions immobilisations corporelles		(0,1)	(0,1)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Acquisitions d'actifs financiers		(0,0)	(0,2)
Cessions d'actifs financiers		0,0	0,2
Incidence des variations de périmètre ⁽²⁾		14,2	3,6
Flux de trésorerie net lié à l'investissement		14,0	3,5
Opérations de financement		-	-
Augmentation de capital	Note 21	2,0	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Rachat d'actions propres	Note 21	(0,0)	1,9
Encaissements liés aux emprunts	Note 23	28,7	2,1
Décaissements liés aux emprunts	Note 23	(0,5)	(1,1)
Autres flux liés au financement ⁽³⁾		(0,6)	-
Flux de trésorerie net lié au financement		29,6	3,0
Flux net des activités abandonnées		-	-
Variation de trésorerie		48,8	6,1
Trésorerie nette à l'ouverture ⁽⁴⁾	Note 20	16,6	11,1
Variation de taux de change sur la trésorerie		0,3	(0,6)
Trésorerie nette à la clôture ⁽⁵⁾	Note 20	65,7	16,6

(1) 2016/17: Moins-value de cession Mediaclip 0,2 million d'euros, recyclage de l'écart de conversion d'Arvix 1,3 million d'euros.

(2) Le tableau de l'incidence des variations de périmètre se trouve ci-dessous.

(3) 2017/18 : Les autres flux liés au financement correspondent à une garantie sur emprunt contractée dans le cadre de l'acquisition des sociétés canadiennes du 1^{er} juillet 2018.

(4) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 17,1 millions d'euros.
Concours bancaires courants = 0,5 million d'euros.

(5) Trésorerie et équivalents de trésorerie = 65,7 millions d'euros.
Concours bancaires courants = 0,0 million d'euros.

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Impact cash résultant de la cession d'Avanquest Publishing Ltd	0,1	0,8
Impact cash résultant de l'entrée d'investisseurs externes dans le capital de PlanetArt*	10,7	-
Impact cash résultant de l'entrée d'investisseurs externes dans le capital de myDevices	3,3	2,7
Impact cash résultant de la création de FreePrints India (frais)	(0,0)	-
Impact cash résultant de la cession de Mediaclip	-	0,1
Incidence des variations de périmètre nettes de la distribution aux minoritaires	14,2	3,6

* Correspondant à un investissement de 12,2 millions d'euros, diminués de 1,0 million d'euros de frais de transaction et 0,5 million d'euros en attente de versement.

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Capital d'émission	Prime de conversion	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
AU 30 JUIN 2016		37,5	120,6	(2,4)	(125,1)	(28,6)	2,1	-	2,1
Écarts actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
Écarts de conversion		-	-	0,6	-	-	0,6	(0,0)	0,6
Autres éléments du résultat global		-	-	0,6	(0,1)	-	0,5	(0,0)	0,5
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	(11,0)	(11,0)	(0,3)	(11,4)
Résultat global		-	-	0,6	(0,1)	(11,0)	(10,5)	(0,3)	(10,9)
Actions propres		-	-	-	3,7	-	3,7	-	3,7
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat en réserves		-	-	-	(28,6)	28,6	-	-	-
Paiement fondé sur des actions		-	-	-	4,8	-	4,8	-	4,8
Variations de périmètre		-	-	(1,3)	-	-	(1,3)	-	(1,3)
Transaction entre actionnaires		-	-	-	2,4	-	2,4	0,5	2,9
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-
AU 30 JUIN 2017		37,5	120,6	(3,1)	(142,9)	(11,0)	1,2	0,1	1,3
Écarts actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)
Écarts de conversion		-	-	0,5	-	-	0,5	0,0	0,5
Autres éléments du résultat global		-	-	0,5	(0,0)	-	0,4	0,0	0,5
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	(7,9)	(7,9)	(0,2)	(8,2)
Résultat global		-	-	0,5	(0,0)	(7,9)	(7,5)	(0,2)	(7,7)
Actions propres		-	-	-	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)
Augmentation de capital	Note 21	1,8	0,2	-	-	-	2,0	-	2,0
Affectation du résultat en réserves		-	-	-	(11,0)	11,0	-	-	-
Paiement fondé sur des actions	Note 21	-	-	-	4,1	-	4,1	0,0	4,1
Variations de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction entre actionnaires	Note 1	-	-	(0,0)	12,7	-	12,7	1,9	14,6
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-	-	-	-
AU 30 JUIN 2018		39,4	120,9	(2,7)	(137,1)	(7,9)	12,5	1,8	14,3

2.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire de notes

Note 1	Faits marquants de l'exercice	30	Note 16	Immobilisations corporelles	44
Note 2	Périmètre de consolidation au 30 juin 2018	32	Note 17	Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45
Note 3	Principes, règles et méthodes comptables	33	Note 18	Échéancier des créances clients	45
Note 4	Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel	40	Note 19	Autres créances courantes	45
Note 5	Secteurs opérationnels	40	Note 20	Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
Note 6	Chiffre d'affaires	41	Note 21	Capitaux propres	46
Note 7	Charges de personnel	42	Note 22	Provisions	50
Note 8	Autres produits et charges opérationnels courants	42	Note 23	Passifs financiers	50
Note 9	Autres produits et charges opérationnels	42	Note 24	Autres passifs non courants	52
Note 10	Indemnités de départ à la retraite	42	Note 25	Autres passifs courants	52
Note 11	Analyse du résultat financier	42	Note 26	Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels	53
Note 12	Impôts sur les bénéfices	43	Note 27	Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie	54
Note 13	Impôts différés	43	Note 28	Engagements hors bilan	54
Note 14	Résultat par action	43	Note 29	Événements postérieurs à la clôture	56
Note 15	Immobilisations incorporelles	44	Note 30	Autres informations	58

Les titres de la société Claranova sont cotés sur le marché Euronext Paris - Eurolist Compartiment B.

Les comptes consolidés et annexes 2017-2018 ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 septembre 2018 puis revus le même jour par le Conseil de Surveillance.

Note 1 Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants de la période impactant l'activité du Groupe et de ses filiales sont détaillés au paragraphe 1.2 du présent document de référence. Les autres faits marquants sont les suivants :

1.1 Réorganisation juridique de la branche américaine

Afin d'harmoniser la structure juridique du Groupe avec la structure opérationnelle, une réorganisation totale du Groupe a été effectuée en 2017 et s'est finalisée le 1^{er} juillet 2017 par la filialisation de l'entité américaine Avanquest North America Inc., sous Avanquest Software SAS.

Le groupe Claranova est à présent en ordre de marche pour de nouvelles étapes dans son développement. La restructuration juridique, avec la filialisation des activités Avanquest, PlanetArt et myDevices, ainsi que le changement de nom du Groupe, permettent d'avoir une stratégie différenciée pour chaque division.

1.2 Attribution gratuite d'actions

Le 13 novembre 2017, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, Claranova SA a annoncé l'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Au total, 18 760 000 actions ont été attribuées. Leur attribution définitive est soumise à la réalisation de conditions de performance (liées au cours de l'action ou au niveau de croissance annuel du chiffre d'affaires jusqu'au 30 juin 2020) ainsi qu'à une condition de présence d'au minimum un an. De plus, conformément aux dispositions légales françaises, dans l'hypothèse où la période d'acquisition est d'une durée inférieure à deux ans, une période de conservation devra être respectée par les bénéficiaires afin que la

durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne soit pas inférieure à deux ans.

À la date du présent rapport financier, la condition de performance liée au cours de l'action est atteinte.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », et compte tenu des probabilités de réalisation de conditions de performance fixées au jour de l'attribution, ce plan a conduit à une charge de personnel de 4,1 millions d'euros sur la période ainsi que des cotisations patronales à hauteur de 3,0 millions d'euros, sans impact trésorerie au 30 juin 2018.



1.3 Attribution de bons de souscription d'actions Claranova

Le 13 novembre 2017, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, Claranova SA a annoncé l'attribution de 3 752 224 bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la catégorie de personnes déterminées (membres du Conseil de Surveillance, consultants, et équipe dirigeante de la Société). Les BSA ont un prix unitaire de 0,36 euro, et chaque BSA

donnera droit à la souscription d'une action ordinaire à un prix unitaire de 0,61 euro. Cette attribution n'a pas généré de charge dans les comptes consolidés au 30 juin 2018.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 21 aux états financiers consolidés du présent document de référence.

1.4 Attribution de bons de souscription d'actions myDevices

myDevices a signé avec un partenaire commercial un contrat prévoyant l'octroi de bons de souscription d'actions donnant droit chacun à l'achat d'une action myDevices au prix de 3,125 dollars américains, soit le prix du dernier tour de table d'investissement de myDevices, en fonction du montant de chiffre d'affaires réalisé, dans la limite de 1 010 000 bons de souscription. Ces bons sont exerçables jusqu'au 31 mars 2021 inclus.

Au 30 juin 2018, aucun bon de souscription n'a été acquis par le partenaire.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 21 aux états financiers consolidés du présent document de référence.

1.5 Émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes

Le 15 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE), pour un montant nominal de 28 999 999,60 euros. Ces ORNANE ont été admises aux

négociations sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris le 19 juin 2018.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 23 aux états financiers consolidés du présent document de référence.

1.6 Lancement d'un programme de rachat d'actions

Le 28 juin 2018, Claranova a mis en œuvre un programme de rachat d'actions conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017. La 11^e résolution de cette Assemblée Générale permet à la Société de racheter ses propres actions ordinaires, pour un maximum soit de 7 millions de titres, soit de 5 millions d'euros, avec un prix maximal d'un euro par action, sur une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 29 mai 2019.

Dans le cadre de ce programme, Claranova a signé une convention avec un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des rachats d'actions de la Société. Aux termes de cette convention, le prestataire pourra acheter un maximum de 7 millions de titres de la Société au prix unitaire maximum d'un euro, pour un montant maximal de 5 millions d'euros, aux dates qu'il jugera opportunes dans le respect de la réglementation applicable, pendant la durée du programme de rachat d'actions. Au 30 juin 2018, 55 000 actions ont été acquises dans le cadre du contrat de rachat d'actions, pour un montant de 48 milliers d'euros.

1.7 Création de deux filiales au Canada

Le 25 avril 2018, le Groupe a créé deux filiales au Canada, Avanquest Canada Inc. et Avanquest Canada Holding Inc., afin de préparer le rachat des sociétés formant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware ayant eu lieu le 1^{er} juillet 2018. Les titres

desdites sociétés sont à partir de cette date détenus par Avanquest Canada Inc., comme indiqué dans la note 29 aux états financiers consolidés sur les événements post-clôture.

Note 2 Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Claranova SA 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° SIRET 329 764 625 00078	France			Société mère
Avanquest Software SAS 89/91, boulevard National 92257 La Garenne-Colombes Cedex N° SIRET 830 173 381 00013	France	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest America Inc. 7031 Koll Center Parkway 150 Pleasanton, CA 94566	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest America Holding, LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Iberica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale
PC Helpsoft Labs Inc. 300 – 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
EMME Deutschland GmbH Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest UK Ltd International House, George Curl Way Southampton – Hampshire SO18 2RZ	Royaume-Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Canada Inc. 1750-1055 West Georgia Street, PO BOX 11125 Vancouver BC V6E 3P3	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Canada Holding Inc. 1750-1055 West Georgia Street, PO BOX 11125 Vancouver BC V6E 3P3	Canada	100 %	100 %	Intégration globale
PlanetArt LLC 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	États-Unis	92,2 %	92,2 %	Intégration globale
FreePrints India Private Ltd H-23A, Office No. 204 S/F, Kamal Tower Near Sai Baba Mandir, Laxmi Nagar, DELHI East Delhi DL 110092	Inde	100 %	92,2 %	Intégration globale
Avanquest China Ltd Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100 %	92,2 %	Intégration globale
PlanetArt Ltd Gateway House, Tollgate Tollgate, Chandler's Ford, Eastleigh Southampton – Hampshire SO53 3GT	Royaume-Uni	100 %	92,2 %	Intégration globale
myDevices Inc. 3900 W Alameda Ave Suite 1200 Burbank, CA 91505	États-Unis	64,3 %	64,3 %	Intégration globale

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et disponibles sur le site : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2017, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} juillet 2017 sont les suivantes :

- amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir - Information liée aux activités de financement » ;
- amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes » ;
- amendement à IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes consolidés clos au 30 juin 2018.

Pour l'exercice 2017/2018, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 juin 2018 pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- IFRS 9 : « Instruments financiers et amendements afférents ; clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'impact de l'application de cette norme sur les comptes du Groupe ne devrait pas être significatif ;

- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients » et amendements afférents « Clarifications de la norme »

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des

dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Plus de détails sur l'application de cette norme par le Groupe sont donnés à la note 3.17 ci-dessous ;

- IFRS 16 : « Contrats de location »

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. Cette norme, qui remplacera la norme IAS 17 et ses interprétations, va conduire à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif et d'une dette de location (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). Cette nouvelle norme, non encore adoptée par l'Union européenne, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les travaux d'analyse et de mesure de l'incidence sont en cours ainsi que le choix des options de première application ;

- amendements à IFRS 10/ IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou JV » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 40 « Transfert d'immeubles de placement » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ou 1^{er} janvier 2018 selon la date d'adoption par l'Union européenne ;
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017 ;
- amendements à IFRS 2 « Clarification et évaluation de transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Paiement d'avance sur transactions en devises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- IFRIC 17 « Contrats d'assurance ».

L'impact de l'application de ces amendements et interprétations, publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne, sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

Les comptes sont présentés selon la convention de base du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

3.1 Périmètre de consolidation

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation élaborent leurs comptes annuels au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales ainsi que les intérêts du Groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 % mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation au 30 juin 2018 et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2 aux états financiers consolidés.

3.2 Transactions internes au Groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions.

3.3 Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Le Groupe n'utilise pas de cryptomonnaie.

Les pertes ou gains de change latents ou réalisés qui résultent de ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

3.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de

conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

3.5 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes à payer relatives à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les

écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

3.6 Immobilisations incorporelles et goodwill

3.6.1 Goodwill

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

À la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en goodwill.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

3.6.2 Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum à compter de leur commercialisation effective.

Claranova et ses filiales procèdent à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement. En cas de remise en cause de ces estimations, il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

3.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

3.7 Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de début des

amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement	
	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3, 4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

3.8 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Claranova exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les

évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

3.9 Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

3.10 Actifs disponibles à la vente

Conformément à la norme IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, sont comptabilisés à leur coût.

Prêts et dépôts

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

Actifs détenus à des fins de transaction

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance fait l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

3.11 Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à la norme IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité.

Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses clés et d'appréciations pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées. Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

3.12 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du prix moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.14 Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant aux royalties dues sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité, une provision pour risques est comptabilisée au passif.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Pour les instruments cotés, la Société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.16 Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

3.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires des secteurs opérationnels Avanquest (édition et distribution de logiciels, monétisation de trafic), PlanetArt (applications mobiles, via ses applications FreePrints, et sites Web) et myDevices (activité liée à la gestion des objets connectés).

Au 30 juin 2018, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires consolidé selon la norme IAS 18. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur Internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré *prorata temporis* sur la durée de la période correspondante ;
- les prestations de maintenance et d'hébergement sont reconnues en chiffre d'affaires *prorata temporis* sur la durée du contrat ;
- les activités d'impression digitale sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la réalisation de la prestation ou de la livraison.

Les commissions d'apporteurs d'affaires pour certaines activités de support aux clients sont reconnues sur la base des relevés mensuels d'activité du partenaire.

Impacts attendus de la première application de la norme IFRS 15 sur les états financiers consolidés du groupe Claranova

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est applicable au groupe Claranova à compter du 1^{er} juillet 2018.

IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus doivent être comptabilisés, pour quel montant et à quelle date. Cette nouvelle norme remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction et IFRIC 13 – Programme de fidélisation de la clientèle.

Claranova a lancé lors de l'exercice 2017-2018 un projet de transition en vue d'appliquer IFRS 15 au 1^{er} juillet 2018. Ce projet se compose principalement :

- d'une 1^{ère} phase de diagnostic et d'identification des divergences potentielles induites par l'application des nouvelles règles et de leur chiffrage ;
- suivie d'une 2^{ème} phase de mise en œuvre des potentiels changements.

La phase de diagnostic et d'identification des divergences a donné lieu à une cartographie du chiffre d'affaires au 31 mars 2018 par typologie de revenus. Chacune des typologies de revenus a ensuite été analysée selon la méthodologie proposée par la norme IFRS 15 afin d'identifier les impacts attendus dans les comptes consolidés du Groupe.

Gratuités

Sur certaines de ses activités, le Groupe peut offrir des produits ou services gratuits à ses clients. Les analyses menées n'ont pas conduit à identifier d'écart significatif entre le traitement actuellement retenu par le Groupe pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les contrats comprenant des gratuités et les dispositions d'IFRS 15.

Ventes avec droit de retour

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe transfère le contrôle d'un produit à ses clients, tout en accordant à ces derniers un droit de lui retourner le produit et de recevoir un remboursement partiel ou total de la contrepartie versée. IFRS 15 prévoit que pour rendre compte de la fourniture de produits avec droit de retour, l'entité doit comptabiliser :

- des produits des activités ordinaires au titre des produits fournis, pour un montant égal au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit ;
- un passif au titre des remboursements futurs ;
- un actif (et un ajustement correspondant du coût des ventes) représentant son droit de récupérer les produits détenus par le client lors du règlement du passif au titre des remboursements.

Les analyses menées n'ont pas conduit à identifier d'impacts significatifs relatifs aux modalités de comptabilisation des ventes avec droit de retour.

Contrats comprenant des obligations de performances multiples

Les contrats gérés au sein de l'activité myDevices peuvent comporter des obligations de performances multiples dont le prix spécifique n'est pas directement observable.

Sur ces contrats, l'application d'IFRS 15 peut conduire à une reconnaissance du chiffre d'affaires différente de celle qui aurait été pratiquée conformément à IAS 18. Toutefois, compte tenu de la part encore peu significative des revenus générés par l'activité myDevices et des analyses menées sur les contrats en cours à la date de transition, le Groupe estime que l'impact de la première application d'IFRS 15 sur ces contrats complexes ne sera pas significatif.

Principal ou agent

Le Groupe a mené une analyse de la nature de ses relations vis-à-vis de ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent. En application d'IFRS 15, le Groupe agira en tant que principal s'il contrôle les biens ou les services avant de les transférer au client. L'analyse menée ne conduit pas à requalifier les transactions du Groupe.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective partielle pour la première application d'IFRS 15.

Attribution d'instruments de capitaux propres

Le Groupe et ses filiales peuvent attribuer à des partenaires commerciaux des instruments de capitaux propres. Dans le cadre de la norme IFRS 15, ces instruments seront identifiés comptablement comme des remises sur chiffre d'affaires et imputés en diminution du revenu de la période.

3.18 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement.

3.19 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

3.20 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices.

3.21 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 « Subventions publiques ». La part du crédit d'impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié. Le produit de

crédit d'impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

3.22 Contribution économique territoriale

La CFE, cotisation foncière des entreprises, est comptabilisée en charges opérationnelles.

La CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est comptabilisée en impôt sur le résultat.

3.23 Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto-détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options et les bons de souscription d'actions et les actions gratuites.

3.24 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

3.25 Engagements hors bilan

Le groupe Claranova a procédé à une revue auprès de toutes ses filiales des informations relatives aux engagements de garanties donnés et reçus.

3.26 Stock-options, actions gratuites et bons de souscription d'actions

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel, aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à des tiers est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, conformément à la norme IFRS 2.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. La valorisation de ces instruments a été réalisée par un

expert externe. Les estimations et résultats obtenus par ce tiers ont été revus par la Direction Financière du Groupe. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

3.27 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la Société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

3.28 Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE)

Selon les normes IFRS, l'ORNANE est une dette obligataire comprenant deux composantes :

- une composante obligataire, comptabilisée en dette au coût amorti;
- une composante actions (dérivé), comptabilisée en dette "market-to-market".

Les frais financiers liés à l'émission des ORNANE ont été comptabilisés en diminution de la dette au bilan. La répartition de la dette entre composante amortie et composante dérivée a été effectuée par un expert externe, la valorisation de la composante obligataire étant effectuée multicritère permettant de calculer le spread de crédit (moyenne taux banque de France et analyse crédit spécifique à Claranova).

La composante obligataire de l'ORNANE est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs par un taux d'intérêt effectif (taux sans risque ajusté du spread de crédit).

La variation de juste valeur du dérivé est constatée en résultat financier sur une ligne distincte "Variation de juste valeur du dérivé de l'ORNANE". L'impact de ce principe de comptabilisation est sans impact trésorerie. La juste valeur du dérivé incorporé est déterminée par l'expert externe selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein.

Par ailleurs, l'ORNANE donne l'option de limiter le nombre d'actions à émettre en cas de conversion.

3.29 Instruments de couverture

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement, tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Au 30 juin 2018, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.



Note 4 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 23 aux états financiers consolidés, relative notamment au risque de liquidité.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

La Direction du Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations

disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice 2017-2018 sont les suivantes :

- évaluation des charges relatives à la norme IFRS 2 ;
- évaluation et traitement comptables des bons de souscription d'actions myDevices accordés dans le cadre d'un accord avec un partenaire commercial ;
- évaluation des parts obligataire et dérivée des ORNANE ;
- fiscalité différée américaine.

Note 5 Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la Direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé. Cet agrégat prend en compte les frais corporate répartis entre les différents secteurs opérationnels.

Au 30 juin 2018, les trois secteurs opérationnels sur lesquels opère le Groupe sont les suivants :

- **PlanetArt** : leader mondial de l'impression sur mobile notamment à travers ses applications FreePrints Photobooks – les solutions les moins chères et les plus simples au monde pour imprimer ses photos ou composer son livre photo à partir de son smartphone ;

- **myDevices** : plateforme globale de gestion de l'Internet des Objets (IoT), myDevices permet à ses partenaires de commercialiser des solutions clés en main (« lot in a Box ») à leurs clients. Ces offres permettent de déployer des solutions IoT immédiatement opérationnelles dans les secteurs du médical, de l'hôtellerie, de l'alimentation, de la distribution et de l'éducation ;
- **Avanquest** : spécialisé dans la monétisation de trafic sur internet, Avanquest démultiplie son impact client au travers d'offres de ventes croisées permettant de générer un maximum de trafic et de le monétiser le plus efficacement possible.



(en millions d'euros)	Exercice clos au		Exercice clos au		Exercice clos au	
	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017
Chiffre d'affaires	122,0	88,9	3,7	2,8	35,8	38,5
ROC normalisé*	6,4	(0,3)	(3,1)	(4,7)	0,7	0,0
% sur CA	5 %	0 %	-85 %	-168 %	2 %	0 %
Écarts d'acquisition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	0,3	0,6	0,0	0,0	0,2	0,3
TOTAL ACTIF INCORPOREL	0,3	0,6	0,0	0,0	0,2	0,3

* ROC normalisé = résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, et des dotations aux amortissements.



(en millions d'euros)	Exercice clos au	
	30/06/2018	30/06/2017
Chiffre d'affaires	161,5	130,2
ROC normalisé	3,9	(5,0)
Dotations aux amortissements	(0,5)	(0,8)
Paiements fondés sur des actions y compris charges sociales	(7,1)	(4,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(3,7)	(10,6)

La division PlanetArt continue sur sa lancée de très forte croissance, portée notamment par la forte hausse de l'activité mobile et la confirmation des excellentes performances de Photobooks. PlanetArt confirme la tendance affichée au 1^{er} semestre et dégage un ROC normalisé fortement positif, confirmant la stratégie mise en œuvre par le Groupe. Le lancement en juin 2018 d'une nouvelle application aux États-Unis, FreePrints Photo Tiles, devrait permettre à cette division de soutenir encore ses marges en renforçant la monétisation de sa base client existante et récurrente grâce à des produits à marge brute plus élevée.

Le chiffre d'affaires de myDevices est en forte hausse sur l'exercice 2017-2018, bénéficiant du début de la monétisation de son partenariat avec le géant des télécoms américain Sprint, pour plus de 2 millions de dollars au 30 juin 2018. Le ROC normalisé de la division est également en sensible augmentation, tout en restant négatif car myDevices a continué ses investissements, notamment pour mettre en place les solutions commercialisées par Sprint et la plateforme « Sprint IoT Factory », dont le lancement a été effectué le 4 mai 2018.

La division Avanquest a continué sa transition vers la monétisation de trafic Internet sur l'exercice, tout en rationalisant ses coûts et en mettant en œuvre sa stratégie de croissance externe. Cette stratégie s'est montrée effective dans les deux cas, d'une part la division affiche un ROC normalisé en hausse malgré une perte de chiffre d'affaires attendue, et d'autre part elle a signé un accord en mars 2018 en vue de la prise de contrôle d'un groupe de sociétés canadiennes composant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. L'acquisition définitive de ces sociétés, ayant été effectuée au 1^{er} juillet 2018, elles ne contribuent pas sur l'exercice 2017-2018 aux résultats d'Avanquest, ce qui offre de belles perspectives pour l'avenir.



Notes sur le compte de résultat

Note 6 Chiffre d'affaires

ANALYSE DE LA RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

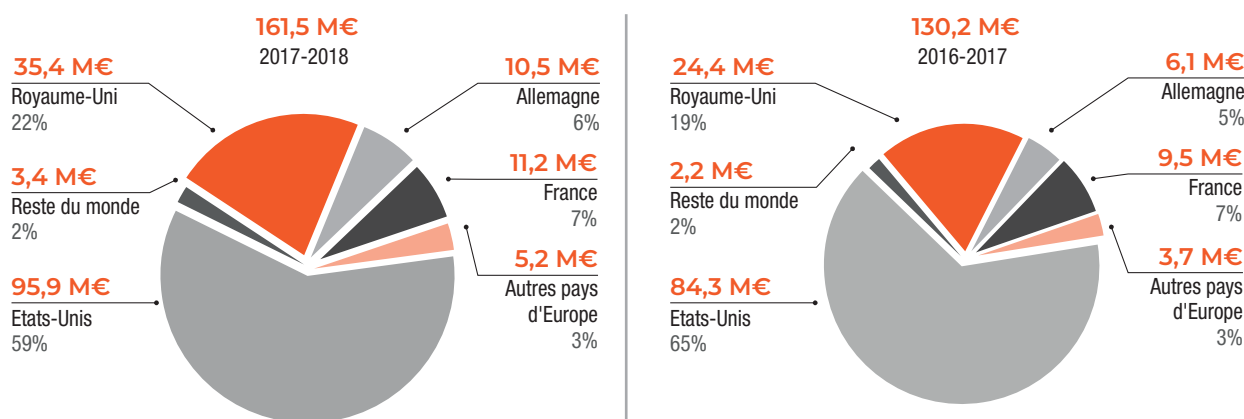
(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017	Δ
PlanetArt	122,0	88,9	37 %
myDevices	3,7	2,8	31 %
Avanquest Software	35,8	38,5	- 7 %
Chiffre d'affaires	161,5	130,2	24 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Claranova lors de l'exercice clos au 30 juin 2018 atteint 161,5 millions d'euros, soit une croissance de + 24 %.

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



Note 7 Charges de personnel

Sur l'exercice clos au 30 juin 2018, les charges de personnel s'élèvent à 34,4 millions d'euros, contre 32,0 millions d'euros lors de l'exercice précédent. L'augmentation de 2,4 millions d'euros s'explique principalement par la charge IFRS 2 comptabilisée dans l'année en charges de personnel pour un montant de 4,1 millions

d'euros accompagnée de cotisations patronales pour 3,0 millions d'euros, correspondant aux plans d'actions gratuites et de stock-options du Groupe, soit un total de 7,1 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Note 8 Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste correspond principalement aux redevances versées dans le cadre des contrats d'édition (6,7 millions d'euros).

Note 9 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à une perte de 2,4 millions d'euros sont composés principalement :

- de frais liés à l'acquisition des entités canadiennes du groupe Upclick-SodaPDF-Adaware pour 0,7 million d'euros ;
- des charges de restructuration opérationnelle pour 0,6 million d'euros ;
- d'honoraires des intermédiaires financiers pour 0,4 million d'euros ;
- de coûts de changement de modes de distribution aux États-Unis pour 0,4 million d'euros ;
- des charges de restructuration juridiques et fiscales pour 0,2 million d'euros.

Note 10 Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 0,6 million d'euros pour les salariés français (0,1 million d'euros pour Claranova et 0,5 million d'euros pour Avanquest Software SAS) au 30 juin 2018 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est un gain de 0,1 million d'euros, se décomposant principalement en coût des services rendus de 0,04 million d'euros et gain lié aux réductions/cessations de 0,1 million d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 65 ans ;
 - augmentation des salaires : 2 % à 5 % suivant l'âge.
- Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Note 11 Analyse du résultat financier

Le résultat financier montre une perte de 0,3 million d'euros provenant principalement pour - 0,2 million d'euros à la part sur l'exercice 2017-2018 de la garantie financière sur emprunt

contractée dans le cadre de l'acquisition des sociétés canadiennes et pour - 0,1 million d'euros des écarts de change nets défavorables (produit de 2,2 millions d'euros et perte de - 2,3 millions d'euros).

Note 12 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice s'élève à 1,8 million d'euros, contre une charge de 0,4 million d'euros pour l'exercice précédent.

<i>(en millions d'euros)</i>	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Résultat imposable	(6,3)	(11,0)
Impôt théorique (33,33 %)	2,1	3,7
Impôt au compte de résultat	(1,8)	(0,4)
Taux d'impôt effectif	-28,9%	-3,7 %
Différence	(3,9)	(4,1)
<i>Dont</i>		
Dépréciation du goodwill*	0,2	1,1
Non-reconnaissance des impôts différés actifs	(3,6)	(4,8)
Autres différences permanentes	(1,4)	(0,9)
Différences entre taux locaux et taux de la société mère	0,9	0,5
Autres différences	(0,1)	0,1

* Correspond à l'amortissement du goodwill fiscal dans les comptes sociaux des filiales aux États-Unis.

Au bilan, les actifs d'impôt exigible pour 1,0 million d'euros correspondent principalement à 0,7 million d'euros de CIR (crédit impôt recherche) et 0,2 million d'euros de CICE en attente de remboursement sur les entités françaises.

Les passifs d'impôt exigible pour 1,6 million d'euros correspondent principalement pour 1,0 million d'euros à la provision pour impôt sur les sociétés de la filiale PlanetArt Ltd et pour 0,6 million d'euros à la provision pour impôt sur les sociétés de la filiale Avanquest North America Inc.

Note 13 Impôts différés

Compte tenu des pertes fiscales dans les principaux pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que des nouvelles réformes fiscales américaines, le Groupe a lancé une étude fiscale auprès de conseils externes afin d'identifier avec précision la part des déficits pouvant être utilisés dans le futur, étude principalement menée sur les entités américaines. Cette étude est en cours à la date du présent document de référence.

En France, suite à l'apport partiel d'actif, une requête a été déposée afin de transférer le déficit reportable, d'un montant de 56,1 millions d'euros, de Claranova vers sa filiale alors nouvellement constituée

Avanquest Software SAS. À ce jour, l'administration fiscale n'a pas statué sur cette requête. Le solde des déficits restant chez Claranova correspond aux pertes réalisées par la Société seule depuis l'exercice 2016-2017, soit 6,3 millions d'euros. Ce déficit fiscal pourra uniquement être utilisé pour la société Claranova, dont l'activité de holding n'a pas vocation à dégager des bénéfices taxables à l'impôt.

Pour l'ensemble de ces raisons, et par mesure de prudence, aucun impôt différé n'a été activé au 30 juin 2018.

Note 14 Résultat par action

<i>(en millions d'euros)</i>	2017-2018 12 mois	2016-2017 12 mois
Numérateur		
Résultat net part du Groupe (a)	(7,9)	(11,0)
Dénominateur		
Nombre d'actions en circulation au 30 juin 2018 (b)	393 613 788	375 318 555
Effet dilutif des stock-options, actions gratuites et BSA	22 952 918	-
Nombre pondéré d'actions théorique au 30 juin 2018 (c)	416 566 706	375 318 555
Résultat de base par action (en euros) (a/b)	(0,02)	(0,03)
Résultat dilué par action (en euros) (a/c)	(0,02)	(0,03)

Il est à noter que l'effet dilutif ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin 2018 (voir note 23 aux états financiers consolidés) car à la date du présent document de référence, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. De plus, au 30 juin 2018, au vu du cours de l'action, si la conversion anticipée des ORNANE avait été demandée par les souscripteurs, Claranova aurait été dans l'obligation de les rembourser en numéraire.

Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

Note 15 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, de valeur nette très faible, sont composées essentiellement de frais de développement et logiciels.

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés peut conduire Claranova à remettre en cause les perspectives commerciales de différents projets.

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucun frais de développement de projet de R&D n'a été capitalisé.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut 30/06/2017	Acquisitions	Cessions/Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Brut 30/06/2018	Amort. et provision 30/06/2018	Net 30/06/2018
Frais de développement et logiciels	12,2	0,0	(2,1)	(0,1)	9,9	(9,7)	0,2
Portefeuilles clients	0,5	-	-	(0,0)	0,5	(0,2)	0,3
Dépôts	0,0	-	-	-	0,0	-	0,0
Autres	1,1	-	(0,0)	(0,0)	1,1	(1,0)	0,0
TOTAL	13,8	0,0	(2,2)	(0,1)	11,5	(10,9)	0,5

Note 16 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut 30/06/2017	Acquisitions	Cessions/Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Brut 30/06/2018	Amort. et provision 30/06/2018	Net 30/06/2018
Agencements, aménagement et installations	1,0	0,1	(0,4)	(0,0)	0,6	(0,5)	0,1
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et mobilier de bureau & informatique	1,4	0,0	(0,3)	0,0	1,2	(1,1)	0,1
TOTAL	2,4	0,1	(0,6)	(0,0)	1,9	(1,6)	0,2

Note 17 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Amort. cumulés au 30/06/2017	Dotations de l'exercice	Cessions/Virement de poste à poste	Variation périmètre/ Variation change	Amort. cumulés au 30/06/2018
Frais de développement et logiciels	11,6	0,3	(2,2)	(0,1)	9,7
Portefeuilles clients	0,2	-	-	-	0,2
Autres	1,0	-	-	(0,0)	1,0
Total immobilisations incorporelles	12,9	0,3	(2,2)	(0,1)	10,9
Immobilisations corporelles	2,1	0,2	(0,6)	(0,0)	1,6
TOTAL	14,9	0,5	(2,7)	(0,1)	12,6

Note 18 Échéancier des créances clients

L'ensemble des créances clients représente un actif courant.

(en millions d'euros)	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Échues depuis moins de 90 j.	Échues depuis plus de 90 j.	Dépréciation créances échues	Valeur nette
30/06/2018	5,1	2,7	1,5	0,9	0,3	4,9
30/06/2017	4,7	2,7	1,9	0,0	0,4	4,3

Note 19 Autres créances courantes

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Royalties prépayées	0,2	0,3
Créances fiscales	0,8	0,4
Loyers	0,1	0,1
Charges constatées d'avance	1,7	0,6
Créances sur cession d'actif	0,2	0,1
Autres	0,7	0,2
TOTAL	3,8	1,8

La hausse du poste autres créances courantes, passant de 1,8 million d'euros à fin juin 2017 à 3,8 millions d'euros à fin juin 2018 s'explique principalement par :

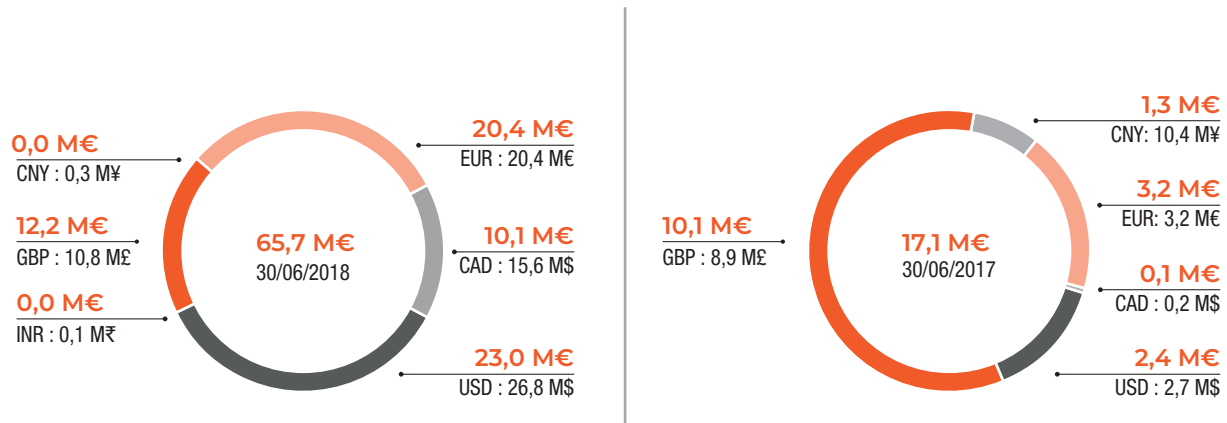
- la hausse de 1,1 million d'euros des charges constatées d'avance, s'élevant à 1,7 million d'euros au 30 juin 2018 et principalement composées de 1,1 million d'euros liés à l'activité des sociétés américaines et 0,5 million d'euros lié à la garantie sur emprunt relative à l'acquisition du groupe de sociétés canadiennes au 1^{er} juillet 2018 ;
- l'augmentation des créances diverses, dont les 0,7 million d'euros au 30 juin 2018 correspondent notamment à 0,5 million d'euros lié au paiement en attente d'investisseurs externes ;
- l'augmentation des créances fiscales pour 0,4 million d'euros liée à l'augmentation des postes de TVA à recevoir chez les filiales françaises.

Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (65,7 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 17,1 millions d'euros au 30 juin 2017) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions)



Compléments d'information relatifs au passif du bilan

Note 21 Capitaux propres

21.1 Capital social

Au 30 juin 2018, le capital social de la société Claranova SA est composé de 393 613 788 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement.

21.2 Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, le nombre d'actions a évolué comme suit :

	Unités	Montant en euros
Au 30 juin 2017	375 318 555	37 531 855,50
Exercice de stock-options	18 295 233	1 829 523,30
Au 30 juin 2018	393 613 788	39 361 378,80

Au 30 juin 2018, la Société détient 194 791 de ses propres actions, contre 139 791 au 30 juin 2017.

The	Unités
Au 30 juin 2017	139 791,00
Variation	55 000,00
Au 30 juin 2018	194 791,00

21.3 Autres titres donnant accès au capital & stock-options

Actions gratuites Claranova

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2018, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites de Claranova en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	07/06/2017
Nombre de titres autorisés	18 760 000
Date du Directoire	13/11/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	18 760 000
Nombre de bénéficiaires	6
Période d'acquisition	1 an
Conditions d'acquisition	cours de Bourse ou niveau de croissance annuel du CA + condition de présence
Droits perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2018	0
Actions émises au 30/06/2018	0
Titres potentiels maximaux*	18 760 000

* *Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.*

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à la distribution gratuite d'actions du plan ci-dessus, celui-ci a décidé que les dirigeants bénéficiaires des plans devront conserver au nominatif 5 % du nombre d'actions acquises, jusqu'à cessation de leurs fonctions.

Les conditions de performance pour l'acquisition des actions gratuites sont remplies à la date de dépôt du présent document de référence. L'acquisition définitive des actions gratuites est

subordonnée à une condition de présence (période d'attribution sur un an). Suite à l'acquisition, les actions gratuites font l'objet d'une période de rétention d'un an.

Le plan d'actions gratuites du 13 novembre 2017 a engendré la comptabilisation dans les comptes consolidés d'une charge IFRS 2 de 4,1 millions d'euros ainsi que 3,0 millions d'euros de charges sociales, sans impact trésorerie au 30 juin 2018.

Stock-options Claranova

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de Claranova en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire ⁽¹⁾	25/11/2016 & 03/05/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
Prix de souscription	0,112 €
Période d'exercice	109 mois
Conditions d'exercice	déjà atteintes
Titres perdus ou annulés	30 000
Droits acquis au 30/06/2018 ⁽²⁾	18 735 927
Titres souscrits au 30/06/2018	18 295 233
Titres potentiels maximaux ⁽²⁾	440 694

(1) Lors du Directoire du 3 mai 2017, il a été décidé de modifier les conditions relatives aux objectifs à atteindre ainsi que la durée d'acquisition.

(2) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution de stock-options relative au plan ci-dessus, le Conseil de Surveillance a décidé que les dirigeants bénéficiaires du plan devront conserver au nominatif 5 % du nombre d'actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Bons de souscription d'actions Claranova

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2018, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de Claranova en vigueur.

Bénéficiaires	Directoire et Conseil de Surveillance groupe Claranova
Date d'assemblée	07/06/2017
Nombre de titres autorisés	3 752 224
Date du Directoire	13/11/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	3 752 224
Nombre de bénéficiaires	6
Prix d'achat des BSA	0,36 €
Prix de souscription	0,61 €
Période d'exercice	120 mois
Conditions d'exercice	n.a.
Titres perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2018*	3 752 224
Titres souscrits au 30/06/2018	0
Titres potentiels maximaux*	3 752 224

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes Claranova

Le 19 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes, à échéance 1^{er} juillet 2023 (voir note 23 aux états financiers consolidés pour plus d'information sur ces obligations). Au 30 juin 2018, aucune ORNANE n'a fait l'objet d'une conversion anticipée.

En supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 2 295 291,80 euros.

Il est à noter que ce nombre ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin car à la date du présent document de référence, la Société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. De plus, au 30 juin 2018, au vu du cours de l'action, si la conversion anticipée des ORNANE avait été demandée par les souscripteurs, Claranova aurait été dans l'obligation de les rembourser en numéraire.

Le capital social serait ainsi porté de 39 361 378,80 euros à 41 656 670,60 euros, soit une augmentation de 5,83 % étalée dans le temps entre 2018 et 2027.

Stock-options myDevices

Les tableaux ci-dessous récapitulent les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de myDevices en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés myDevices Inc.
Nombre de titres autorisés	1 900 000
Date du Conseil d'Administration	05/02/2017
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	1 236 000
Nombre de bénéficiaires	23
■ Dont dirigeants	1
Prix de souscription	0,07 USD
Période d'acquisition	étalée sur 4 ans
Conditions d'acquisition	Attribution subordonnée à la présence du bénéficiaire pendant toute la période d'acquisition
Droits perdus ou annulés au 30/08/2018	45 500
Droits acquis au 30/06/2018	567 000
Titres souscrits au 30/06/2018	482 750
Titres potentiels maximaux *	707 750

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

Bons de souscription d'actions myDevices

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2018, récapitule les caractéristiques des bons de souscription d'actions de myDevices en vigueur.

Bénéficiaires	Partenaire Commercial
Nombre de titres autorisés	1 010 000
Nombre de titres attribués au 30/06/2018	0
Nombre de bénéficiaires	1
Conditions d'obtention	Paliers de chiffre d'affaires
Prix de souscription	\$ 3,125
Date de fin d'exercice	31/03/2021
Conditions d'exercice	aucune
Titres perdus ou annulés	0
Droits acquis au 30/06/2018*	0
Titres souscrits au 30/06/2018	0
Titres potentiels maximaux*	1 010 000

* Tenant compte des titres perdus ou annulés.

myDevices a signé avec un partenaire commercial un accord capitalistique prévoyant l'attribution de bons de souscription d'actions en fonction des versements du chiffre d'affaires obtenu. Chaque BSA donne droit à l'achat d'une action à 3,125 dollars américains, soit le prix de l'action du dernier tour de table d'investisseurs ayant vu l'entrée de Semtech et d'un investisseur chinois au capital de myDevices sur l'année calendaire 2017.

Il est à noter que si la valeur de l'action myDevices venait à dépasser les 3,125 dollars américains, le partenaire pourrait également choisir d'exercer ses bons de souscription via une conversion des dits bons, le ratio étant alors fonction de la juste valeur de l'action.

Note 22 Provisions

Les provisions ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2017-2018 :

(en millions d'euros)	Provisions 30/06/2017	Mouvement de périmètre	Dotations opérat.	Diminution (Cess, Remb.)	Diminution (Cess, Remb.)	Reprises opérat.	Autres dotations	Autres reprises	Provisions 30/06/2018
Autres prov. pour risques et charges – part > 1 an	0,1	-	-	-	(0,0)	(0,0)	-	-	0,1
Autres prov. pour risques et charges – part < 1 an	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Autres provisions pour charges – part > 1 an	0,0	-	-	-	-	-	0,0	-	0,1
Provisions	0,2	-	-	-	-	(0,0)	0,0	-	0,2

Au 30 juin 2018, les principaux risques et charges provisionnés concernent principalement 0,1 million d'euros de provision pour locaux inoccupés en France.

Dans les 0,2 million d'euros de provisions au 30 juin 2018, 0,1 million d'euros correspondent à des provisions non courantes.

Note 23 Passifs financiers

Au cours des deux dernières années, les dettes financières ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2016	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2017
Emprunts obligataires	-	1,8	-	-	(1,8)	-
Emprunts	1,2	0,5	(1,1)	(0,0)	0,0	0,6
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	0,1	0,0	(0,1)	0,0	(0,0)	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,5	-	(0,0)	-	0,5
Instruments financiers passifs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	0,0	-	(0,0)	-	-	-
TOTAL	1,3	2,8	(1,1)	(0,0)	(1,8)	1,1

(en millions d'euros)	30/06/2017	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	Autres variations	30/06/2018
Emprunts obligataires	-	26,4	-	-	-	26,4
Composante dérivée de l'emprunt	-	1,4	-	-	-	1,4
Emprunts	0,6	0,3	(0,5)	(0,0)	-	0,3
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	0,0
Concours bancaires courants	0,5	(0,5)	-	(0,0)	-	0,0
Instruments financiers passifs	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	0,1	-	-	-	0,1
TOTAL	1,1	27,6	(0,5)	(0,0)	(0,0)	28,2

Ainsi, au 30 juin 2018, l'endettement total du Groupe s'élève à 28,2 millions d'euros (contre 1,1 million d'euros au 30 juin 2017 et 1,3 million d'euros au 30 juin 2016), augmentation principalement liée à l'émission d'ORNANE par Claranova en juin 2018, voir ci-dessous.

L'échéance des dettes financières se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	26,4	-	-	26,4
Composante dérivée de l'emprunt	1,4	-	-	1,4
Emprunts	0,3	-	0,3	-
Lignes de crédit	-	-	-	-
Autres dettes financières	0,0	0,0	-	-
Concours bancaires courants	0,0	0,0	-	-
Instruments financiers passifs	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	0,1	0,1	-	-
TOTAL	28,2	0,1	0,3	27,8

23.1 Emprunts obligataires

Le 14 juin 2018, Claranova a lancé une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1^{er} juillet 2023, auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant nominal maximal de 29 millions d'euros. La clôture du livre d'ordre a eu lieu le 15 juin 2018, pour une émission de 26 363 636 ORNANE et un montant nominal de 28 999 999,60 euros.

L'émission des Obligations a été réalisée sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité de souscription des actionnaires en vertu de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 dans le cadre de laquelle les actionnaires ont décidé de supprimer leur droit préférentiel de souscription aux obligations.

Les obligations, de valeur nominale 1,10 euro, portent intérêt à un taux nominal annuel de 5,0 % payable annuellement à terme échu le 1^{er} juillet de chaque année (ou le jour ouvré suivant si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré), et pour la première fois le 1^{er} juillet 2019 (le 1^{er} coupon sera calculé *pro rata temporis*).

Le taux de conversion des obligations est de 1 action pour 1 obligation sous réserve d'ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé à l'initiative de la Société sous certaines conditions et notamment dans les cas suivants :

- à tout moment, pour tout ou partie des obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en Bourse ou hors Bourse ou par offres de rachat ou d'échange ;
- à tout moment jusqu'à la date de remboursement normal, pour la totalité des obligations restant en circulation, sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours de Bourse, par remboursement au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts jusqu'à la date fixée pour le remboursement

23.2 Emprunts

Le poste d'emprunts est passé de 0,6 million d'euros à 0,3 million d'euros. La variation s'explique principalement par le remboursement sur l'année par Avanquest North America de son emprunt à la banque Cathay pour 0,5 million d'euros et l'utilisation

anticipé, si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de Bourse consécutifs parmi les 40 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des produits des premiers cours cotés de l'action Claranova constatés sur Euronext Paris et du ratio de conversion en vigueur à chaque date excède 135 % de la valeur nominale des obligations ;

- à tout moment, pour la totalité des obligations en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 30 jours de Bourse, par remboursement au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre restant en circulation est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.

Les porteurs d'obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions qu'ils peuvent exercer à tout moment à compter de la date d'émission et jusqu'au 29^{ème} jour de Bourse (inclus) précédant la date d'amortissement normal ou anticipé. En cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions, les porteurs d'obligations recevront au choix de la Société soit uniquement un montant en numéraire, soit la combinaison d'un montant en numéraire et d'actions Claranova nouvelles et/ou existantes, soit uniquement des actions Claranova nouvelles et/ou existantes. Les actions Claranova nouvelles et/ou existantes éventuellement remises porteront jouissance courante.

Les obligations font l'objet d'un placement privé dans les états membres de l'Espace Économique Européen auprès des personnes visées par l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier. L'admission aux négociations des obligations sur le marché Euronext Access a été effectuée le 19 juin 2018.

Au 30 juin 2018, aucune ORNANE n'a été convertie ou remboursée. Le montant total correspondant à ces obligations dans les comptes consolidés est de 27,8 millions d'euros, décomposé en 26,4 millions d'euros de composante dette au coût amorti et 1,4 millions d'euros de composante dérivée conformément à la norme IAS 39.

par myDevices à hauteur de 0,3 million d'euros d'une ligne de crédit souscrite le 30 mars 2018. Cette ligne de crédit prévoit un maximum empruntable de 2 millions de dollars américains à échéance 30 mars 2020, portant un taux d'intérêt fixe.

23.3 Risques financiers et risques de marché

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La position de trésorerie au 30 juin 2018 du Groupe est de 65,7 millions d'euros. Les emprunts et autres dettes financières s'élèvent à 28,2 millions d'euros, et par conséquent le montant de l'excédent de trésorerie est de 37,5 millions d'euros.

De ce fait, le Groupe estime son risque de liquidité comme étant très faible.

Risque de contrepartie

La Société détient des comptes bancaires dans des banques diversifiées et de premier ordre. Ainsi, le risque de contrepartie n'est pas jugé significatif.

Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et consultants, la Société a, depuis sa création, régulièrement émis et attribué des stock-options et des actions gratuites.

Au 30 juin 2018, l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société émis ou à émettre, donnant accès au capital, permettrait la souscription d'un nombre de 22 952 918 actions nouvelles. L'exercice des instruments donnant accès au capital, en circulation, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 2 295 291,80 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 39 361 378,80 euros à 41 656 670,60 euros, soit une augmentation de 5,83 % étalée dans le temps entre 2017 et 2027.

De plus, les différents instruments financiers mis en place au niveau des filiales pourraient à terme générer un risque de dilution.

Risque de change

L'essentiel de l'activité du Groupe est réalisé en dehors de la zone euro. Néanmoins, les revenus et les coûts des activités étant libellés dans les mêmes devises, l'exposition au risque de change est restreinte au résultat, et aucune politique systématique de couverture du risque de change n'a été mise en place au sein du Groupe.

Une estimation de l'impact des variations de change sur les résultats de l'exercice clos au 30 juin 2018 est indiquée ci-dessous :

Exercice clos au 30 juin 2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur le chiffre d'affaires			Impact sur le Résultat Opérationnel Courant			Impact sur les capitaux propres		
	taux réel	↘ 10 %	↗ 10 %	taux réel	↘ 10 %	↗ 10 %	taux réel	↘ 10 %	↗ 10 %
USD	161,5	(9,5)	9,5	(3,7)	(0,1)	0,1	14,3	(0,8)	0,8
GBP	161,5	(4,9)	4,9	(3,7)	(0,6)	0,6	14,3	(0,2)	0,2

Risque de taux

Au 30 juin 2018, les sociétés du Groupe n'ont pas contracté d'emprunt à taux variable, ce risque est donc limité.

Risque sur les actions

La trésorerie du Groupe est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Le Groupe ne détient que 194 791 de ses propres actions au 30 juin 2018, et n'a ainsi qu'une très faible exposition au risque sur les actions.

Note 24 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont principalement constitués des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,6 million d'euros), voir note 10 aux états financiers consolidés.

Note 25 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 11,6 millions d'euros et sont principalement composés de :

- dettes sociales pour 9,5 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros au 30 juin 2017. Cette variation est principalement due à la provision des charges sociales sur actions gratuites Claranova pour 3,0 millions d'euros et la provision de bonus sur les entités américaines pour 3,3 millions d'euros ;

- de produits constatés d'avance pour 1,4 million d'euros, contre 0,9 million d'euros au 30 juin 2017. L'augmentation de 0,5 million d'euros est liée à l'accroissement de l'activité PlanetArt sur l'exercice ;
- de dettes courantes pour 0,4 million d'euros, en diminution de 0,2 million d'euros par rapport au 30 juin 2017.

Note 26 Synthèse des actifs et passifs financiers et opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2017		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	0,4	0,4	-	0,4	-	-
Autres actifs non courants	0,3	0,3	-	0,3	-	-
Clients et comptes rattachés	4,3	4,3	-	4,3	-	-
Autres actifs courants	2,9	2,9	-	2,9	-	-
Trésorerie et équivalents	17,1	17,1	17,1	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	25,1	25,1	17,1	8,0	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	(0,0)	(0,0)	-	-	(0,0)	-
Autres passifs non courants	0,6	0,6	0,6	-	-	-
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	1,1	1,1	-	-	1,1	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21,8	21,8	-	21,8	-	-
Autres passifs courants	4,7	4,7	-	4,7	-	-
TOTAL DES PASSIFS	28,3	28,3	0,6	26,5	1,1	-

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	0,4	0,4	-	0,4	-	-
Autres actifs non courants	0,2	0,2	-	0,2	-	-
Clients et comptes rattachés	4,9	4,9	-	4,9	-	-
Autres actifs courants	4,9	4,9	-	4,9	-	-
Trésorerie et équivalents	65,7	65,7	65,7	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS	76,0	76,0	65,7	10,3	-	-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	28,1	28,1	1,4	-	26,7	-
Autres passifs non courants	0,8	0,8	0,8	-	-	-
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	0,1	0,1	-	-	0,1	-
Fournisseurs et comptes rattachés	23,7	23,7	-	23,7	-	-
Autres passifs courants	11,6	11,6	-	11,6	-	-
TOTAL DES PASSIFS	64,3	64,3	2,1	35,3	26,8	-

Note 27 Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie

27.1 Paiements en actions et autres retraitements

Le montant des paiements en actions et autres retraitements s'élève à 4,1 millions d'euros. Ce montant correspond en grande majorité à la charge IFRS 2 engendrée par l'attribution d'actions gratuites de novembre 2017, pour 4,1 millions d'euros.

Pour plus de détails sur les actions gratuites, veuillez vous référer à la note 21 aux états financiers consolidés.

27.2 Encaissements liés aux emprunts

Les encaissements liés aux emprunts dans le tableau des flux de trésorerie consolidés s'élèvent à 28,7 millions d'euros, s'expliquant comme suit :

- 28,4 millions proviennent de l'émission d'ORNANE décrite en note 23 aux états financiers consolidés (soit 29,0 millions d'euros de souscription diminués de 0,6 million d'euros de frais financiers) ;
- 0,3 million d'euros proviennent de la souscription de l'emprunt de la filiale myDevices, voir note 23 aux états financiers consolidés.

Note 28 Engagements hors bilan

28.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Engagements et garanties donnés

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Arvix LLC	31/10/2014	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice : <ul style="list-style-type: none"> ■ Maximum : 22 000 000 d'euros ■ Minimum : 3 300 000 euros 	Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les « déclarations fondamentales ») ; 15 % du prix de cession ; Violation d'une obligation pesant sur le vendeur : 50 % du prix de cession ; Violation des « déclarations fondamentales », celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales : le prix de cession ; En cas de droit pour l'acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude : pas de plafond. Prix de cession = 22 000 000 d'euros	Toute demande : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivant le closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) ; Créance fiscale : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) ; Garantie liée aux « déclarations fondamentales » : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Édition Multimédia Électronique (EMME) – Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SFPI	17/02/2015	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250 000 euros, sauf concernant les préjudices liés : <ul style="list-style-type: none"> (i) aux litiges prud'homaux en cours ; et (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'acquéreur préalablement à cette date. 	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : <ul style="list-style-type: none"> ■ en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; ■ en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
ProcessFlows (UK) Ltd	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Minimum : 4 000 000 d'euros ■ Maximum : 5 350 000 euros + intérêts sur maximum 350 000 euros 	<p>Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur).</p> <p>Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 livres sterling.</p> <p>Plancher : 50 000 livres sterling (sauf en cas de fraude)</p>	<p>Toute demande : 1 an à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ;</p> <p>Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.</p>
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	<p>750 000 livres sterling, auxquelles s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out.</p> <p>Plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique ; ■ 25 000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs. 	<p>Toute demande : 2 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ;</p> <p>Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.</p>
Avanquest UK Ltd	30/06/2017	Lettre de soutien	n.a.	n.a.	Jusqu'au 30 juin 2018 au minimum.
PlanetArt LLC	08/11/2012	Option d'achat de titres	10 % des titres pour chaque bénéficiaire	Les dirigeants de la filiale américaine Roger Bloxberg et Todd Helfstein bénéficient depuis le 8 novembre 2012 d'une option d'acquérir 10 % de l'activité PlanetArt dans le cadre d'un potentiel spin-off de cette activité. Cet accord a été revu le 4 septembre 2017 afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre et de transférer ces droits à leurs trusts respectifs.	
Filiales canadiennes portant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware	26/03/2018	Contrat d'achat d'actions	Garantie liée à un emprunt pour financer l'achat des titres	N/A	Avanquest Software SAS et Claranova SA se sont engagés à contracter un emprunt de 20 millions de dollars américains dans le cadre du financement de l'achat de 50,1 % des actions du Groupe composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware avant le 31 mars 2019. Claranova SA s'est portée garante de ce financement qui devra être réalisé au niveau de la filiale canadienne Avanquest Canada Inc.



Clauses de compléments de prix

Au 30 juin 2018, il n'existe aucune clause de complément de prix applicable à la charge du Groupe.

28.2 Nantissements donnés

Avanquest America Inc. et Avanquest North America Inc. ont nanti leurs actifs au bénéfice de la banque américaine Cathay ayant accordé une ligne de crédit (3 millions de dollars) à Avanquest North America Inc., ligne non utilisée au 30 juin 2018.

28.3 Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est toujours valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Le complément de prix potentiel lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd, calculé en fonction de la marge brute, n'a pas été comptabilisé et sera enregistré en produit si les conditions d'obtention se réalisent. Ce complément de prix est calculé à chaque date d'anniversaire pendant 3 ans jusqu'au 30 avril 2019.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediaclip en mars 2017, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediaclip. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadiens.

Dans le cadre du contrat d'achat par la division Avanquest des 50,1 % du groupe canadien composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware, Claranova SA bénéficie d'une garantie du tiers ASIA Advisors de se substituer à son engagement envers les vendeurs à hauteur de 12 millions d'euros.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

29.1 Acquisitions d'activités

Sur le premier trimestre de l'exercice 2018-2019, le Groupe a effectué l'acquisition de plusieurs activités, d'une part des applications mobiles par PlanetArt, et d'autre part, le 1^{er} juillet 2018, la division Avanquest a finalisé l'acquisition des sociétés canadiennes regroupant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Basé au Canada, ce groupe de sociétés du secteur de l'Internet, est présent dans la plupart des pays et positionné sur les trois activités suivantes :

- la gestion de transactions e-commerce grâce à Upclick, une des plateformes les plus modernes au monde ;
- la gestion documentaire et les applications PDF avec Lulu Software, acteur majeur de solutions PDF dans le monde au travers de sa solution SodaPDF ;
- la sécurité Internet avec les solutions antivirus et de sécurisation Adaware connues mondialement.

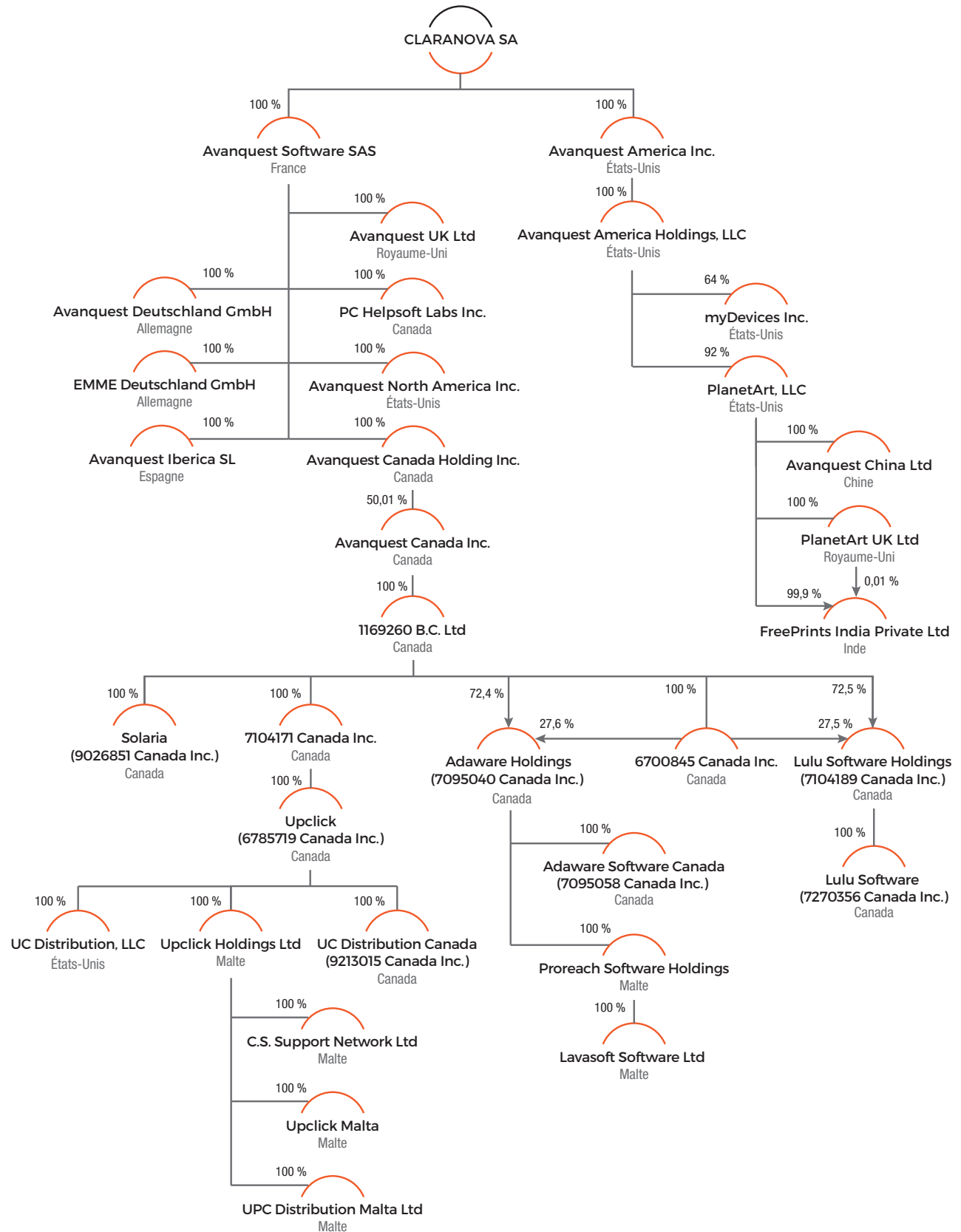
La prise de contrôle de ce groupe de sociétés à hauteur de 50,01 % par Avanquest Canada Inc., filiale de la division Avanquest, avec la possibilité de monter à 100 %, est réalisée sur la base d'un

paiement de 27 millions d'euros. D'une part, un paiement initial en numéraire de 9,9 millions d'euros a été effectué au moment de la réalisation effective de la transaction. D'autre part, 17 millions d'euros (20 millions de dollars américains) seront payés au travers d'un financement bancaire sur cinq à six ans autofinancé par les résultats opérationnels des sociétés cibles. Ce financement sera mis en place avant le 31 mars 2019.

Un complément de prix pourra être payé si la division Avanquest intégrant ces nouvelles activités est cédée ou introduite en Bourse pour un montant supérieur à 135 millions de dollars américains. Ce complément de prix sera calculé par paliers jusqu'à un montant de 160 millions de dollars américains. Par ailleurs, les actionnaires minoritaires du groupe canadien auront la possibilité de convertir leur participation résiduelle en titres Avanquest sur la base de ratios évoluant en fonction de l'atteinte de conditions de performance.

À partir du 1^{er} juillet 2018, les actionnaires minoritaires détiennent des droits de gestion et bénéficient de deux sièges au Comité de Direction d'Avanquest Software SAS.

Suite à l'intégration de ces sociétés dans la division Avanquest, l'organigramme du Groupe est le suivant à la date du présent document de référence :



29.2 Nouveaux partenariats myDevices, avec Alibaba Cloud et Ingram Micro

Le 11 septembre 2018, la division myDevices a annoncé la mise à disposition de solutions IoT clef en main en partenariat avec la division IoT d'Alibaba Cloud, la branche spécialisée dans le cloud du groupe Alibaba. myDevices commercialisera et vendra ses solutions IoT in a Box™ en Chine via le réseau existant de distribution de revendeurs d'Alibaba Cloud. Ces solutions seront dédiées au suivi des actifs importants des petites entreprises aux grands groupes opérant dans de multiples secteurs d'activité et sur les marchés verticaux de la réfrigération commerciale et de la gestion des bâtiments.

Le 12 septembre 2018, Sprint, Ingram Micro et myDevices ont annoncé leur collaboration pour fournir des solutions IoT clef en main à un large éventail d'entreprises. Les revendeurs nord-américains d'Ingram Micro auront désormais la possibilité de proposer à leurs clients des secteurs du médical, de l'hôtellerie, de l'alimentaire, de la distribution, de l'éducation et clients publics des solutions de surveillance à distance de suivi de la température/de l'humidité et la gestion des bâtiments.

29.3 Lancement de FreePrints en Inde

En septembre 2018, Claranova a annoncé le lancement en Inde de son application phare FreePrints. PlanetArt s'ouvre ainsi au 2^{ème} marché des smartphones devant les États-Unis. L'activité PlanetArt

est portée en Inde par la filiale du Groupe FreePrints India Private Ltd, créée en avril 2018 dans ce but.

Note 30 Autres informations

30.1 Effectif du Groupe

Au 30 juin 2018, le groupe Claranova compte 294 salariés (contre 283 au 30 juin 2017).

Répartition de l'effectif par pays :

Répartition par pays	France	États-Unis	Allemagne	Chine	Canada	Autres Europe	Total
06/2018	48	185	7	50	4		294
06/2017	57	167	7	47	5		283

30.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2018, à l'exception des événements décrits en note 29 aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu de changements significatifs de la situation financière ou commerciale.

30.3 Investissements et Recherche et Développement

Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement, les dépenses marketing et les acquisitions externes.

Le groupe Claranova a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2017-2018, les dépenses de recherche et développement ont représenté 1,1 million d'euros chez les entités françaises (contre 1,4 million d'euros pour l'exercice 2016-2017), 3,9 millions d'euros dans les filiales américaines (contre 3,8 millions d'euros en 2016-2017) et 2,4 millions d'euros dans la filiale chinoise (contre 2,3 millions d'euros en 2016-2017).

Les équipes de recherche et développement se sont principalement focalisées sur les projets suivants :

- division PlanetArt : les projets de recherche et développement ont principalement porté sur des améliorations des applications FreePrints et FreePrints Photobooks, sur le développement de la nouvelle application FreePrints Photo Tiles, et sur le lancement des applications FreePrints en Inde (recherche de partenaires, localisation des applications, tests, etc.) ;

- division myDevices : les équipes de recherche et développement ont poursuivi leurs efforts sur le développement des fonctionnalités de Cayenne, sa connectivité avec les autres solutions du marché (à l'instar de Cayenne pour LoRa™), le développement des solutions « IoT in a Box », que ce soit pour les solutions commercialisées par myDevices en propre ou par son partenaire américain Sprint, et le développement de la plateforme « Sprint IoT Factory » ;
- division Avanquest : la plupart des projets ont porté sur le développement de nouvelles versions des produits existants. Le principal investissement de la division est l'acquisition du groupe canadien composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware, dont la finalisation a eu lieu le 1^{er} juillet 2018 (voir note 29 aux états financiers consolidés).

Il n'y a pas eu de capitalisation de frais de développement sur l'exercice.

Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe ainsi que par les financements apportés à myDevices et à PlanetArt lors de l'entrée des divers investisseurs externes sur l'exercice (voir paragraphe 1.1 du présent document de référence pour plus de détails).



Principaux investissements en cours

Les investissements précisés précédemment se poursuivront sur l'exercice 2018-2019. La division PlanetArt continue son développement par l'acquisition de nouveaux clients, l'extension à de nouvelles zones géographiques dont l'Inde en septembre 2018, et l'extension de son offre applicative FreePrints *via* d'une part le lancement de sa nouvelle application Photo Tiles, et d'autre part par le rachat d'applications existantes. Sur myDevices, le développement de la plateforme « Sprint IoT Factory » se poursuit, le début du partenariat avec son partenaire chinois Dr. Peng est prévu pour l'année 2019, et la division continue sa recherche de nouveaux partenaires, recherche se concrétisant dès le 1^{er} trimestre de l'exercice 2018-2019 avec l'annonce de partenariats avec les géants de la distribution Alibaba Cloud en Chine et Ingram Micro aux États-Unis. Sur la division Avanquest, les principaux investissements correspondent à des recherches de synergies avec les sociétés canadiennes acquises au 1^{er} juillet 2018. Le Groupe poursuit également ses efforts pour assurer son développement commercial.

Principaux investissements planifiés

Les principaux investissements planifiés sont en ligne avec le développement des activités du Groupe sur ces dernières années. Le Groupe continuera d'investir de manière importante en marketing et en recherche et développement sur PlanetArt et myDevices, et dans des recherches de synergies et de rentabilité pour la division Avanquest. Il est à noter que les investissements planifiés ne constituent pas des engagements fermes, ils sont arbitrés quotidiennement au vu des coûts d'acquisition observés sur le marché et de leur rentabilité future estimée sur la base des indicateurs mesurés en interne.

La Société étudie toujours par ailleurs des investissements en croissance externe.

30.4 Propriété immobilière

Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du groupe Claranova sont relatives à des agencements, des installations et du matériel de bureau et informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges significatives en dehors des loyers et des charges locatives.

Questions environnementales

L'activité de Claranova n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la Société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.

2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2018

À l'Assemblée Générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du plan d'actions gratuites de Claranova

Risque identifié	<p>La note 1.2 « Attribution gratuite d'actions » présente le plan d'attribution d'actions gratuites de Claranova au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales mis en place sur l'exercice.</p> <p>Au 30 juin 2018, la charge de personnel relative à l'évaluation de ce plan d'actions gratuites s'élève à M€ 4,1 sur la période ainsi qu'à M€ 3 de cotisations patronales sans impact de trésorerie au 30 juin 2018.</p> <p>Comme indiqué dans la note 3.26 « Stock-options, actions gratuites et bons de souscription d'actions », pour évaluer la juste valeur des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ce plan dans les comptes consolidés constitue un point clé de l'audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues et de son caractère significatif.</p>
Notre réponse	<p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des actions gratuites accordées.</p> <p>Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pris connaissance des éléments établis par la direction justifiant l'atteinte des critères de performance ; ■ pris connaissance du rapport externe, lorsqu'il était disponible ; ■ analysé la validité des principales hypothèses retenues dans le calcul de la charge de personnel relative à ce plan ; ■ vérifié les formules de calcul utilisées.

Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) de Claranova

<p>Risque identifié</p>	<p>Les notes 1.5 « Emission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes » et 23.1 « Emprunts obligataires » présentent l'admission de 26.363.636 ORNANE pour un montant nominal de M€ 29 sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris le 19 juin 2018.</p> <p>Au 30 juin 2018, la dette résultant de ces obligations s'élève dans les comptes à M€ 27,8, soit M€ 29 de souscription diminués de M€ 1,4 de frais financiers, et est décomposée en M€ 26,4 de composante obligataire et M€ 1,4 de composante actions (dérivé).</p> <p>L'évaluation de la répartition entre les deux composantes a été déterminée par un expert externe. Comme indiqué dans la note 3.28 « Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) », la composante obligataire est comptabilisée au coût amorti. La valorisation de cette composante a été effectuée avec une approche multicritère permettant de calculer le <i>spread</i> de crédit (moyenne du taux de la Banque de France et de l'analyse crédit spécifique à Claranova). La composante dérivée est en revanche comptabilisée à la valeur « <i>market-to-market</i> ». Cette juste valeur est déterminée selon le modèle Cox, Ross et Rubinstein. La variation de la juste valeur associée est constatée sur une ligne distincte du résultat financier.</p> <p>Nous avons considéré que la décomposition de la dette résultant des ORNANE dans les comptes consolidés constitue un point clé de l'audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues et du caractère significatif des écritures en découlant.</p>
<p>Notre réponse</p>	<p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction et l'expert externe pour déterminer la répartition des ORNANE entre composante obligataire et composante dérivée.</p> <p>Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ analysé le rapport établi par l'expert externe, avec l'aide de nos experts en actuariat ; ■ évalué les principales hypothèses retenues dans le calcul du <i>spread</i> de crédit ; ■ examiné le plan d'amortissement utilisé pour la composante obligataire et notamment le taux d'intérêt effectif ; ■ vérifié les formules de calcul utilisées.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Claranova par votre assemblée générale du 12 février 1998 pour le cabinet APLITEC et du 29 novembre 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2018, le cabinet APLITEC était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2006.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC
Stéphane Lambert

ERNST & YOUNG et Autres
Franck Sebag



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	64	3.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	80
3.1.1	Présentation de la gouvernance	64	3.4.1	Conventions réglementées et opérations avec les parties liées	80
3.1.2	Mandats des membres du Conseil de Surveillance, des dirigeants et du censeur	66	3.4.2	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	80
3.1.3	Fonctionnement des organes de gouvernance et contrôle interne	69	3.4.3	Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Directoire à la date du rapport	81
3.2	Mesures de contrôle interne	73	3.5	Opérations avec des apparentés	83
3.2.1	Exécution et optimisation des opérations	73		Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	83
3.2.2	Fiabilité des informations financières et comptables	73			
3.2.3	Conformité aux lois et règlements en vigueur	74			
3.2.4	Gestion et prévention des risques	74			
3.3	Rémunérations et avantages	75			
3.3.1	Rémunérations et avantages en nature des dirigeants	75			
3.3.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	77			
3.3.3	Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions	78			
3.3.4	Principes et critères de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2018-2019	79			
3.3.5	Principes et critères de rémunération des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2018-2019	79			
3.3.6	Autres participations et actionnariat salarié	80			

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE
















Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, ce chapitre Gouvernement d'entreprise intègre le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, sur la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance, et sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux.

3.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale

3.1.1 Présentation de la gouvernance

Composition de la Gouvernance : Directoire et Conseil de Surveillance

Nom	Nationalité	Âge	Organe de gouvernance				Nombre d'actions ⁽¹⁾	Mandat d'administrateur	
			D	CS	CA	CNR		Début	Fin
 Pierre Cesarini 		56	✓	–	–	–	24 956 885	23/06/2015 ⁽²⁾ 01/01/2016 ⁽²⁾	01/01/2022
 Sébastien Martin 		47	✓	–	–	–	330 500	01/01/2016	01/01/2022
 Caroline Bouraine Le Bigot 		57	–	✓	✓	✓	0	01/04/2016	AGO 2021
 Luisa Munaretto 		51	–	✓	✓	✓	0	22/07/2015	AGO 2021
 Jean-Loup Rousseau 		61	–	✓	–	–	0	03/06/2016	AGO 2021


(1) Nombre d'actions détenues directement ou indirectement dans la société
 (2) Président Directeur Général : 23/06/2015, Président du Directoire : 01/01/2016

Compétences

-  Leadership
-  Management
-  Finance
-  Investissement
-  Expérience internationale
-  Technologies
-  Marketing
-  Gestion des risques
-  Gouvernance de sociétés cotées
-  M&A

Organes

- D Directoire
- CS Conseil de Surveillance
- CA Comité d'Audit
- CNR Comité des Nominations et Rémunérations

 Membre indépendant

À ce jour, seuls Pierre Cesarini et Sébastien Martin exercent une fonction au sein du Directoire.

Le Conseil de Surveillance ne comporte pas de membre élu par les salariés, ni de membre représentant les salariés actionnaires.

Conflit d'intérêts au niveau des organes de Directoire et de surveillance

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs à l'égard de Claranova de l'une des personnes visées au paragraphe 3.1.2 et leurs intérêts privés.

Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;

- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social, autres que les liquidations visées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance au paragraphe 3.1.2 ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Déclaration sur la nature de tout lien familial entre les membres des organes de direction

Néant.

Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages à terme

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord que ceux décrits au paragraphe 3.6.



3.1.2 Mandats des membres du Conseil de Surveillance, des dirigeants et du censeur

Directoire



Pierre Cesarini

Président du Directoire

Expérience et expertise

En rejoignant Claranova en tant que Directeur Général du Groupe en mai 2013, l'histoire d'entrepreneur accompli de Pierre Cesarini et sa solide expérience d'Internet et du numérique étaient parfaites pour l'esprit d'entreprise et l'ambition de la Société. Il a débuté sa carrière chez Apple, à Cupertino, au siège central en Californie, en passant 10 ans dans la création du PowerMac. En 1998, il a fondé TempoSoft, un fournisseur d'applications intranet pour la gestion des ressources humaines et la planification – une société achetée par Oracle en 2005. En 2007, M. Cesarini est devenu le PDG d'Atego, le leader mondial du logiciel intégré. Il a également été professeur de gestion à l'École des Mines ParisTech.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Président :

- LCT Technologies SAS ⁽²⁾
- Avanquest Software SAS ⁽¹⁾

Gérant :

- Elendil SARL
- Fangorn SCI

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Président :

- Avanquest America Inc. ⁽¹⁾
- PC Helpsoft Labs Inc. ⁽¹⁾

Administrateur :

- Avanquest North America Inc. ⁽¹⁾
- myDevices Inc. ⁽¹⁾
- Avanquest UK Ltd ⁽¹⁾
- Avanquest China Ltd ⁽¹⁾
- PlanetArt Ltd ⁽¹⁾
- PlanetArt LLC ⁽¹⁾
- Avanquest Canada Inc. ⁽¹⁾
- Avanquest Canada Holding Inc. ⁽¹⁾
- myDevices Inc. ⁽¹⁾

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence

Gérant :

- Anarion



Sébastien Martin

Directeur Administratif et Financier du Groupe

Expérience et expertise

Avec 20 ans d'expérience dans des entreprises de technologie à forte croissance, Sébastien Martin a en particulier dirigé plus d'une trentaine d'opérations de création d'activités, d'acquisitions et de restructurations dans des délais très courts.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Président :

- InFusio Consulting

Gérant :

- SCI Le Roy

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur :

- Avanquest Canada Inc. ⁽¹⁾
- Avanquest Canada Holding Inc. ⁽¹⁾
- Avanquest America Inc. ⁽¹⁾
- PC Helpsoft Labs Inc. ⁽¹⁾
- Avanquest UK Ltd ⁽¹⁾

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence

Co-Gérant :

- IMV Management Partners

Président :

- IF Europe ⁽³⁾

Conseil de Surveillance



Caroline Bouraine Le Bigot

Présidente du Conseil de Surveillance, membre du Comité des Nominations et des Rémunérations, et Présidente du Comité d'Audit

Expérience et expertise

Diplômée de Sciences Po Paris et d'un Executive MBA à Stanford, Caroline Bouraine Le Bigot a des décennies d'expérience dans le high-tech à l'international. Rentrée récemment en France, elle assiste actuellement de grandes sociétés françaises, américaines et israéliennes dans leur développement. Sa passion du high-tech, des interfaces utilisateur, sa connaissance des environnements software et hardware, et son expertise en vente de projets complexes à l'international bénéficie à l'accélération du développement de Claranova.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Néant

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence

Néant



Luisa Munaretto

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations, et membre du Comité d'Audit

Expérience et expertise

Avec ses dizaines d'années d'expérience en capital-investissement, Luisa Munaretto est la cofondatrice d'IndEU Capital, un fonds d'investissement spécialisé dans les marques de luxe visant principalement le marketing et l'innovation numériques. Elle compte dans son expérience en capital-investissement de nombreux investissements en France et en Italie grâce à son poste de Directrice de la Stratégie chez 21 Partners, une société d'investissements de la famille Benetton.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Présidente :

- IndEU Capital SAS
- Tech-IA ImpactInvest SAS

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Administrateur :

- IndEU India Luxury Holding Pte (Singapour)
- RockNShop.com (Inde)
- The LabelLife.com (Inde)
- MyBataz (Inde)

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence

Néant



Jean-Loup Rousseau

Membre du Conseil de Surveillance

Expérience et expertise

Jean-Loup Rousseau a fondé en 2002 Proveho Advisory, société indépendante de conseil dédiée aux sociétés industrielles et technologiques. Il a travaillé au sein du cabinet de conseil KTH (groupe Marsh & McLennan), d'Amkor Technology et de Schlumberger Technologies. Il dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans le secteur de la technologie au cours de laquelle il a accompagné un grand nombre de sociétés dans leur développement.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises

Président :

- Proveho SAS

Administrateur :

- Porcher
- Industries SAS

Directeur Général :

- Ascometal SAS

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence

Néant



Censeur

**Marc Goldberg**

Censeur

Expérience et expertise

Associé fondateur de Maslow Capital Partners, Marc Goldberg a une expérience de plus de 20 ans dans le secteur de la technologie des médias et télécommunications en Europe et aux États-Unis en tant que conseil ou investisseur. Il est diplômé de l'Université Paris VI et auditeur de l'IHEDN.

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises**Administrateur :**

- Youmiam

Gérant :

- Maslow Capital Partners

Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères**Administrateur :**

- PlanetArt LLC ⁽¹⁾

Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années et non exercés à la date du présent document de référence**Administrateur :**

- Spicée média

Président du Conseil :

- Wondermento

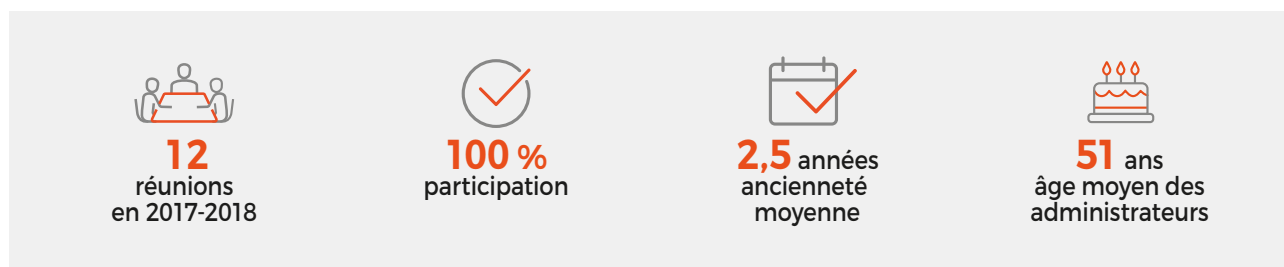
(1) Sociétés du Groupe.

(2) Sociétés en cours de liquidation.

(3) Sociétés liquidées.

3.1.3 Fonctionnement des organes de gouvernance et contrôle interne

3.1.3.1 Directoire



Pierre Cesarini préside le Directoire depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère

d'organe assurant collégalement la Direction Générale de la Société.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers. Le Président du Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique. Il porte à la connaissance du Conseil de Surveillance tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le Président du Directoire quant à lui représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il jugera nécessaire.



3.1.3.2 Conseil de Surveillance



Le Conseil de Surveillance répond aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la parité des femmes et des hommes siégeant au sein des organes de gouvernance.

Claranova adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux qui sont adaptés à sa taille. Le Code de gouvernance auquel Claranova se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016. Ce Code peut notamment être consulté sur le site Internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

À cet égard, parmi les recommandations observées par Claranova, on peut notamment citer l'existence de deux Comités au sein du Conseil de Surveillance, à savoir le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations constitués lors de la séance du 26 janvier 2016, l'existence d'un règlement intérieur et d'un règlement interne pour chacun des deux comités et, depuis son introduction en Bourse, la présence permanente de membres

indépendants au sens de la recommandation n° 3 du Code MiddleNext.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs pris connaissance des points de vigilance du Code MiddleNext et considère respecter l'ensemble des recommandations qui y sont prévues, à l'exception de la recommandation n° 14 « Préparation de la succession des dirigeants ». En effet, ce sujet n'a pour l'instant pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité spécialisé.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire et sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

Toutes correspondances destinées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance peuvent être adressées au siège social de la Société sise Immeuble Vision Défense – 89/91, boulevard National – 92250 La Garenne-Colombes.

Le règlement intérieur de Claranova a pour but de définir, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le rôle et les devoirs des membres du Conseil de Surveillance parmi lesquels l'obligation de confidentialité, le devoir d'indépendance et de loyauté, les obligations de diligence, le devoir de transparence et d'information de la Société et enfin l'obligation de respect de la réglementation boursière et notamment les obligations d'abstention liées à la détention d'une information privilégiée.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le Directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

La surveillance s'exerce alors de la façon suivante :

- vérifier l'absence de dysfonctionnements graves dans l'exercice de la fonction exécutive y compris dans le choix d'options stratégiques susceptibles de remettre en cause la performance durable de la Société ;
- participer à une bonne gouvernance en exerçant les points de vigilance issus du Code de gouvernance MiddleNext ;
- rendre compte aux actionnaires de leur devoir de surveillance par le rapport du Conseil à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels et par le rapport du Président du Conseil sur la gouvernance d'entreprise, et en assumer les responsabilités.

Limites apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

La fonction de surveillance a trait à l'examen des décisions du Directoire, à la conformité des systèmes et des contrôles, et à la bonne mise en œuvre des politiques.

La mission du Conseil de Surveillance consiste en premier lieu à valider les orientations de l'activité de la Société, la stratégie proposée par le Directoire et à veiller à sa mise en œuvre. Le Conseil de Surveillance se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société. En particulier, il :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes et le rapport annuel préparés par le Directoire et soumis à son approbation ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle ;
- du bon fonctionnement des comités qu'il a créés.

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société proposées par le Directoire et veille à leur mise en œuvre.

Dans l'ordre interne, les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- la cession d'immeuble par nature ;
- la cession totale ou partielle de participations ;
- la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties.

Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le Conseil de Surveillance peut autoriser d'avance le Directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées ci-dessus ou fixer annuellement un montant global ou par engagement en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Chaque trimestre, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au Conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi qu'un reporting complet de l'activité trimestrielle. De plus, après la clôture de chaque exercice et dans les délais réglementaires, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée.

Avant chaque revue des conventions réglementées par l'Assemblée Générale, le Directoire fait un état des conventions en cours et revoit l'intérêt de chaque convention, tout en précisant celles qui feront l'objet du rapport du Commissaire aux Comptes et celles qui n'ont pas été modifiées. S'ensuit une présentation au Conseil de Surveillance dans le cadre du rapport du Directoire. Si le Conseil de Surveillance a des questions relatives à ces conventions, il peut les poser au Directoire. Si le Conseil de Surveillance a des observations sur les conventions, elles sont formulées dans son rapport à l'Assemblée Générale.

Avant la conclusion de chaque convention réglementée, un projet de convention ainsi qu'une présentation de l'intérêt pour la Société sont soumis au Conseil de Surveillance pour autorisation dans le cadre du contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du Président du Directoire. Néanmoins, le Conseil de Surveillance considère que son rôle repose sur deux éléments fondamentaux : la prise de décision et la surveillance. La fonction de prise de décision comporte l'élaboration, de concert avec la Direction de la Société, de politiques fondamentales et d'objectifs stratégiques, ainsi que l'approbation de certaines actions importantes.

D'une manière générale et indépendamment des réunions du Conseil de Surveillance, chaque membre du Conseil de Surveillance bénéficie d'une information permanente et reçoit notamment un reporting financier et opérationnel de la Société transmis par le Directoire. Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil, les documents de travail sont préalablement transmis à ses membres.

Bilan des travaux du Conseil au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil a abordé des questions diverses, telles que l'approbation de conventions réglementées, l'approbation du règlement intérieur modifié du Conseil de Surveillance, l'examen des rapports trimestriels du Directoire, l'évaluation de ses travaux, la répartition des jetons de présence, le développement du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil s'est réuni deux fois, à savoir les 6 juillet et 28 septembre 2018. Il a notamment approuvé le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré dans le présent document de référence au 30 juin 2018.

3.1.3.3 Comité des Nominations et des Rémunérations



À la date du présent rapport, le Comité des Nominations et des Rémunérations est constitué de Luisa Munaretto (Présidente) et Caroline Bouraine Le Bigot, pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

En matière de nominations, le Comité est chargé :

- de présenter au Conseil de Surveillance des recommandations sur la composition du Directoire, du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- de débattre de la qualification de « membre indépendant » de chaque membre du Conseil de Surveillance lors de sa nomination ;
- de proposer annuellement au Conseil de Surveillance la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membres indépendants » au regard des normes et recommandations applicables en France et sur les marchés réglementés où les titres de la Société sont admis aux négociations, et notamment au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié par MiddleNext ;
- d'établir un plan de succession des dirigeants mandataires pour parer aux vacances imprévisibles et assister le Conseil dans le choix et l'évaluation du Président du Conseil de Surveillance, des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire ;
- d'organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs membres du Conseil de Surveillance indépendants (notamment, de réaliser des études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers) ;
- de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du Directoire ou du Conseil peut être recommandée ;
- de préparer la liste des membres du Conseil de Surveillance dont la désignation comme membre d'un Comité du Conseil peut être recommandée ;
- de débattre de la compétence et/ou de l'expertise industrielle et financière des membres du Conseil de Surveillance lors de leur nomination au Comité d'Audit et de rendre compte de ses avis au Conseil de Surveillance.

En matière de rémunérations, le comité est chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par le Directoire en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et du Groupe ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux ;
- de formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des membres du Directoire,
 - les montants et les structures de rémunération des membres du Directoire et notamment les règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et du Groupe et la pratique du marché. Il surveille ensuite l'application de ces règles ;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposées par les membres du Conseil de Surveillance ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre la mise en œuvre ;
- de proposer les modalités d'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses Comités et de veiller à leur mise en œuvre ;
- de préparer et présenter les rapports prévus par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- de préparer toute autre recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil de Surveillance ou le Directoire en matière de rémunération.

Le rôle et les travaux du Comité sont régis par un règlement intérieur.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations n'a pas tenu de réunion depuis le 30 juin 2018.



3.1.3.4 Comité d'Audit



À la date du présent rapport, le Comité d'Audit est constitué de Caroline Bouraine Le Bigot (Présidente du comité) et Luisa Munaretto, qui assument ces charges pour toute la durée de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à décision contraire dudit Conseil.

Le Comité d'Audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de Surveillance, le suivi complet des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Le Comité d'Audit est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale et de revoir les conditions de leur rémunération. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires aux Comptes est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;

- de valider les services fournis par les Commissaires aux Comptes mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce ;
- de manière générale, d'apporter tout conseil et de formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'Audit est un organe purement consultatif et rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

À ce jour, le Comité d'Audit s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Il est à noter que sur l'exercice, les Commissaires aux Comptes n'ont pas fourni à la Société de services non directement liés à leur mandat de Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit a tenu sa dernière séance le 26 septembre 2018.

3.1.3.5 Censeur

À la date du présent rapport, le censeur de Claranova est Marc Goldberg, qui assume cette fonction depuis le 30 novembre 2016 et jusqu'à échéance, soit un renouvellement prévu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2022.

Le censeur a pour mission d'apporter un éclairage au Conseil de Surveillance, notamment sur l'environnement des affaires, la stratégie et le développement de l'activité, la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques. Le censeur a accès aux mêmes informations que les membres du Conseil de Surveillance, et est soumis aux mêmes obligations de discrétion. Il est convoqué aux séances du Conseil de Surveillance, auxquelles il assiste avec voix consultative, sans que toutefois son absence puisse nuire à la valeur des délibérations.

3.2 Mesures de contrôle interne

Il n'existe pas de définition légale du contrôle interne, mais de nombreuses définitions émanant des organisations professionnelles et comptables. Comme l'an dernier, Claranova s'est appuyé sur le cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux VaMPs (« Valeurs Moyennes et Petites ») défini par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007, tout en l'adaptant à sa structure et à sa situation.

Le contrôle interne mis en place par Claranova est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation de ses objectifs fondamentaux que sont l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire, la réalisation et l'optimisation de ces instructions et orientations, le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements en vigueur auxquelles l'entreprise est soumise ainsi que la gestion et la prévention des risques de fraudes ou d'erreurs. Cependant, le dispositif de contrôle interne ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la Société.

Compte tenu de sa taille et de sa structure, Claranova n'a pas mis en place une Direction dédiée au contrôle interne. Ce contrôle est conduit par la Direction Administrative et Financière du Groupe avec les managers de chaque filiale.

3.2.1 Exécution et optimisation des opérations

Procédures au niveau Groupe

Claranova est organisé de manière décentralisée par divisions couvrant plusieurs zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients, renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci.

Le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures, applicables indifféremment au sein de toutes les filiales et divisions.

La Direction Financière du Groupe exerce une sécurisation de l'ensemble des aspects juridiques du Groupe, que ce soit en matière contractuelle, corporate, propriété intellectuelle ou contentieuse. Elle agit au niveau du siège, mais également au niveau local. Les opérations jugées non significatives en termes financier et/ou territorial sont adressées localement car la Direction Financière ne dispose pas de ressources suffisantes pour suivre directement ces affaires. Cependant, la Direction Financière instaure des « liaisons » juridiques avec les filiales locales, ainsi que des partenariats avec des cabinets d'avocats.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la division par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Financière du Groupe. Chaque mois, le responsable de division ou de business unit adresse à la Direction Financière un reporting traitant de la performance mensuelle de son périmètre, dans lequel sont inclus des analyses financières, les éléments significatifs de la politique marketing et commerciale, du développement des produits et de ressources humaines. Ce reporting mensuel est suivi de discussions entre la Direction et la division concernée.

Pour une étude approfondie des facteurs de risques pesant sur Claranova, nous vous invitons à vous reporter à la section « Facteurs de risques » au chapitre 4 du présent document de référence.

Avant le début de chaque exercice fiscal, la Direction Groupe se rapproche des dirigeants de division pour traiter de la stratégie du Groupe, des divisions et de chacune des entités ainsi que des budgets.

Procédures au niveau local

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de filiale ou de division. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la maison mère, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés localement. Ainsi, chaque dirigeant doit suivre les procédures édictées par le Groupe, mais doit également définir et mettre en place sur sa zone géographique et sous sa responsabilité et son contrôle ses propres procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches, de ressources humaines...

3.2.2 Fiabilité des informations financières et comptables

Comme au niveau opérationnel, l'organisation de Claranova en termes d'information financière est décentralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leur dirigeant par les équipes comptables et financières locales. Ils font l'objet de diligences d'auditeurs locaux si applicable, en collaboration, pour les filiales significatives, avec les auditeurs de la maison mère.

Le Comité d'Audit accompagne le Directoire dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il assure également le suivi des processus qui concourent à l'établissement des comptes.

Comme en matière opérationnelle, les dirigeants de filiales établissent mensuellement un reporting financier de leur activité. Ce reporting est adressé au Directoire ainsi qu'à la Direction Financière. Cette dernière analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois. La Direction Financière Groupe réalise également des missions d'analyse et de contrôle particulières à la demande du Directoire à qui il transmet ses études.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Les comptes consolidés et sociaux de Claranova sont arrêtés par le Directoire qui les communique ensuite au Conseil de Surveillance pour revue et approbation du projet de rapport financier.

D'une manière générale, toute l'information financière Groupe est élaborée par la Direction Financière Groupe sous le contrôle du Directoire, l'approbation étant du ressort du Conseil de Surveillance.

La Direction Financière Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs sous la direction du Directoire.

3.2.3 Conformité aux lois et règlements en vigueur

Claranova est une société anonyme de type dualiste cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle s'efforce de respecter.

La gestion des problématiques de conformité aux lois et règlements en vigueur est du ressort de la Direction Administrative et Financière Groupe. Cette dernière collabore étroitement avec les responsables de filiale et de division et coordonne les actions entreprises en dehors de France avec l'aide des conseils externes de la Société.

Les principales activités du Groupe, l'impression digitale (PlanetArt), la monétisation de trafic (Avanquest), et l'Internet des Objets (myDevices) sont des activités essentiellement régies par le droit de la propriété intellectuelle ainsi que par la propriété industrielle.

3.2.4 Gestion et prévention des risques

Au-delà des risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque sur les actions et risque de liquidité) présentés dans le rapport financier annuel et inhérents à toute société internationale cotée, les principaux facteurs de risques de Claranova et ses filiales sont des risques liés à la protection et à la défense des droits de propriété intellectuelle, des risques liés à la défektivité d'un logiciel et aux dommages pouvant en découler.

La prévention des risques est une mission que chaque collaborateur de Claranova doit assumer à son niveau. Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiale et de division qui sont responsables de la gestion et de la prévention de ces risques au sein de leurs unités.

Les principaux risques ayant trait aux finances de l'entreprise font l'objet de procédures en matière de signature sur les comptes bancaires, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

De surcroît, Claranova a mis en place une politique d'assurance dont l'adéquation est revue régulièrement par la Direction Financière Groupe et le Directoire.

Le développement de Claranova donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure du Groupe. Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soient adéquats tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clés du succès de Claranova dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

3.3 Rémunérations et avantages

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations en fonction des résultats du Groupe, chaque mandataire disposant d'une rémunération variable. La part variable des revenus des mandataires sociaux membres de la Direction du Groupe est fondée sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs opérationnels spécifiques. Celle des mandataires sociaux dirigeants de filiales ou divisions est en partie fondée sur des objectifs de résultat opérationnel desdites filiales et divisions, en partie sur des objectifs opérationnels spécifiques et en partie sur des objectifs de résultat opérationnel consolidé. Dans les cas où les objectifs n'ont pas été formalisés, la part variable est fixée de manière forfaitaire par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2016 a fixé à un montant annuel total de 117 000 euros les jetons de présence à verser aux membres du Conseil de Surveillance. Ce montant n'a pas été remis en cause par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 novembre 2017 pour l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de Surveillance a droit au remboursement, sur présentation de justificatifs des frais de voyage et de déplacement engagés par lui dans l'exercice de ses fonctions, dans les limites de montants raisonnables.

Hormis les jetons de présence, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre forme de rémunération au sein de Claranova.

Note : les rémunérations versées en devises autres que l'euro, si applicable, sont converties au taux moyen de l'exercice.

3.3.1 Rémunérations et avantages en nature des dirigeants

Les équivalents des tableaux préconisés par la « Position-recommandation AMF n° 2014-14 relative au guide d'élaboration des documents de référence » sont présentés soit ci-dessous, soit à la note 21 aux états financiers consolidés au chapitre 2 du présent document de référence, si tant est qu'ils soient applicables à la date du présent document de référence.

Les informations relatives à la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés ou dus au titre des exercices 2016-2017 et 2017-2018 à chaque mandataire social tant par Claranova lui-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce sont indiquées ci-dessous.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUÉES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	2017-2018		2016-2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre Cesarini				
Rémunération fixe	255 366	253 496	222 222	222 222
Rémunération variable et autres primes ⁽¹⁾	360 000	130 000	271 870	71 870
Honoraires ⁽²⁾	302 000	302 000	37 375	290 375
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL RÉMUNÉRATION	917 366	685 496	531 467	584 467
Sébastien Martin				
Rémunération fixe	226 175	211 175	200 000	200 000
Rémunération variable et autres primes ⁽¹⁾	285 500	155 500	118 180	118 180
Honoraires				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 434	3 434	3 291	3 291
TOTAL RÉMUNÉRATION	515 109	370 109	321 471	321 471

(1) Incluant les indemnités liées aux activités exercées hors de France et les indemnités de véhicule.

(2) Exercice 2016-2017 : la ligne honoraires inclut la prestation facturée par la société Elendil, dont Pierre Cesarini est Président à la filiale Avanquest North America pour un montant de 37 375 euros. La rémunération exceptionnelle due au titre de l'exercice 2015-2016 a été payée sur l'exercice 2016-2017. Exercice 2017-2018 : la ligne honoraires inclut la prestation facturée par la société Elendil à Claranova pour un montant de 302 000 euros.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de chiffre d'affaires, d'indicateurs de résultat opérationnel, de trésorerie et de développement capitalistique de la Société, qui sont confidentiels mais approuvés par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pierre Cesarini et Sébastien Martin perçoivent tous deux une rémunération variable annuelle conformément aux prescriptions légales et aux règles de bonne gouvernance applicables, en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultats.

La rémunération variable annuelle maximale de Pierre Cesarini s'élève à 200 000 euros et celle de Sébastien Martin s'élève à 230 000 euros.

La part du salaire variable des dirigeants, versée au cours du semestre qui suit la clôture de l'exercice lors duquel elle est acquise, est définie de la manière suivante :

- 1/4 basé sur un critère de chiffre d'affaires (atteinte du chiffre d'affaires budgété pour l'exercice) ;
- 1/4 basé sur un critère de Résultat Opérationnel Courant normalisé ;
- 1/4 basé sur le niveau de trésorerie ;
- 1/4 basé sur la gestion des relations investisseurs et le développement capitalistique du Groupe.

Pierre Cesarini et Sébastien Martin bénéficient de contrats de travail leur assurant une indemnité de rupture. Cette indemnité, égale à 12 mois de rémunération brute, fixe et variable, est soumise à des critères de performance. Pierre Cesarini et Sébastien Martin sont également soumis à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la fin de leurs mandats.

PRÉCISIONS QUANT AUX CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Pierre Cesarini	X			X	X		X	
M. Sébastien Martin	X			X	X		X	

PRÉCISIONS QUANT AUX OPTIONS/ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Pierre Cesarini	13/11/2017	Achat	0,36 €	375 222	0,61 €	10 ans
Sébastien Martin	13/11/2017	Achat	0,36 €	375 222	0,61 €	10 ans

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom	Date du plan	Nature des options	Nombre d'options levées pendant l'exercice	Prix d'exercice
Pierre Cesarini	25/11/2016	Souscription	16 839 433	0,112 €
Sébastien Martin	25/11/2016	Souscription	0	0

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom	Date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Pierre Cesarini	13/11/2017	14 548 000	0,36 €	13/11/2018	13/11/2019	validées
Sébastien Martin	13/11/2017	3 637 000	0,36 €	13/11/2018	13/11/2019	validées

Tableau récapitulatif des rémunérations et options/actions attribuées aux dirigeants non mandataires sociaux

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2017 a fixé le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil de Surveillance à la somme de 117 000 euros, montant s'appliquant aux exercices suivants hors décision contraire lors d'une Assemblée Générale ultérieure. Ce montant est toujours applicable.

Lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 22 février 2017, les membres ont décidé des modalités suivantes :

- 32 000 euros par an et par membre du Conseil de Surveillance indépendamment du nombre de réunions du Conseil et de la présence effective ou non des membres auxdites réunions sous réserve d'assister à au moins 80 % des réunions ;
- la participation aux Comités spécifiques est rémunérée 1 000 euros par trimestre et par participation à un Comité, étant précisé qu'un membre faisant partie des deux Comités peut prétendre à ce montant distinctement pour chaque Comité.

Cette répartition a été confirmée pour l'exercice 2017-2018 par le Conseil de Surveillance du 6 juillet 2018.

RÉMUNÉRATIONS BRUTES PERÇUES

<i>(en euros)</i>	2017-2018		2016-2017	
	Jetons de présence	Autres rémunérations	Jetons de présence	Autres rémunérations
Caroline Bouraine Le Bigot	40 000	0	36 000	0
Luisa Munaretto	40 000	0	36 000	0
Jean-Loup Rousseau	32 000	0	28 000	0
TOTAL	112 000	0	100 000	0

Les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du Conseil sont versés lors du trimestre suivant celui lors duquel ils sont acquis.

3.3.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'avantages au profit des mandataires sociaux de la Société, à l'exception des indemnités de fin de carrière provisionnées pour l'ensemble des salariés.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.



3.3.3 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions

SUIVI DES PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EN COURS AU 30 JUIN 2018

	Stock-options novembre 2016	BSA mars 2018
Date du Directoire	25/11/2016 & 03/05/2017*	13/11/2017
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	18 765 927	3 752 224
<i>dont pouvant être souscrites par :</i>		
Pierre Cesarini	16 839 433	375 222
Sébastien Martin	10 000	375 222
Caroline Bouraine Le Bigot	0	750 445
Luisa Munaretto	0	750 445
Jean-Loup Rousseau	0	750 445
Marc Goldberg	0	750 445
10 principaux salariés non mandataires sociaux	1 476 494	0
Date de départ d'exercice des options	25/02/2017	13/11/2017
Date d'expiration	25/11/2026	12/11/2027
Prix de souscription ou d'achat	0,112 €	0,36 €
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2018	18 295 233	0
Nombre d'options annulées ou caduques	30 000	0
Options restantes au 30 juin 2018	440 694	3 752 224

* Lors du Directoire du 3 mai 2017, il a été décidé de modifier les conditions relatives aux objectifs à atteindre ainsi que la durée d'acquisition. Il en résulte que les conditions d'acquisition ont été atteintes au 25 février 2017.

SUIVI DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EN COURS AU 30 JUIN 2018

	AGA novembre 2017
Date du Directoire	13/11/2017
Nombre total d'actions attribuées	18 760 000,00
<i>dont pouvant être souscrites par :</i>	
Pierre Cesarini	14 548 000
Sébastien Martin	3 637 000
Caroline Bouraine Le Bigot	0
Luisa Munaretto	0
Jean-Loup Rousseau	0
Marc Goldberg	0
10 principaux salariés non mandataires sociaux	575 000
Date d'acquisition des actions	13 novembre 2018
Date de fin de période de conservation	13 novembre 2019
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2018	0
Nombre d'actions annulées ou caduques	0
Actions gratuites restantes au 30 juin 2018	18 760 000

3.3.4 Principes et critères de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2018-2019

La politique de rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance et fait l'objet d'une revue annuelle de recommandations du Conseil des Nominations et Rémunérations. Cette politique repose sur les principes suivants:

Conformité

La politique de rémunération a été établie en suivant les recommandations du code Afep-Medef (révisé en 2016).

Exhaustivité

L'ensemble des rémunérations et avantages sociaux est revu à la fois de manière globale et élément par élément, afin de s'assurer du juste équilibre entre rémunérations fixe et variable, et ce pour chaque membre.

Transparence

La politique de rémunération constitue à la fois un outil de management permettant d'attirer et retenir les talents dans la Société, et répond aux attentes des actionnaires et autres parties prenantes en matière de transparence et de corrélation avec la performance globale du Groupe.

Structure de la rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération annuelle fixe, d'une rémunération annuelle variable, toutes deux en numéraire, et potentiellement d'une rémunération variable pluriannuelle sous la forme de paiements fondés sur des actions (comme des stock-options par exemple) si cela est voté par l'Assemblée Générale.

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du Directoire est déterminée sur la base du niveau de complexité de leurs responsabilités et de leur expérience.

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux demeure inchangée pour les mandats en cours.

En l'application des dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, ce point fait l'objet d'une résolution visant à valider ces niveaux de rémunérations fixe pour les mandataires sociaux ("say on pay" *ex ante*). Le vote sera soumis à l'Approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 novembre 2018.

Rémunération variable

La rémunération variable a pour objectif de motiver les membres du Directoire et les inciter à atteindre les objectifs annuels qui leurs sont fixés par le Conseil de Surveillance. Plus précisément, la part variable de la rémunération versée est définie de la manière suivante :

- 1/4 basé sur un critère de chiffre d'affaires (atteinte du chiffre d'affaires budgété pour l'exercice) ;
- 1/4 basé sur un critère de Résultat Opérationnel Courant normalisé ;
- 1/4 basé sur le niveau de trésorerie ;
- 1/4 basé sur la gestion des relations investisseurs et le développement capitalistique du Groupe.

Rémunération exceptionnelle

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération exceptionnelle. Si le Conseil de Surveillance retenait le principe selon lequel les dirigeants mandataires sociaux pourraient bénéficier d'une telle rémunération, dans des circonstances particulière qui devraient alors être communiquées et justifiées, le versement d'une telle rémunération ne pourrait être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires, en l'application des dispositions de l'article L.225-82-2 du Code de commerce.

Jetons de présence

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des fonctions et mandats exercés dans les sociétés du Groupe.

Dispositifs liés à la cessation de fonctions

Les dirigeants mandataires sociaux ayant signé un contrat de travail avec la société bénéficient d'une indemnité de rupture. Ils sont également soumis à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la fin de leurs mandats.

Régime de retraite supplémentaire

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base complémentaires et obligatoires au titre de leur mandat.

Avantages en nature

Les membres du directoire peuvent bénéficier d'avantages en nature habituels au vu de leurs fonctions dans la Société (voitures de fonction, etc.).

3.3.5 Principes et critères de rémunération des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2018-2019

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance n'est constituée que des jetons de présence. La répartition des jetons de présence entre les différents membres du Conseil dépend de la présence effective des membres aux réunions du Conseil ainsi qu'aux différents comités auxquels ils appartiennent. Le montant de

l'enveloppe globale des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été fixé par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017, et ce montant continuera de s'appliquer aux exercices suivants hors décision contraire lors d'une Assemblée Générale ultérieure.



3.3.6 Autres participations et actionnariat salarié

Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de Claranova bénéficient des dispositions légales en matière de participation. Aucune participation et aucun intéressement n'ont été versés ou provisionnés au titre de l'exercice 2017-2018.

Accords de participation des salariés au capital de la Société

En dehors des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions, aucun accord en cours de fonctionnement relatif à la participation des salariés au capital de la Société n'a été mis en place.

3.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

3.4.1 Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

Conventions réglementées

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de Claranova SA sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018 figure au paragraphe 3.6 du présent document de référence.

Par ailleurs, à la connaissance de Claranova, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de Claranova SA et, d'autre part, une société dont Claranova SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002 conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices clos aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018 autres que celles identifiées dans le présent chapitre du document de référence, aux paragraphes 3.3 et 3.6.

3.4.2 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 23 (Assemblées d'actionnaires) des statuts accessibles au siège social de Claranova.

Article 23 – Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Sur décision du Directoire ou du Conseil de Surveillance, elles peuvent être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire ou le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Les formes et les délais de la convocation, qui peut être transmise par un moyen électronique de télécommunication, sont réglés par la loi.

L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.



Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

3.4.3 Tableau des autorisations et délégations de pouvoir et de compétence au Directoire à la date du rapport

Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
AGOE du 7 juin 2017	5 ^e Délégation de compétence au Directoire, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal des augmentations de capital : 8 millions d'euros Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros 	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 0 % S : 100 %
	6 ^e Délégation de compétence au Directoire, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20 % du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	<ul style="list-style-type: none"> 8 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, limité à 20 % du capital par an Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros 	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 100 % S : 0 %
	8 ^e Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal des augmentations de capital : 8 millions d'euros Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros 	18 mois, soit jusqu'au 6 décembre 2018	U : 0 % S : 100 %
	9 ^e Autorisation au Directoire, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 8 ^{ème} résolutions avec suppression du droit préférentiel de souscription			Le montant nominal s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 13 ^e résolution de l'AGE du 7 juin 2017	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 0 % S : 100 %

Assemblée	Résolution	Objet	Type de valeurs mobilières	Prix d'émission	Plafond	Durée	Utilisation (U) Solde (S)
	10°	Délégation de compétence au Directoire pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximal de 3 752 225 bons de souscription d'actions dits « BSA »	Bons de souscription d'actions	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	3 752 225 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 3 752 225 actions ordinaires nouvelles de la Société	18 mois, soit jusqu'au 6 décembre 2018	U : 100 % S : 0 %
	12°	Autorisation au Directoire en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	Actions gratuites	N/A	18 760 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale	26 mois, soit jusqu'au 6 août 2019	U : 100 % S : 0 %
AGOE du 30 nov. 2017	11°	Autorisation au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	Actions ordinaires	N/A	Le nombre d'actions auto-détenues ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital de la Société	18 mois, soit jusqu'au 29 mai 2019	U : 8 % S : 92 %
AGOE du 20 dec. 2017	12°	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit à l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	8 millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission ■ Montant nominal des obligations et autres titres de créances : 29 millions d'euros	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2020	U : 0 % S : 100 %
	13°	Autorisation au Directoire, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la 12 ^{ème} résolution avec maintien du droit préférentiel de souscription	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera identique à celui de l'émission initiale.	15 % de l'émission initiale	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2020	U : 0 % S : 100 %
	14°	Délégation de pouvoir au Directoire à l'effet de décider d'une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L. 225-219-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	Actions ordinaires	Le prix sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties.	100 000 euros	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2020	U : 0 % S : 100 %
	15°	Délégation de pouvoir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE	Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières dont la forme sera déterminée par le Directoire (à l'exclusion de l'émission d'actions de préférence)	Le prix sera fixé par le Directoire lors du recours à la délégation.	Montant nominal des augmentations de capital : ■ 10 % du capital social de la Société à la date à laquelle le Directoire décide d'user de la délégation	26 mois, soit jusqu'au 29 janvier 2020	U : 0 % S : 100 %
	17°	Autorisation au Directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	Actions ordinaires	N/A	10 % du capital social de la Société à la date à laquelle le Directoire décide d'user de l'autorisation	18 mois, soit jusqu'au 29 mai 2019	U : 0 % S : 100 %

3.5 Opérations avec des apparentés

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018

À l'Assemblée Générale de la société Claranova,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE ELENDIL

Personne intéressée	Pierre CESARINI, Président du Directoire de votre Société et gérant de la société Elendil.
Autorisation	Conseil de surveillance du 2 octobre 2017.
Nature et objet	Prestation de conseils et d'accompagnement dans le cadre du Projet Apollo.
Motif justifiant de son intérêt pour la Société	La conclusion de cette convention par la Société est motivée par les besoins particuliers de conseils en termes de structuration et montages en financement, ainsi qu'en recherche de partenaires industriels et financiers permettant la réalisation du Projet Apollo.
Modalités	<p>Le conseil de surveillance a autorisé la société à confier à la société Elendil qui l'a acceptée, la mission d'accompagner le projet Apollo, selon les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil en structuration et montage de financements ■ Conseil en recherche de partenaires industriels et financiers permettant la réalisation d'Apollo. <p>Cette convention prévoit la rémunération forfaitaire de 300.000 euros HT, auxquels s'ajoutent les frais liés à la mission pour un montant forfaitaire de 2.000 euros HT, payables à la réalisation du Projet Apollo concrétisé par la signature d'un accord de partenariat commercial et industriel avec un opérateur Tier 1 aux États-Unis.</p>
Montant	Cette convention a donné lieu à une charge de 302.000 euros HT dans les comptes clos au 30 juin 2018.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.



CONTRAT DE TRAVAIL

Personne intéressée	Sébastien MARTIN, membre du Directoire.
Autorisation	Conseil de surveillance du 6 juillet 2018.
Nature et objet	<p>Contrat de travail de Monsieur Sébastien MARTIN au titre de ses fonctions de Directeur Administratif et Financier de la Société et couvrant les aspects de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ sa rémunération ■ son indemnité de rupture ; ■ son indemnité de non-concurrence. <p>Cette convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée.</p>
Motif justifiant de son intérêt pour la Société	La conclusion de cette convention par la Société est motivée par les besoins particuliers de la Société et la compétence dont dispose Monsieur Sébastien MARTIN pour le poste qu'il occupe. Elle a été conclue dans l'intérêt de la Société de par la connaissance parfaite que possède Monsieur Sébastien MARTIN de la Société et de ses domaines d'activité.
Modalités	La Société a modifié le contrat de travail de Monsieur Sébastien MARTIN au titre de ses fonctions de Directeur Administratif et Financier de la Société. Le contrat de travail initial de Monsieur Sébastien MARTIN étant antérieur à sa prise de fonction de membre du Directoire, il n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance.
Rémunération fixe	Monsieur Sébastien MARTIN perçoit une rémunération fixe annuelle brute de 230.000 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2018.
Activité à l'étranger	La rémunération liée aux activités exercées hors de France est variable et peut s'élever jusqu'à 4.500 euros bruts par jour passé hors de France selon les zones géographiques.
Rémunération Variable	La prime annuelle brute est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année, en prenant notamment en considération les objectifs globaux de la Société et l'évolution de la conjoncture économique dans le secteur d'activité, avec un montant maximal correspondant à sa rémunération annuelle fixe.
Indemnité de départ	L'indemnité de départ est égale à 12 mois de rémunération brute en cas de résiliation de son contrat de travail à l'initiative de la Société. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de faute grave ou lourde de Monsieur Sébastien MARTIN, ou en cas de démission ou de rupture conventionnelle de Monsieur Sébastien MARTIN de son contrat de travail ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe.
Indemnité de non-concurrence	Pendant la durée de sa collaboration avec la Société, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la cessation de son contrat de travail, Monsieur Sébastien MARTIN s'interdit d'accepter un emploi ou une activité, sous quelque forme que ce soit, susceptible de faire concurrence aux activités de la Société, et ce à quelque titre que ce soit. Les activités ci-dessus interdites ne pourront être exercées sur les territoires de l'Amérique du Nord, Royaume-Uni, France et Allemagne. En contrepartie, Monsieur Sébastien MARTIN percevra, après la fin de son contrat de travail et à échéance mensuelle pendant la durée d'application de l'engagement de non-concurrence, une indemnité d'un montant correspondant à 100 % de la rémunération brute, fixe et variable, qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés.
Police d'assurance	Une police d'assurance contre la perte involontaire de son emploi auprès de la Garantie sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise sera mise en place. Dans le cas où cette police ne serait pas activable, la société compensera les indemnités dues.
Montants	Entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2018, l'application de cette convention a conduit votre société à enregistrer une charge de 546.151 euros, charges patronales comprises.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONTRAT DE TRAVAIL

Personne intéressée	Pierre CESARINI, Président du Directoire.
Nature et objet	<p>Contrat de travail de Monsieur Pierre CESARINI au titre de ses fonctions de Directeur des opérations de la Société et couvrant les aspects de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ sa rémunération ; ■ son indemnité de rupture ; ■ son indemnité de non concurrence.
Motif justifiant de son intérêt pour la Société	La conclusion de cette convention par la Société est motivée par ses besoins particuliers et la compétence dont dispose Monsieur Pierre CESARINI pour le poste qu'il occupe. Elle serait conclue dans l'intérêt de la Société de par la connaissance parfaite que possède Monsieur Pierre CESARINI de la Société et de ses domaines d'activité et à des conditions financières intéressantes pour cette dernière qui évite ainsi des dépenses en termes de recrutement et/ou de formation.
Modalités	Le conseil de surveillance du 29 novembre 2016 a autorisé cette convention réglementée avec Monsieur Pierre CESARINI formalisant les termes de son contrat de travail au titre de ses fonctions de Directeur des opérations de la Société.
Rémunération fixe	Monsieur Pierre CESARINI perçoit une rémunération fixe annuelle brute de 250.000 euros.
Autre rémunération	La rémunération liée aux activités exercées hors de France s'élève à 2 500 euros bruts par jour passé hors de France, dans la limite de 40 % du montant de la rémunération fixe.
Rémunération Variable	La prime annuelle brute est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Président du Conseil de surveillance, en prenant notamment en considération les objectifs globaux de la Société et l'évolution de la conjoncture économique dans le secteur d'activité, avec un montant maximal de 200 000 euros.
Indemnité de départ	<p>L'indemnité de départ est égale à 12 mois de rémunération brute en cas de résiliation de son contrat de travail à l'initiative de la Société. L'indemnité de départ n'est pas due en cas de faute grave ou lourde de Monsieur CESARINI, ou en cas de démission ou de rupture conventionnelle de Monsieur CESARINI de son contrat de travail ou s'il change de fonctions à l'intérieur du Groupe.</p> <p>Le bénéfice de cette indemnité est soumis à une condition de performance, réputée remplie si le taux de croissance du Groupe au cours des deux exercices précédant celui au cours duquel la résiliation du contrat de travail est notifiée a été supérieur ou égal à 10 % par exercice à périmètre constant.</p>
Indemnité de non-concurrence	<p>Pendant la durée de sa collaboration avec la Société, ainsi que pendant une période de 12 mois suivant la cessation de son contrat de travail, Monsieur CESARINI s'interdit d'accepter un emploi ou une activité, sous quelque forme que ce soit, susceptible de faire concurrence aux activités de la Société, et ce à quelque titre que ce soit.</p> <p>En contrepartie, Monsieur CESARINI percevra, après la fin de son contrat de travail et à échéance mensuelle pendant la durée d'application de l'engagement de non-concurrence, une indemnité d'un montant correspondant à 100 % de la rémunération brute, fixe et variable, qui lui aura été versée au cours des 12 derniers mois précédant la cessation du contrat de travail, hors congés payés.</p>
Police d'assurance	Une police d'assurance contre la perte involontaire de son emploi auprès de la Garantie sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise sera mise en place.
Montant	Au 30 juin 2018, l'application de cette convention a conduit votre société à enregistrer une charge de 872.219 euros, charges patronales comprises.



Fait à Paris-La Défense et Paris, le 2 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Franck Sebag

APLITEC, représentée par
Stéphane Lambert



FACTEURS DE RISQUES

4.1 Risques relatifs aux activités	88	4.2 Risques juridiques et fiscaux	90
4.1.1 Risques liés à la concurrence	88	4.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle	90
4.1.2 Risques liés aux fournisseurs et partenaires	88	4.2.2 Risques portant atteinte à l'image et la réputation de Claranova	91
4.1.3 Risques clients	89	4.2.3 Risques réglementaires	91
4.1.4 Risques technologiques	89	4.2.4 Risques de litige	91
4.1.5 Risques liés à l'innovation et au lancement de nouvelles activités	89	4.2.5 Risques industriels et risques liés à l'environnement	91
4.1.6 Risques liés à la croissance externe	89		
4.1.7 Risques de dépréciation des actifs incorporels	90	4.3 Risques financiers et risques de marché	92
4.1.8 Risques de produits défectueux	90		
4.1.9 Risques liés à la gestion du personnel	90	4.4 Assurance et couverture des risques	92

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section.

À la date du présent document de référence, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Claranova, la société mère, et ceux supportés par le Groupe, ces facteurs de risques étant, sauf mention spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du Groupe.

4.1 Risques relatifs aux activités

4.1.1 Risques liés à la concurrence



Claranova intervient dans un marché concurrentiel qui se caractérise par une évolution rapide des technologies ainsi que par l'introduction fréquente de nouveaux produits et services.

Dans ce cadre, certains concurrents de Claranova pourraient disposer de moyens techniques et de ressources en matière de développement et de commercialisation supérieurs à ceux du Groupe. Ainsi, sur l'activité PlanetArt, des concurrents établis sur l'activité sites web comme Shutterfly ou Vistaprint ont les moyens de venir concurrencer l'activité mobile avec de très lourds investissements marketing et techniques, aucune barrière à l'entrée n'existant sur ce marché. L'arrivée de nouveaux concurrents agissant sur les mêmes marchés que le Groupe pourrait également affecter ses parts de marché de manière défavorable, et ainsi diminuer la récurrence de la base de clients acquis, certains clients pouvant passer sur des offres concurrentes.

Sur l'activité myDevices, le Groupe fait face à nombre d'acteurs de poids (PTC, ATOS, IBM, Software A.G.) qui cherchent à se positionner sur ce marché émergent prometteur, chacun avec une approche différenciée (sur mesure, services...) et avec des moyens financiers considérables.

Sur l'activité Avanquest, le Groupe est positionné sur un marché mature avec des concurrents puissants, prêts pour certains à investir des montants considérables en marketing pour s'imposer.

Par ailleurs, la Société doit anticiper les évolutions technologiques ou business susceptibles d'être demandées par le marché et être en mesure de conserver sa capacité d'innovation afin de maintenir et de développer son activité et sa croissance.

Afin de faire face à ces risques, la Société porte une attention particulière à l'innovation et au développement de nouveaux produits et modèles économiques.

4.1.2 Risques liés aux fournisseurs et partenaires



Claranova vend des produits en majorité développés, produits ou distribués en externe. Ainsi, une rupture de contrat avec certains développeurs, éditeurs ou fabricants qui fournissent ces produits et avec certains fournisseurs en charge de la logistique pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires du Groupe. Néanmoins, ce risque est assez faible du fait de la taille et de la diversité du portefeuille produits (plus de 500 produits). Sur toutes ses activités, le Groupe utilise un certain nombre de partenaires, fournisseurs de technologie et de services (traitement des commandes, production et logistique, gestion des paiements, hébergement de données...). À ce jour, la Société estime qu'il n'existe pas de dépendance trop forte vis-à-vis de ces partenaires, et considère donc être prémunie de ce risque. Néanmoins, une rupture des relations commerciales avec un ou plusieurs fournisseurs pourrait avoir des impacts défavorables sur l'activité pendant une période de transition.

Les activités Avanquest et PlanetArt sont fortement liées à l'achat de trafic via Google ou Facebook notamment. Des changements de réglementation ou de pratiques de Google ou Facebook vis-à-vis de Claranova pourraient affecter négativement ces activités. Étant donné le peu d'acteurs similaires à Google et Facebook, aucune réelle stratégie ne peut être envisagée pour contrer ce risque si ce n'est une diversification des sources d'acquisition de trafic, partie intégrante de la stratégie de la Société depuis plusieurs années.

À noter cependant que le chiffre d'affaires de la division myDevices est pour l'instant dépendant de ses premiers partenariats avec les opérateurs télécoms commercialisant l'offre « IoT in a Box ». Des décisions adverses de ces partenaires n'auraient pas d'impact significatif sur les résultats du Groupe, mais pourraient avoir un impact négatif sur les résultats et l'image de la division myDevices.

4.1.3 Risques clients



Étant donné l'activité de Claranova en très grande majorité réalisée auprès de clients grand public, le risque clients n'est pas considéré comme significatif.

La stratégie du Groupe, qui vise à développer différents pôles d'activité et à diversifier les zones géographiques, permet à Claranova d'accentuer la diversification de sa clientèle. Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente.

À titre indicatif, au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 25,8 millions d'euros et représente uniquement 16,0 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 11,8 % l'exercice précédent). Au cours de l'exercice 2017-2018, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 5,3 % du chiffre d'affaires consolidé, ce qui conforte Claranova dans son évaluation de ce risque.

4.1.4 Risques technologiques



Du fait de son activité, Claranova dépend fortement d'infrastructures et d'applications informatiques, et a pour problématique majeure la sauvegarde et la préservation de ses données et de leur confidentialité. Le Groupe est exposé de manière continue à des risques liés à la disponibilité de ses services informatiques, et à la sécurité et l'intégrité de ses applications, logiciels et bases de données. Il peut s'agir de défaillances techniques involontaires ou de piratage, par des attaques soit sur ses propres systèmes, soit dirigées vers ses prestataires et fournisseurs. En cas de cyber-attaque, les impacts pourraient être l'utilisation frauduleuse ou la divulgation de données sensibles, dont des données clients privées (adresse e-mail par exemple), la perte de ces mêmes données, l'indisponibilité des applications et/ou des services proposés aux clients.

Le Groupe prend toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité de ses produits et données mais ne peut exclure que ceux-ci soient victimes de piratage, ou que les produits soient victimes de défaillance, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et sa réputation, ou mettre en cause sa responsabilité dans certaines juridictions. Pour se prémunir de ce risque, le Groupe a mis en place des politiques de stockage des données sensibles dans un environnement sécurisé, réseau cloisonné et inaccessible de l'extérieur. Ne peuvent y accéder qu'une poignée de développeurs du Groupe via un VPN (Virtual Private Network) crypté, depuis des adresses IP (Internet Protocol) limitées. Afin d'identifier toute défaillance ou toute connexion indésirable malgré ces précautions, le Groupe effectue un test d'intrusion chaque semaine par un prestataire externe, et un ingénieur sécurité vérifie les résultats de ces tests ainsi que la liste des connexions au réseau. Le Groupe attache également une attention particulière à la fiabilité des sous-traitants qui gèrent leurs datacenters externalisés.

4.1.5 Risques liés à l'innovation et au lancement de nouvelles activités



Claranova se positionne comme un acteur important de l'industrie numérique et technologique, et de ce fait porte une attention particulière à l'innovation et au développement de nouveaux modèles économiques. La division Avanquest a développé de nouvelles offres basées sur différents modèles économiques et transforme son modèle économique pour l'orienter vers la monétisation de trafic, la division PlanetArt a lancé des produits disruptifs comme FreePrints, FreePrints Photobooks et FreePrints Photo Tiles, et la division myDevices, au travers de sa plateforme de gestion d'objets connectés, ou d'autres produits comme Cayenne, apporte des technologies innovantes sur un marché en très forte croissance comme le démontrent les partenariats signés avec des groupes télécoms majeurs.

Le développement de nouvelles activités innovantes présente un risque lié à l'absence d'historique, ou à la non-maturité des marchés ou des technologies. Pour faire face à ce risque, Claranova réalise de nombreux tests avant le lancement de certains produits, analyse et suit des indicateurs de performance précis et met en place des modèles financiers de suivi opérationnel des activités. Malgré ces efforts, le risque lié au lancement de ces activités ne peut être complètement écarté.

Il existe également un risque de non-réalisation des modèles économiques en cours de mise en place sur les divisions Avanquest et myDevices. En particulier, le Groupe manque d'expérience et de visibilité sur le développement de la monétisation de l'offre phare de cette dernière, « IoT in a Box ». Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur le Groupe.

4.1.6 Risques liés à la croissance externe



La stratégie de Claranova consiste à créer des *business models* innovants et à occuper des positions de leader pour chacune de ses activités. Pour la division Avanquest, cette stratégie repose en partie sur la poursuite d'une croissance externe cohérente et réfléchie, par le biais notamment d'acquisitions comme celle du groupe canadien composé d'Upclick, Lulu Software (SodaPDF) et Adaware annoncée au 2nd semestre de l'exercice 2017-2018 et réalisée au 1^{er} juillet 2018.

Les acquisitions peuvent avoir un impact négatif sur les résultats, la valeur des actifs, voire l'activité de Claranova si le Groupe ne parvient pas à intégrer rapidement et efficacement les sociétés acquises et développer les synergies attendues.

Claranova porte une attention particulière à la rédaction des pactes d'actionnaires lors des acquisitions, ainsi qu'à la mise en place d'une gouvernance adéquate dans les sociétés acquises et avec ses partenaires. Claranova s'assure des rapports réguliers et de qualité avec les équipes des sociétés acquises, que ce soit au travers de réunions d'administrateurs régulières, ou des contacts permanents entre les équipes, opérationnelles comme financières. Les nouvelles sociétés sont notamment impliquées dès l'acquisition dans le processus budgétaire et de reporting Groupe.



4

FACTEURS DE RISQUES

Risques juridiques et fiscaux

4.1.7 Risques de dépréciation des actifs incorporels



Outre l'impact sur la profitabilité, la non-réalisation d'objectifs de développement sur les nouvelles activités ou les difficultés à développer les synergies attendues lors d'acquisitions (cf. paragraphes 4.1.5 et 4.1.6 ci-dessus) pourraient également conduire à une perte de valeur des actifs incorporels du Groupe (valeur nette composée en grande partie de frais de développement capitalisés et non significative au 30 juin 2018). En effet, une évolution défavorable des prévisions d'activités et des hypothèses utilisées lors de tests de dépréciation des actifs incorporels, capitalisés ou acquis, pourrait se traduire par la constatation de pertes de valeur, ce qui aurait un impact négatif sur le bilan et les résultats de Claranova.

4.1.8 Risques de produits défectueux



Même si le Groupe considère que ses produits sont suffisamment fiables pour pouvoir être commercialisés, ses produits les plus récents n'ont jamais fait l'objet d'études de fiabilité à grande échelle. Plus généralement, le risque de dysfonctionnement des logiciels du Groupe pourrait contraindre ce dernier à devoir rappeler certains de ses produits ou à devoir les faire évoluer, avec le risque que cela comporte des coûts et délais supplémentaires.

Par ailleurs, certains clients pourraient tenter une réclamation en dédommagement du préjudice subi du fait de l'utilisation de ces produits et services présentant des défauts et des dommages

causés sur le développement de leur activité. Une telle action en responsabilité contre la Société, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image et la situation financière du Groupe. Bien que les contrats de vente et de prestations de services conclus par le Groupe contiennent généralement des clauses limitant sa responsabilité du fait de produits et services défectueux, l'efficacité de ces clauses pourrait être limitée par certaines dispositions légales ou par la jurisprudence. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long termes pourraient en être affectés. Des polices d'assurance couvrent ces préjudices.

4.1.9 Risques liés à la gestion du personnel



Claranova, comme ses concurrents, est très dépendant de ses équipes de professionnels hautement qualifiés, souvent sur des postes et compétences très spécifiques. La capacité du Groupe à croître dépend, pour une large part, de sa capacité à attirer, motiver et retenir ce personnel hautement qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaires.

La politique de rémunération du Groupe est en adéquation avec le marché. Chaque année, des augmentations générales peuvent être accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances. De plus, afin d'intéresser et de retenir ses salariés, la Direction du Groupe associe une partie de ses cadres et employés aux résultats de l'entreprise par des programmes d'attribution d'actions gratuites et de stock-options.

4.2 Risques juridiques et fiscaux

4.2.1 Risques liés à la propriété intellectuelle



En matière de propriété industrielle, Claranova dispose de plusieurs centaines de marques enregistrées, de logos et dessins, et de noms de domaine. Les marques considérées comme les plus importantes sont déposées sur l'ensemble du territoire européen et aux États-Unis. Compte tenu de son fort développement à l'international, Claranova procède régulièrement à l'extension du dépôt de ses marques les plus importantes dans les principaux pays où sont commercialisés ses produits. Claranova a mis en place un système de surveillance de certaines marques clés et procède régulièrement à des oppositions à l'enregistrement de marques qu'il estime porter atteinte à ses droits. Claranova attache également une vigilance particulière à l'enregistrement de noms de domaine susceptibles de contenir des signes lui appartenant. Réciproquement, le Groupe est exposé au risque de contestation dans certaines juridictions du dépôt de ses marques et noms de domaine par des détenteurs de droit, relative à une utilisation ou similitude alléguée d'une marque ou d'un nom de domaine, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités liées à la marque ou au domaine en question, et/ou impliquer un dédommagement.

En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels et notamment sur les créations de ses salariés, Claranova bénéficie des dispositions de l'article L. 113-9 du Code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des États-Unis. En application de celles-ci, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la Société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et de la rédaction de ses contrats clients, Claranova attache également un soin particulier dans la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.

Les logiciels de Claranova sont déposés auprès de l'Agence de protection des programmes (APP) dans un souci de préservation de ses droits et de lutte contre le piratage informatique. Ils font également l'objet pour les logiciels conçus ou édités aux États-Unis d'un dépôt auprès du « Copyright Office ». Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, Claranova est exposé aux problématiques du piratage de ses œuvres. Pour limiter ce risque, Claranova a mis en place des solutions techniques différentes : mesures de protections techniques (anticopie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités, système d'activation par clé unique et/ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres.

Comme il le fait régulièrement, Claranova a audité son portefeuille, et a mis en place une politique d'optimisation de la gestion de ses actifs de propriété intellectuelle au sein du Groupe (marques, noms de domaine, conseils).

4.2.2 Risques portant atteinte à l'image et la réputation de Claranova



En tant qu'entité cotée sur un marché public, Claranova est exposé à des critiques et remarques de natures diverses pouvant porter atteinte à son image et à sa réputation, fondées ou non, de bonne ou de mauvaise foi, de toute nature et de toute origine. Notamment, il ne peut en aucun cas être tenu responsable des propos tenus sur les forums boursiers (ou par d'autres outils de communication à l'instar des réseaux sociaux) parlant de la Société et/ou du Groupe. Claranova respecte les dispositions imposées par la loi, notamment par le Code monétaire et financier et à ce titre s'interdit d'intervenir sur les forums, et ce quelles que soient les circonstances. Il existe donc un risque d'image et de réputation pour la Société, pouvant notamment impacter ses ventes, ses résultats, son cours de Bourse et sa capacité à émettre de nouveaux instruments financiers.

4.2.3 Risques réglementaires



4.2.3.1 Environnement réglementaire américain en matière d'échanges

En juillet 2013, les discussions autour d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (« Transatlantic Trade and Investment Partnership ») entre l'Union européenne et les États-Unis, se sont ouvertes. Ce traité pourrait modifier considérablement le cadre applicable aux échanges entre l'Europe et les États-Unis en matière de propriété intellectuelle, de circulation des données et de taxation des opérations réalisées sur le secteur du numérique. La Société demeure attentive à l'évolution des négociations menées par les représentants européens et américains. À la date du présent document de référence, il n'est pas prévu de date précise pour la finalisation de ce traité.

4.2.3.2 Environnement réglementaire européen

Réglementation applicable en matière de protection des données personnelles

Le 14 avril 2016, le Parlement européen a adopté le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD, Règlement général de protection des données), relais de la directive de 1995 sur le sujet, qui vient encadrer de manière nouvelle la question des données personnelles. Tout en conservant les obligations déjà à la charge des entreprises en matière de protection des données et plus largement de la vie privée, le règlement crée un régime nouveau d'autorégulation qui vient se substituer au régime déclaratif auprès de la CNIL. Il organise la manière dont les entreprises devront mettre en œuvre cette autorégulation (études d'impacts et tenues de registres).

En cas de dysfonctionnement constaté et lié au RGPD, une amende de 2 % du chiffre d'affaires Groupe ou de 10 millions d'euros peut être appliquée. En cas d'infraction plus grave liée au non-respect du RGPD, une amende de 4 % du chiffre d'affaires Groupe ou de 20 millions d'euros peut être appliquée.

Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Afin d'être en conformité avec ce règlement, le Groupe a renforcé ses modalités de protection, notamment en accélérant la migration de l'intégralité de ses données vers des réseaux conformes aux normes PCI-DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard) ainsi que leur

cryptage dans lesdits réseaux, en désignant un DPD (délégué à la protection des données) pour chaque structure, ainsi qu'un DPD référent Groupe, en mettant en place un système documentaire décrivant les procédures liées au traitement de ces données, etc. De plus, la centralisation des descriptifs et des procédures en œuvre est effectuée sur une plateforme dédiée accessible à toutes les entités du Groupe.

Réglementation applicable en matière de neutralité d'Internet

La problématique de la neutralité d'Internet soulève, derrière la logique d'accès à tous à l'ensemble des contenus dans les mêmes conditions, la question du partage des revenus entre les créateurs de contenus, les opérateurs techniques chargés de permettre l'accès à ces contenus, et les intermédiaires qui en assurent l'exploitation. La remise en cause du principe de neutralité pourrait permettre la mise en place d'un modèle économique discriminant et l'accès à certains contenus pour lesquels les créateurs ou les intermédiaires n'auraient pas conclu d'accords avec les opérateurs techniques. L'ARCEP a rendu en septembre 2012 au Parlement et au Gouvernement un rapport sur la neutralité d'Internet. Le 28 février 2013, le Gouvernement s'est prononcé dans sa feuille de route sur le numérique, en faveur de la mise en place de dispositions législatives relatives à la neutralité d'Internet si le Conseil national du numérique se prononçait en ce sens. Le groupe Claranova demeure attentif à une éventuelle évolution de la législation européenne sur la question de la neutralité d'Internet.

Réglementation applicable à la fiscalité du secteur numérique

Le 18 janvier 2013, un rapport sur la fiscalité du numérique (rapport COLIN-COLLIN) a été remis au ministre de l'Économie et des Finances, au ministre du Redressement productif, au ministre délégué chargé du Budget, et à la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie Numérique. Ce rapport soulève notamment la question de l'adoption d'une taxe sur la « data ». Toute évolution de la réglementation en ce sens devra être prise en compte par la Société. Le sujet ne semble toutefois pas devoir connaître d'évolution sans décision préalable prise à l'échelle européenne.

4.2.4 Risques de litige



À l'exception d'un contrôle fiscal en cours en Allemagne et d'un contrôle de sécurité sociale à venir au 1^{er} semestre de l'exercice 2018-2019, également en Allemagne, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Le Groupe estime que ce risque n'est pas significatif car de manière générale les litiges identifiés font l'objet d'une provision dans ses comptes.

4.2.5 Risques industriels et risques liés à l'environnement



Du fait de la nature de son activité, la Société n'est pas ou peu exposée à ce type de risques.

4

FACTEURS DE RISQUES

Risques financiers et risques de marché

4.3 Risques financiers et risques de marché



Les risques financiers et risques de marché sont décrits à la note 23 aux états financiers consolidés au 30 juin 2018, présentés au chapitre 2 du présent document de référence.

4.4 Assurance et couverture des risques



La Société dispose de polices d'assurance, que la Direction du Groupe considère adéquates. Ces polices et leur adéquation sont revues régulièrement et au minimum une fois par an. Claranova a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, les dommages aux biens et la responsabilité civile (de la Société et des mandataires sociaux). Ces polices sont validées par la Direction Financière.

Le montant de la couverture perte d'exploitation de Claranova s'élève à 2,5 millions d'euros (avec une franchise de 3 jours de perte d'exploitation). Le montant des couvertures de dommages aux biens est plafonné à 0,6 million d'euros (avec une franchise variant de 0 à

3 milliers d'euros suivant les dommages). Les risques de responsabilité civile de la Société sont couverts à hauteur de 10 millions d'euros (avec une franchise variant de 0 à 50 milliers d'euros suivant la nature du dommage). La police couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux couvre l'ensemble des mandataires sociaux de Claranova et de ses filiales dans le monde à hauteur de 5 millions d'euros. La prime globale pour ces polices est d'environ 37 milliers d'euros.

Chacune des filiales du Groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1 Informations sur la Société	94	5.4 Principaux actionnaires	100
5.1.1 Raison sociale et nom commercial, siège social	94	5.4.1 Actionnariat de la Société	100
5.1.2 Forme juridique	94	5.4.2 Contrôle	101
5.1.3 Registre du commerce et des sociétés – Code d’activité	94	5.4.3 Pacte d’actionnaires	101
5.1.4 Date de constitution, durée de vie	94	5.4.4 État récapitulatif des déclarations d’opérations sur titres	101
5.1.5 Exercice social	94		
5.2 Actes constitutifs des statuts	94	5.5 Politique de distribution des dividendes	101
5.2.1 Objet social (article 2 des statuts)	94		
5.2.2 Organes de direction et de surveillance	94	5.6 Éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique	101
5.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d’actions existantes (articles 11 et 26)	95		
5.2.4 Modification des droits des actionnaires	95	5.7 Marché du titre	102
5.2.5 Clauses susceptibles d’avoir une incidence sur le contrôle de la Société	95	5.7.1 Informations générales	102
5.2.6 Dispositions relatives aux franchissements de seuils	95	5.7.2 Évolution du marché de l’action sur l’exercice	102
5.2.7 Règles régissant la modification des statuts	96		
5.3 Capital social	96		
5.3.1 Historique du capital social	96		
5.3.2 Autres titres donnant accès au capital	97		
5.3.3 Nantissement du capital	97		
5.3.4 Titres non représentatifs de capital	98		
5.3.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d’acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	98		
5.3.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l’objet d’une option ou d’un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	98		
5.3.7 Programme de rachat d’actions propres	98		
5.3.8 Participation des salariés au capital de la Société	99		

5.1 Informations sur la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial, siège social

La dénomination de la Société est « Claranova ».

Le siège social de Claranova est sis :

Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92250 La Garenne-Colombes Cedex
France
Téléphone : +33 1 41 27 19 75

5.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 39 361 378,80 euros, régie notamment par les dispositions des livres II des parties législative et réglementaire du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques.

5.1.3 Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 764 625. Le Code d'activité, correspondant aux nouveaux statuts de la Société, est 7010Z « Activités des sièges sociaux ».

5.1.4 Date de constitution, durée de vie

La Société a été constituée le 28 mai 1984 pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 28 mai 2044.

5.1.5 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, commençant le 1^{er} juillet et finissant le 30 juin.

5.2 Actes constitutifs des statuts

5.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'article 2 des statuts de la Société définit l'objet de la Société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ; la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ; et la prestation de tous services se rapportant aux activités ;
- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport des actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- l'animation des entreprises dans lesquelles la Société aura investi, à travers la participation active à la conduite de la politique du Groupe et au contrôle de ses filiales ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une Société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière

à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer ou par voie de conclusion de tous types de contrat commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

5.2.2 Organes de direction et de surveillance

Les informations relatives aux organes de direction et de surveillance figurent au paragraphe 3.1 du chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise » du présent document de référence.

5.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 11 et 26)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des assemblées, chaque action (hors auto-détention) donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a décidé, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire. Au 30 juin 2018, compte tenu des actions auto-détenues, le nombre total de droits de vote s'établit à 406 162 538, soit un total de 12 548 750 actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Article 11 – Droits et Obligations attachés aux actions :

11.1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente et chaque action donne droit à une voix.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Conformément à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré de droit :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

11.2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

11.3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Article 26 – Affectation et répartition des bénéfices :

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Directoire est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, sous réserve des dispositions légales relatives au capital minimum dans les sociétés anonymes, et dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si dans ce délai les capitaux propres ne sont pas redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

5.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société. Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

5.2.5 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

5.2.6 Dispositions relatives aux franchissements de seuils

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-7 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception.

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Sur l'exercice, Claranova a eu connaissance des déclarations de franchissement de seuil suivantes :

Le 15 novembre 2017, M. Pierre Cesarini a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir, directement ou indirectement, 24 956 885 actions, soit 6,53 % du capital, et 32 519 034 ou 7,98 % des droits de vote.



5.2.7 Règles régissant la modification des statuts

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles prévues par la législation en vigueur. Les statuts de Claranova ont été revus et mis à jour lors du Directoire du 29 juin 2018.

5.3 Capital social

À la date de dépôt du présent document de référence, le capital social s'élève à 39 361 378,80 euros divisé en 393 613 788 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 0,10 euro, toutes entièrement souscrites et libérées.

Il n'existe pas de dispositions particulières dans les statuts relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Veillez vous référer au paragraphe 5.4.1 ci-dessous pour la répartition du capital et des droits de vote.

5.3.1 Historique du capital social

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
01/05/1984	création		100 F	200	20 000 F
10/09/1985	augmentation de capital	300,00	100 F	500	50 000 F
27/10/1987	augmentation de capital	2 000	100 F	2 500	250 000 F
27/10/1989	augmentation de capital	2 305	100 F	4 805	480 500 F
10/01/1990	augmentation de capital	0,00	500 F	4 805	2 402 500 F
10/06/1994	augmentation de capital	1 420	500 F	6 225	3 112 500 F
25/07/1996	augmentation de capital	623,00	500 F	6 848	3 424 000 F
14/08/1996	augmentation de capital	0,00	1 170 F	6 848	8 012 160 F
14/08/1996	réduction du nominal	794 368	10 F	801 216	8 012 160 F
11/12/1996	augmentation de capital	401 000	10 F	1 202 216	12 022 160 F
15/07/1998	augmentation de capital	23 876	10 F	1 226 092	12 260 920 F
20/01/1999	augmentation de capital	176 127	10 F	1 402 219	14 022 190 F
14/09/1999	augmentation de capital	13 940	10 F	1 416 159	14 161 590 F
10/03/2000	augmentation de capital	50 503	10 F	1 466 662	14 666 620 F
25/04/2000	augmentation de capital	149 333	10 F	1 615 995	16 159 950 F
25/04/2000	réduction du nominal	1 615 995	5 F	3 231 990	16 159 950 F
02/08/2000	augmentation de capital	47 000	5 F	3 278 990	16 394 950 F
18/05/2001	augmentation de capital	177 602	5 F	3 456 592	17 282 960 F
21/05/2001	augmentation de capital	144 626	5 F	3 601 218	18 006 090 F
17/10/2001	augmentation de capital	47 202	5 F	3 648 420	18 242 100 F
17/10/2001	conversion en euros	0,00	1 €	3 648 420	3 648 420 €
21/06/2002	augmentation de capital	14 352	1 €	3 662 772	3 662 772 €
14/01/2003	augmentation de capital	8 000	1 €	3 670 772	3 670 772 €
10/10/2003	augmentation de capital	1 000 833	1 €	4 671 605	4 671 605 €
15/01/2004	augmentation de capital	46 700	1 €	4 718 305	4 718 305 €
27/01/2005	augmentation de capital	1 146 851	1 €	5 865 156	5 865 156 €
31/03/2005	augmentation de capital	244 872	1 €	6 110 028	6 110 028 €
15/03/2006	augmentation de capital	484 452	1 €	6 594 480	6 594 480 €
03/10/2006	augmentation de capital	340 909	1 €	6 935 389	6 935 389 €

Date	Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Nombre d'actions constituant le capital	Montant du capital social
14/03/2007	augmentation de capital	54 916	1 €	6 990 305	6 990 305 €
03/04/2007	augmentation de capital	746 268	1 €	7 736 573	7 736 573 €
10/04/2007	augmentation de capital	2 333 318	1 €	10 069 891	10 069 891 €
10/05/2007	augmentation de capital	207 646	1 €	10 277 537	10 277 537 €
07/05/2008	augmentation de capital	221 716	1 €	10 499 253	10 499 253 €
03/02/2009	augmentation de capital	80 844	1 €	10 580 097	10 580 097 €
20/03/2009	augmentation de capital	3 205 115	1 €	13 785 212	13 785 212 €
11/06/2009	augmentation de capital	83 850	1 €	13 869 062	13 869 062 €
25/11/2009	augmentation de capital	14 902	1 €	13 883 964	13 883 964 €
15/02/2010	augmentation de capital	2 221 434	1 €	16 105 398	16 105 398 €
10/06/2010	augmentation de capital	85 333	1 €	16 190 731	16 190 731 €
11/02/2011	augmentation de capital	1 916 667	1 €	18 107 398	18 107 398 €
05/05/2011	augmentation de capital	79 500	1 €	18 186 898	18 186 898 €
27/07/2011	augmentation de capital	97 000	1 €	18 283 898	18 283 898 €
09/12/2011	augmentation de capital	258 264	1 €	18 542 162	18 542 162 €
09/05/2012	augmentation de capital	30 200	1 €	18 572 362	18 572 362 €
27/06/2012	augmentation de capital	371,00	1 €	18 572 733	18 572 733 €
08/11/2012	augmentation de capital	60 000	1 €	18 632 733	18 632 733 €
05/02/2013	augmentation de capital	64 841	1 €	18 697 574	18 697 574 €
14/05/2013	augmentation de capital	45 000	1 €	18 742 574	18 742 574 €
25/07/2013	augmentation de capital	902 000	1 €	19 644 574	19 644 574 €
25/09/2013	augmentation de capital	500 000	1 €	20 144 574	20 144 574 €
13/02/2014	augmentation de capital	450 000	1 €	20 594 574	20 594 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	500 000	1 €	21 094 574	21 094 574 €
06/05/2014	augmentation de capital	13 250	1 €	21 107 824	21 107 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	300 000	1 €	21 407 824	21 407 824 €
27/06/2014	augmentation de capital	5 946 617	1 €	27 354 441	27 354 441 €
02/09/2014	augmentation de capital	2 621 963	1 €	29 976 404	29 976 404 €
10/02/2015	augmentation de capital	6 151	1 €	29 982 555	29 982 555 €
09/04/2015	réduction de capital	0,00	0,1 €	29 982 555	2 998 255,50 €
16/06/2015	augmentation de capital	345 000 000	0,1 €	374 982 555	37 498 255,50 €
11/08/2015	augmentation de capital	240 000	0,1 €	375 222 555	37 522 255,50 €
28/06/2016	augmentation de capital	96 000	0,1 €	375 318 555	37 531 855,50 €
23/11/2017	augmentation de capital	17 935 233	0,1 €	393 253 788	39 325 378,80 €
19/03/2018	augmentation de capital	320 000	0,1 €	393 573 788	39 357 378,80 €
28/06/2018	augmentation de capital	40 000	0,1 €	393 613 788	39 361 378,80 €



5.3.2 Autres titres donnant accès au capital

Les informations relatives aux autres titres donnant accès au capital, soit aux plans d'actions gratuites, de stock-options, de bons de souscription d'actions ou d'obligations en cours, figurent à la note 21 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document de référence.

5.3.3 Nantissement du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital de Claranova.

5.3.4 Titres non représentatifs de capital

À la date du présent document, la Société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

5.3.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

5.3.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Un accord a été conclu entre Claranova, sa filiale Avanquest North America et MM. Bloxberg et Helfstein accordant une option d'entrée dans le capital de la société PlanetArt. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la note 28 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document de référence.

La filiale myDevices a mis en place un plan d'options des souscriptions d'actions pour ses dirigeants et salariés, voir la note 21 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document de référence.

myDevices s'est engagé à octroyer à un partenaire commercial des bons de souscription d'actions, le nombre de bons étant fonction des versements effectués par ce partenaire à myDevices. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la note 21 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document de référence.

Dans le cadre de l'acquisition par la division Avanquest du groupe canadien ayant eu lieu au 1^{er} juillet 2018, la convention d'achat d'actions prévoit la possibilité pour les actionnaires minoritaires du groupe canadien de convertir leur participation résiduelle en titres Avanquest Software SAS sur la base de ratios évoluant en fonction de l'atteinte de conditions de performance. Pour plus d'informations sur l'acquisition, veuillez vous reporter à la note 29 aux états financiers consolidés, au chapitre 2 du présent document de référence.

5.3.7 Programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2017, aux termes de sa 11^e résolution, a autorisé un programme de rachat d'actions propres annulant et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2016.

Les objectifs du programme de rachat d'actions propres sont de permettre les opérations suivantes :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- attribuer des actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; et/ou
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement, en échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
- utiliser les actions dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ; et/ou
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- mettre en œuvre tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; et/ou
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le Directoire appréciera ; et/ou
- annuler totalement ou partiellement les actions ainsi rachetées par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), et/ou
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.3.7.1 Conditions du programme de rachat

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé que le prix maximal d'achat par action ne pourra être supérieur à celui de la dernière opération indépendante (dernier cours coté) ou s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Il est précisé que l'enveloppe consacrée au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 13 millions d'euros. Claranova pourra opérer par utilisation de la trésorerie disponible ou par endettement à court terme.

La part maximale du capital que Claranova est susceptible d'acquérir est de 10 % du capital social. L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 mai 2019.

5.3.7.2 Contrats de liquidité ou de rachat d'actions

Claranova a mis en œuvre un contrat de rachat d'actions avec Invest Securities en date du 28 juin 2018, portant sur les titres Claranova admis aux négociations sur Euronext Paris – Eurolist Compartiment B, conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2011, à hauteur d'un montant maximal de 5 millions d'euros et d'un nombre maximal de 7 millions de titres. Les actions peuvent être achetées au prix unitaire maximal de 1 euro.

5.3.7.3 Auto-détention au nominatif

Sur l'exercice clos au 30 juin 2018, 55 000 actions ont été acquises dans le cadre du contrat de rachat d'actions du 28 juin 2018.

Le nombre d'actions auto-détenues par Claranova est le suivant :

Au 30 juin 2018	Nombre de titres	% auto-détention	Valeur comptable	Valeur de marché
Actions détenues au porteur	194 791	0,05 %	61 816,41 €	169 468,17 €

5.3.8 Participation des salariés au capital de la Société

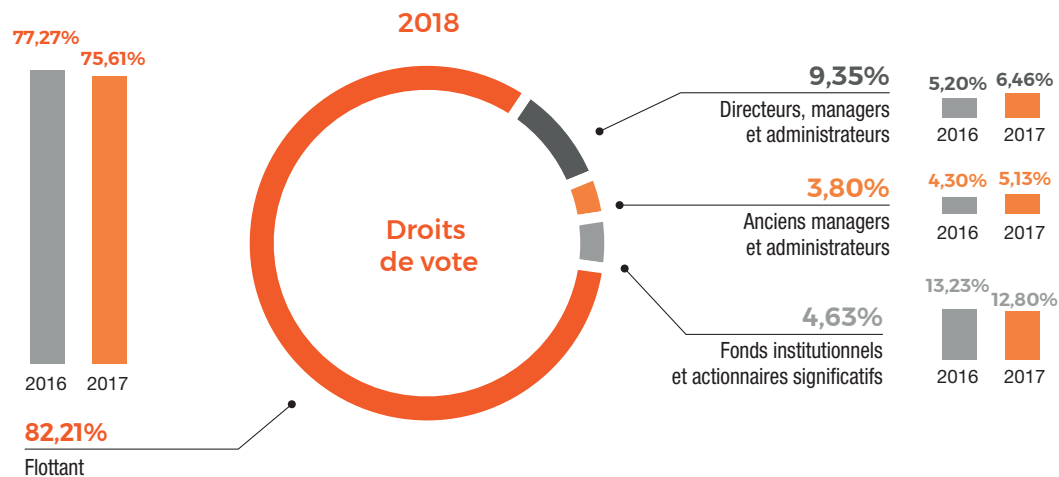
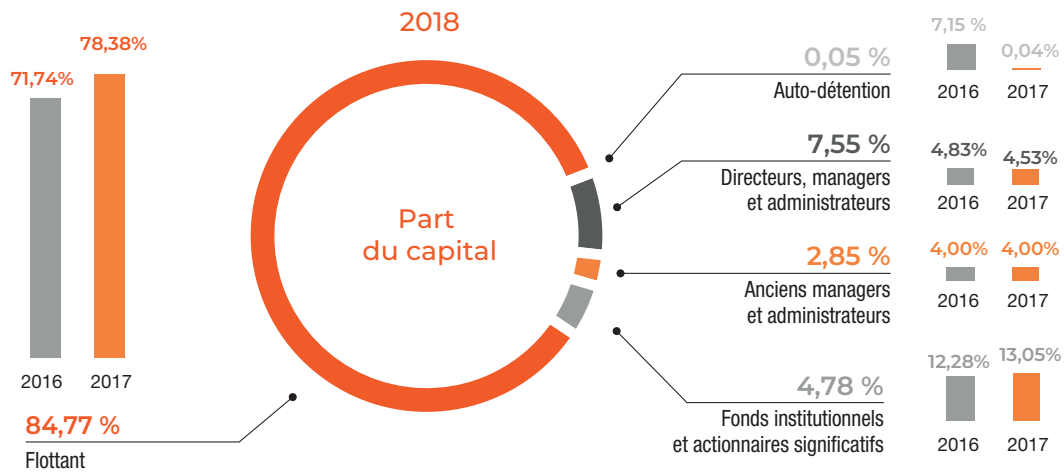
Au 30 juin 2018, le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détenait aucune action de Claranova dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail. De même, aucune action n'était détenue dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par les articles L. 214-39 et L. 214-40 du Code monétaire et financier par les salariés et anciens salariés de Claranova.



5.4 Principaux actionnaires

5.4.1 Actionnariat de la Société

La répartition de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2018 est estimée comme suit :



À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire autre que Pierre Cesarini détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

5.4.2 Contrôle

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'est pas contrôlée directement ou indirectement tel que défini par le Règlement européen.

À ce jour, aucune mesure n'est prise par la Société en vue d'assurer qu'un éventuel contrôle ne serait pas exercé de manière abusive.

5.4.3 Pacte d'actionnaires

Claranova n'a pas connaissance de l'existence de pacte ou d'actions de concert de la part de ses actionnaires au 30 juin 2018.

5.4.4 État récapitulatif des déclarations d'opérations sur titres

Aucune opération sur les titres de la Société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier) n'a été réalisée par les dirigeants, les mandataires sociaux ou leurs proches lors de l'exercice 2017-2018, hors l'exercice par Pierre Cesarini de ses stock-options, voir paragraphe 3.3.1 du présent document de référence.

5.5 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en Bourse, la Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer

de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

En application des dispositions de l'article 2277 du Code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

5.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Certains accords commerciaux ou financiers conclus par la Société ou certaines sociétés du Groupe prévoient des clauses de résiliation en cas de changement de contrôle. Les dispositions de ces accords, voire pour certaines, leur existence même, sont couvertes par des dispositions relatives à la confidentialité dont la violation

serait susceptible de porter gravement atteinte aux intérêts de la Société en raison du risque induit de résiliation pour faute desdits accords. Néanmoins, en cas d'offre publique, ces éléments devraient avoir une incidence relativement faible.



5.7 Marché du titre

5.7.1 Informations générales

- Code ISIN : FR0004026714.
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment B.
- Nombre d'actions cotées au 30 juin 2018 : 393 613 788.

- Cours de clôture au 30 juin 2018 : 0,87 euro.
- Capitalisation boursière au 30 juin 2018 : 342 443 995,56 euros.
- Introduction au Nouveau Marché le 5 décembre 1996.
- Cours d'introduction de l'action : 9,14 euros (avant division par 2 du nominal et ensuite par 10).
- Capitalisation à l'introduction : 11 millions d'euros.

Transfert au compartiment B d'Euronext Paris

Le 25 janvier 2018, Claranova a annoncé le transfert de ses titres du compartiment C vers le compartiment B d'Euronext Paris, regroupant les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Intégration de l'indice Tech40 d'Euronext

Le 2 mai 2018, Claranova est entré dans le palmarès 2018 des sociétés labellisées Tech40, soit les 40 sociétés les plus performantes du secteur Tech cotées sur Euronext qui opèrent dans

les domaines des sciences de la vie, de l'éco-industrie ou des Technologie-Media-Telecom. Claranova a été sélectionné pour ses performances économiques, financières et boursières par un comité d'experts européens indépendants, déterminant chaque année les 40 entreprises composant l'indice.

5.7.2 Évolution du marché de l'action sur l'exercice

Mois	Volumes échangés	Cours moyen (en euros)	+ Haut (en euros)	+ Bas (en euros)
Juillet 2017	101 650 893	0,427	0,474	0,367
Août 2017	129 528 865	0,424	0,482	0,387
Septembre 2017	114 021 473	0,471	0,548	0,429
Octobre 2017	98 220 763	0,481	0,546	0,465
Novembre 2017	89 501 558	0,455	0,526	0,420
Décembre 2017	57 301 308	0,458	0,516	0,429
Janvier 2018	375 204 219	0,795	1,223	0,491
Février 2018	181 812 488	1,052	1,159	0,960
Mars 2018	140 503 779	0,967	1,120	0,852
Avril 2018	69 337 825	0,918	0,980	0,825
Mai 2018	76 335 924	0,962	1,057	0,875
Juin 2018	50 707 684	0,907	0,965	0,771

Source Euronext.



RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

6.1 Informations sociales	105	6.3 Informations sociétales	110
6.1.1 Emploi	105	6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	110
6.1.2 Organisation du temps de travail	106	6.3.2 Sous-traitance et fournisseurs	110
6.1.3 Relations sociales	106	6.3.3 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société	110
6.1.4 Santé et sécurité	107	6.3.4 Loyauté des pratiques	110
6.1.5 Formation	107	6.3.5 Autres actions engagées au titre des droits de l'homme	111
6.1.6 Égalité de traitement	107		
6.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	107		
6.2 Informations environnementales	108	6.4 Méthodologie/référentiels	111
6.2.1 Politique générale en matière environnementale	108	6.4.1 Périmètre de reporting	111
6.2.2 Pollution et gestion des déchets	108	6.4.2 Processus de reporting	111
6.2.3 Utilisation durable des sols	109		
6.2.4 Utilisation durable des ressources	109	6.5 Attestation de présence sur les informations sociales, sociétales et environnementales	112
6.2.5 Changement climatique	109		
6.2.6 Protection de la biodiversité	109		

En affichant un nouvel exercice en forte croissance et un retour à la profitabilité, Claranova est clairement engagé sur le chemin d'une croissance durable. Cette dynamique s'appuie sur une profonde évolution de sa gouvernance, sur un recentrage stratégique autour de son cœur de métier et sur un développement des modèles économiques cibles du Groupe. Ces changements profonds ont impliqué un bouleversement des pratiques pour lequel les équipes se sont fortement mobilisées depuis des années, avec d'excellents résultats.

Le contexte sociétal dans lequel Pierre Cesarini a mené cette transition profonde a évolué lui aussi : les attentes de la société envers les entreprises – notamment les entreprises digitales – n'ont jamais été aussi fortes. Ainsi, l'impact environnemental et sociétal des produits, la capacité à susciter l'engagement des collaborateurs, ainsi que la faculté à innover de manière agile, exigeante et responsable sont des sujets de réflexion tant en France que partout dans le monde.

Dans ce cadre, la responsabilité de Claranova envers ses parties prenantes est celle des métiers du numérique :

1. pour ses collaborateurs, de bonnes conditions de travail, le développement des compétences et de l'employabilité, la reconnaissance des talents ainsi que le respect de l'équité et de l'égalité des chances ;
2. pour ses clients, la mise en œuvre de toutes ses compétences et un objectif d'excellence opérationnelle ;
3. pour ses fournisseurs, des relations équitables et transparentes ;
4. pour la société civile, la mise à la portée de tous du meilleur du numérique et la contribution à la formation. Claranova est également attentif à l'autonomie des personnes en situation de handicap ;
5. pour l'environnement, la limitation de son impact écologique.

Aussi, depuis sa création en 1984, les valeurs fondatrices de Claranova, **diversité, éthique, excellence opérationnelle, autonomie et innovation**, répondent-elles de manière toujours aussi pertinente aux attentes du XXI^e siècle.

La dynamique impulsée par la refondation du Groupe a même poussé un cran plus loin l'exigence en matière de gestion des différentes entités, de discipline et de culture du produit. Cette exigence se retrouve dans sa politique de responsabilité sociétale. Concrètement, les réductions de consommation, l'attention portée au développement et à l'engagement des collaborateurs, ainsi que le développement de nouveaux usages des produits ne sont pas vécus comme des contraintes, mais comme des vecteurs de croissance et de rentabilité.

Cette culture d'entreprise, impulsée au niveau du Groupe, se retrouve dans les pratiques de l'ensemble des entités. Il appartient à chacune de la mettre en œuvre, selon les réglementations et la culture propres à chaque pays, car l'organisation décentralisée est l'ADN du Groupe. Les différents indicateurs sont ensuite centralisés au niveau Groupe.

L'ambition globale d'excellence de Claranova, depuis sa création, porte le Groupe à se dicter des règles de conduite qui vont au-delà des normes réglementaires. La démarche RSE du Groupe s'inscrit dans ce processus d'amélioration continue, de long terme, au sein d'une organisation qui privilégie l'autonomie de ses filiales.

Des enjeux sociaux et sociétaux prioritaires

Claranova considère la diversité, sous toutes ses formes, comme une richesse. La compétitivité du Groupe repose sur les talents et la motivation des hommes et des femmes qui concourent à son développement. En particulier, Claranova considère la promotion des femmes comme un enjeu prioritaire, dans un secteur – le numérique – pour lequel nombre de stéréotypes sont encore à combattre. Cette politique volontariste porte ses fruits : près de 41 % des salariés sont des collaboratrices. Les compétences féminines sont reconnues au plus haut niveau, deux tiers des membres du Conseil de Surveillance étant des femmes, Luisa Munaretto, Vice-Présidente du Conseil, et Caroline Bouraine Le Bigot, Présidente du Conseil.

Le Groupe veille également à la complémentarité des cultures, essentielle pour un groupe international dans lequel plus de 90 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France. Enfin, les compétences et l'expérience des seniors sont valorisées tout autant que celles des jeunes diplômés ou étudiants, garantes de la transmission des savoirs et de la capacité d'innovation du Groupe.

L'innovation au service de la responsabilité sociétale de nos clients

myDevices, entité dont le développement démontre l'adéquation aux besoins existants, permet à nos clients entreprises d'intégrer facilement des solutions IoT (Internet des Objets) dans leurs process. Les exemples d'utilisation sont infinis, et la plupart présentent un gain sociétal reconnu en permettant un meilleur suivi des consommations, de la qualité des produits ou de la fiabilité des installations.

6.1 Informations sociales

La réussite du groupe Claranova n'est possible qu'avec le soutien de tous les collaborateurs des filiales du Groupe, qui constituent l'un de ses actifs les plus précieux. Le Groupe a l'ambition de faire en sorte que les hommes et les femmes s'épanouissent en étant parties prenantes du projet d'entreprise, pour lequel ils ont déjà démontré un profond engagement en le menant sur le chemin de la réussite. Pour cela, les dirigeants du Groupe sont convaincus que de bonnes conditions de travail, le développement des compétences et de l'employabilité, la reconnaissance des talents ainsi que le respect de

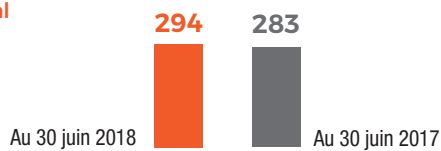
l'équité et de l'égalité des chances sont des éléments essentiels à la réussite du plan stratégique. Ils sont des vecteurs d'innovation, de réactivité, de fiabilité et d'expertise, mises au service de nos clients.

Un certain nombre des collaborateurs du Groupe est actionnaire de la Société ou d'une de ses filiales, par le biais d'attribution d'actions gratuites ou de stock-options. Conçus comme des éléments de motivation et d'engagement des collaborateurs dans le monde entier, les plans d'attribution se poursuivront.

6.1.1 Emploi

Le nombre d'employés a légèrement augmenté depuis fin juin 2017. Le périmètre du Groupe est resté stable. L'activité d'impression photo (PlanetArt) connaissant un pic saisonnier de ventes en fin d'année pour les ventes de Noël, un nombre important de personnes est recruté pour cette période afin de permettre à la Société de fournir le meilleur service clients.

Effectif total



Embauches
Départs

+ 85
- 74



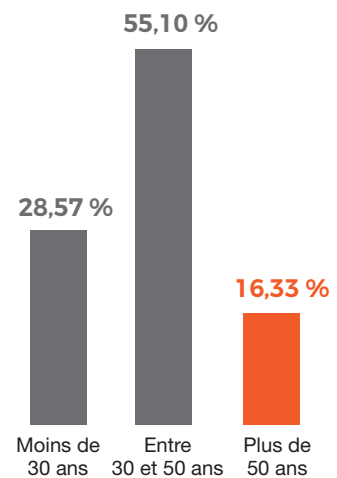
Parité

59,2 %
Hommes

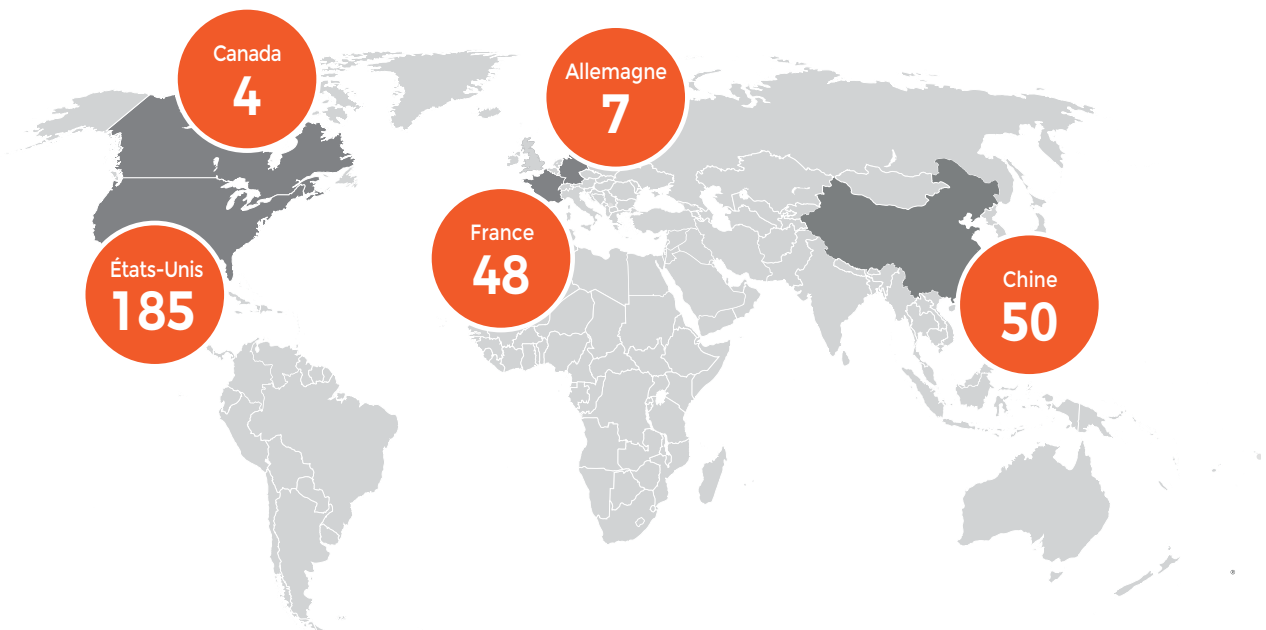


40,8 %
Femmes

Âge



Répartition géographique



La masse salariale (salaires et bonus, hors charges patronales et charges liées à des paiements fondés sur des actions) du Groupe, pour l'exercice 2017-2018, est de 23,1 millions d'euros. Afin de favoriser l'engagement et la motivation de tous, les augmentations de rémunérations individuelles sont basées sur des évaluations annuelles, pour chaque salarié.

À titre d'exemple, le système de badgeuse électronique utilisé au siège parisien du Groupe permet à chaque collaborateur de contrôler ses horaires de travail et à la Direction des Ressources Humaines de repérer tout abus en cas de surcharge.

Nombre de jours d'absence (hors congés longue durée et congés parentaux)	1 150 *
Absences injustifiées	0

* Maladies (hors ceux de plus de neuf mois), accidents (sur site et trajets), maladies professionnelles.

6.1.2 Organisation du temps de travail

1,16 % des salariés sont à temps partiel	4,54 % des salariés travaillent à distance
--	--

Le travail à plein-temps et en présentiel est la norme au sein du Groupe, car il favorise l'intégration des salariés à la culture d'entreprise. Le travail à temps partiel ou à domicile reste stable par rapport à l'exercice précédent.

La conciliation vie privée/vie professionnelle est facilitée par l'utilisation d'outils nomades. Ils participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en donnant aux collaborateurs plus de souplesse dans la gestion de leur temps. Par exemple, en Allemagne, la filiale offre à tous ses employés la possibilité de travailler à partir de leur domicile un jour par semaine. En France, le télétravail occasionnel est une pratique répandue, et certains salariés travaillent même intégralement à distance.

Les pratiques concernant les heures supplémentaires ou le travail le week-end et lors des congés ne sont pas formalisées au-delà du respect des réglementations nationales des pays. Les managers locaux sont incités à ne pas recourir aux dépassements d'horaires, sauf cas exceptionnels.

La compensation durant les arrêts maladie est conforme aux réglementations et dispositifs des pays. Certaines filiales proposent des mutuelles, mais en l'absence d'un système de collecte au niveau du Groupe, les données consolidées sur ces avantages ne sont pas disponibles.

6.1.3 Relations sociales

Au siège du Groupe, des réunions sont organisées régulièrement entre le CSE (Comité Social et Économique) et la Direction. Ces réunions constituent de réels moments d'échanges où tous les sujets peuvent être abordés et discutés. Un accord collectif, couvrant l'aménagement du temps de travail et l'égalité professionnelle, a été signé en décembre 1999, respectant ainsi la loi française concernant les instances représentatives.

La promotion du dialogue social n'est pas formalisée au niveau Groupe, mais la volonté reste de répondre au mieux aux besoins des salariés en maintenant la gestion des ressources humaines au niveau local. Les pratiques varient entre les filiales en fonction des réglementations, des lois et de la culture des pays.

À titre d'exemple, tandis qu'en France et en Allemagne les réunions avec les représentants du personnel sont formalisées et organisées selon la périodicité légale, les États-Unis n'ont pas de réglementation en la matière et la filiale américaine pratique la politique dite de la « porte ouverte ».

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

6.1.4 Santé et sécurité

Accidents *	0
Maladies professionnelles	0

* Les données sur le taux de gravité (TG) et le taux de fréquence (TF) ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

Lors des exercices 2016-2017 et 2017-2018, aucun accident de travail n'a été à déplorer.

Les principaux enjeux de santé, liés aux postes de travail et identifiés par les responsables des filiales sont les risques classiques associés aux activités de bureau :

- le travail sur écran ;
- les troubles musculo-squelettiques ;
- le stress et les risques psychosociaux.

Pour prévenir ces risques, des Comités ont été créés en France et aux États-Unis. En Allemagne, un responsable santé sécurité assure leur suivi.

À titre d'exemple, en France, les réunions avec le CSE (Comité Social et Économique), reprenant les tâches de l'ancien CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) permettent de prévenir les risques d'accidents éventuels, ainsi que les problèmes de santé des employés.

Aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et sécurité au travail.

Dans l'ensemble des filiales du Groupe, un plan d'assurance maladie est proposé aux employés à plein-temps.

6.1.5 Formation

De manière générale, l'ensemble des collaborateurs du groupe Claranova est qualifié, en cohérence avec le secteur du numérique qui est en permanente et rapide évolution. Le développement des compétences des salariés est donc une priorité pour le Groupe.

Dans un secteur en perpétuelle mutation, Claranova s'attache à faire travailler ensemble toutes les générations pour conserver le meilleur niveau de compétence et donne la priorité au reclassement, en favorisant la mobilité interne et la formation.

Des évaluations annuelles individuelles sont réalisées et permettent d'identifier les attentes et les besoins de formation. Le siège parisien organise également deux réunions annuelles avec les délégués du personnel, une première pour faire le point sur les formations effectuées dans l'année et une seconde pour présenter le plan de formation de l'année à venir et les budgets alloués.

En France, 145 heures de formation ont été effectuées sur l'exercice 2017-2018, au profit de treize employés. Le nombre d'heures de formation est en moyenne d'environ trois heures par collaborateur, soit une diminution de 40 % par rapport à 2016-2017. Ceci s'explique par la baisse des demandes de formation.

Toutefois, des informations consolidées sur les formations dispensées auprès des salariés ne sont pas disponibles à ce stade, en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

6.1.6 Égalité de traitement

Le respect de l'équité et de l'égalité des chances est une des valeurs fondamentales du Groupe, qui considère la diversité comme une richesse et un élément de sa réussite. Concrètement, allant au-delà du respect de la réglementation, des mesures concernant l'égalité hommes/femmes, la parentalité et la prévention des discriminations sont mises en place par filiale, en fonction des attentes et enjeux locaux.

À titre d'exemple :

- *Avanquest North America, PlanetArt et myDevices prévoient un congé paternité ;*
- *Avanquest China offre une prime pour le premier enfant et l'opportunité de prendre un congé paternité.*

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponibles.

L'objectif principal de la politique Handicap du Groupe est de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, dans le respect des obligations légales en vigueur dans les pays où les filiales du groupe Claranova sont implantées. Le Groupe va au-delà de ces réglementations dans la mesure de ses possibilités. Il a recours, pour certaines prestations extérieures (jardinage, fournitures de bureau, impressions...), à des entreprises d'insertion ou du secteur protégé. Ainsi, le siège parisien effectue tous les ans une opération de nettoyage des bureaux qui permet de collecter plus d'une tonne de matériel informatique et de supports magnétiques. Ce matériel fait l'objet d'un recyclage ou d'une destruction sécurisée opérée par une entreprise adaptée, engagée dans le développement durable. Le système permanent de collecte et de recyclage de papier est également géré en partie par des entreprises d'insertion. Par ailleurs, le conditionnement de certains produits français, distribués ou produits par Avanquest Software, est en grande partie effectué par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), depuis de nombreuses années.

6.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Au-delà de la prévention des discriminations et de la liberté d'association, déjà évoquées précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux pour le secteur ou pour l'entreprise (travail des enfants ou travail forcé).

Le secteur a recours à des salariés très qualifiés et mobiles. Ce type de profil et l'absence d'activité manufacturière limitent considérablement ces risques. De plus, les activités, essentiellement commerciales, sont réalisées principalement dans des pays développés où ces pratiques sont très rares.



6.2 Informations environnementales

6.2.1 Politique générale en matière environnementale

Les activités de services développées par les filiales du groupe Claranova ont un impact direct limité sur l'environnement, en comparaison des activités industrielles. En revanche, l'innovation technologique permet, dans certaines activités, de réduire l'impact environnemental des produits, de leur chaîne logistique, ou des activités de ses clients.

En ce qui concerne l'impact environnemental de ses activités propres, le Groupe s'attache à sensibiliser ses équipes aux enjeux environnementaux et à diffuser les bonnes pratiques. Ces dernières sont également un élément de bonne gestion des frais généraux, par la réduction de la facture énergétique ou de la consommation de papier.

À ce stade, le Groupe n'a pas mis en œuvre de démarche de certification ou de politique dédiée aux questions environnementales. Les données par site, ou consolidées, ne sont d'ailleurs pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données centralisé.

À titre d'exemple, les équipes françaises du siège sont régulièrement sensibilisées aux enjeux environnementaux. Un dispositif de bacs à recyclage papier est installé dans les locaux, en collaboration avec La Poste. Pour l'année calendaire 2017, ces bacs de recyclage papier, collectés par les facteurs, ont permis de recycler 561 kg de papier. Ce chiffre est en baisse sensible par rapport à l'année calendaire 2016 (706 kg), car la Société met en avant une politique de diminution des impressions papier au profit d'une lecture sur écran. Ce papier a été trié et conditionné par des entreprises d'insertion, puis recyclé par des papetiers situés à proximité.

Il n'existe pas de risque environnemental ou de pollution significatif dans notre domaine d'activité. Le groupe Claranova ne produit ni ne vend aucun produit toxique et les services fournis sont localisés dans des bureaux, dont les risques relatifs à ces enjeux sont très limités.

Pour la même raison, l'indicateur sur le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est pas pertinent pour l'activité du groupe Claranova.

Internet des Objets, des solutions pour diminuer l'impact environnemental de nos clients

Grâce, notamment, à la signature d'un accord de commercialisation avec l'opérateur télécom américain Sprint, l'activité de l'entité myDevices affiche une accélération notable.

Or, dans nombre de domaines, les nouvelles fonctionnalités acquises par les installations professionnelles grâce à la connectivité offrent un gisement de gestion plus fine des équipements. Selon les secteurs, le suivi en temps réel a un impact favorable sur la qualité des produits, les pertes de denrées, la consommation d'énergie et de fluides des bâtiments, le bon fonctionnement des serveurs, etc. Il permet donc **une meilleure utilisation des ressources, la diminution des déchets et des émissions et une prolongation de la vie des équipements.** Ces impacts, mesurables, participent à une meilleure gestion environnementale de l'activité économique, et ce mouvement concerne un nombre croissant de secteurs d'activité.

À titre d'exemples :

Une chambre froide connectée permet à un gestionnaire de restaurant d'agir très rapidement en cas de panne afin de ne pas perdre les denrées entreposées. De plus, la bonne continuité de la chaîne du froid est mieux assurée que par des vérifications manuelles et ponctuelles, ce qui améliore la sécurité alimentaire.

Le suivi de l'hygrométrie et de la température d'un datacenter permet d'éviter de coûteuses réparations ou remplacements d'équipements en cas de défaillance.

La gestion immobilière à distance permet d'optimiser les interventions d'entretien, de diffuser les bonnes pratiques auprès des occupants grâce à un reporting détaillé, et de détecter les fuites.

Des pièges à rongeurs connectés dans un entrepôt de grains permettent de détecter leurs populations avant qu'elles n'atteignent des proportions difficiles à gérer, tout en représentant une méthode de lutte non toxique.

Vente en ligne de logiciels, développement de l'économie de l'usage

Si les logiciels commercialisés par l'entité Avanquest sont présents dans plusieurs dizaines de milliers de magasins dans le monde, le développement de la vente en ligne poursuit sa croissance. Grâce à cette solution dématérialisée, le support physique du logiciel disparaît, et avec lui tout l'impact environnemental de son cycle de vie : les matières premières et l'énergie nécessaires à sa fabrication, la chaîne logistique de sa distribution, les appareils nécessaires à son fonctionnement, et la gestion de sa fin de vie (recyclage, mise en décharge, incinération...).

Autre avantage, le client paye exactement ce qu'il consomme et il adapte en temps réel le nombre de logiciels loués au nombre d'utilisateurs : si celui-ci décroît, il diminue le nombre d'abonnements. Ainsi, la consommation énergétique liée au stockage de données et aux téléchargements est proportionnelle à l'usage du logiciel.

6.2.2 Pollution et gestion des déchets

La gestion des déchets (réduction, recyclage, réutilisation, valorisation et élimination) n'est pas formalisée au niveau Groupe. Néanmoins, les collaborateurs sont fortement incités à mettre en place des initiatives au sein de leur unité. Ces pratiques sont volontiers mises en œuvre, car elles correspondent à la culture de responsabilité quotidienne observée dans chaque pays.

À titre d'exemple, les filiales nord-américaines du Groupe recyclent 100 % du papier, des cartons et des cartouches d'encre. Les salariés disposent de déchiqueteuses à papier et à carton qui permettent de recycler certains cartons usagés en emballages. Les autres sont traités par une entreprise extérieure. Les deux à quatre cartouches d'encre utilisées dans les bureaux chaque mois sont également recyclées.

Dans les bureaux français, des poubelles de collecte de papiers – non confidentiels – ont été installées, comme mentionné précédemment, ainsi que des déchiqueteuses à papier. Un système de collecte de piles et de cartouches d'imprimante a également été mis en place. Les équipements électroniques et magnétiques, ainsi que les ampoules et les néons, sont traités par des sociétés spécialisées.

Aucun risque significatif observé, lié à l'activité du groupe Claranova, ne rend pertinentes des mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité du groupe Claranova ne génère pas de nuisance sonore, olfactive ni de poussière significative. L'activité du Groupe ne nécessite pas la mise en place de mesures particulières pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Des données précises et consolidées ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

6.2.3 Utilisation durable des sols

Compte tenu de la nature de l'activité de Claranova, et de l'implantation du Groupe en zone urbaine uniquement, l'impact sur l'utilisation durable des sols n'est pas significatif. À ce titre, aucune mesure n'a été mise en place.

6.2.4 Utilisation durable des ressources

L'impact sur l'eau est faible et l'indicateur n'est pas renseigné car la consommation d'eau et son approvisionnement, en fonction des contraintes locales, ainsi que l'exposition de l'activité aux problématiques liées à l'utilisation de l'eau, ne sont pas significatifs (activités de bureau).

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation sont un indicateur non renseigné car Claranova n'utilise pas de matières premières.

Les agences de voyage du siège social du Groupe mesurent l'empreinte carbone des déplacements professionnels de chaque collaborateur et éditent un rapport annuel sur l'émission de CO₂ :

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Émission de CO ₂ total voyages	162 171 kg CO ₂	180 383 kg CO ₂	239 043 kg CO ₂

Malgré la croissance de l'activité, l'intensité des voyages a tendance à diminuer, en faveur des réunions organisées par vidéo ou par téléphone comme rappelé dans le paragraphe précédent.

À ce stade, des données précises et consolidées concernant toutes les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

Les zones dans lesquelles les sociétés du groupe Claranova sont implantées ne sont pas menacées par des phénomènes climatiques, qui seraient liés au réchauffement de la planète. Par conséquent, aucune mesure d'adaptation n'a été mise en place à ce stade. Dans le futur, si les pics de chaleur observés ces dernières années devaient devenir plus fréquents, la climatisation des salles serveurs pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, ainsi que le recours aux énergies renouvelables restent un enjeu. Les variations de consommation d'énergie sont fortement dépendantes de l'air conditionné dans la salle des serveurs. Un suivi global n'est pas disponible en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe. À ce stade, chaque filiale mène ses propres actions et suit ses propres indicateurs.

6.2.5 Changement climatique

La lutte contre le changement climatique fait partie de la responsabilité de Claranova, comme de toute entreprise. Si les émissions de gaz à effet de serre restent faibles en comparaison de celles de l'industrie, le Groupe est néanmoins attentif à suivre et à diminuer son empreinte carbone. Celle-ci dépend avant tout du déplacement des collaborateurs.

Du fait de la dimension internationale du Groupe, des rencontres et des échanges fréquents entre toutes les filiales sont nécessaires.

Néanmoins, le Groupe se fixe des règles de conduite : les déplacements physiques sont très réduits au profit des visioconférences et des réunions téléphoniques.

La quantité de CO₂ émis par les véhicules entre dans les critères de choix lors du renouvellement de la flotte automobile. Les prestataires de location de longue durée de ces véhicules assurent également un suivi de la consommation de carburant. L'entreprise incite ses collaborateurs devant se déplacer à utiliser (quand cela est possible) le train, ou à remplacer le déplacement professionnel par une réunion en visioconférence. Les véhicules de type hybride sont favorisés lors de la mise en service de véhicules de société.

6.2.6 Protection de la biodiversité

Les sociétés du groupe Claranova fournissent essentiellement des services dans des zones urbanisées et n'impactent pas d'écosystème fragile. L'exposition de l'activité du Groupe aux problématiques liées à la biodiversité est très limitée.



6.3 Informations sociétales

Acteur global de l'Internet, et l'une des seules sociétés françaises de ce secteur à dépasser les 160 millions d'euros de chiffre d'affaires, Claranova demeure toutefois un groupe dont la taille permet de cultiver la proximité, favorisée par une organisation resserrée. En tant qu'employeur, client ou mécène, le Groupe s'implique dans le développement des communautés locales des zones dans lesquelles il est implanté.

6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Le Groupe recrute localement dans les pays où sont implantées ses activités. Notamment, la filiale nord-américaine a signé de nombreux contrats avec des entreprises de la région et recrute dans les universités locales afin de contribuer à la création de valeur. Le siège parisien a également une longue tradition d'accueil de stagiaires ou d'étudiants en contrat de professionnalisation.

Au 30 juin 2018, six jeunes étaient ainsi intégrés aux équipes, dans les domaines du développement, du graphisme, du marketing et de l'administratif. Les échanges intergénérationnels et la formation des jeunes sont une priorité pour le Groupe et constituent un atout pour son futur.

La majorité des implantations du Groupe étant des ensembles de bureaux dont il est locataire, elles ont très peu d'impact matériel sur l'écosystème local.

6.3.2 Sous-traitance et fournisseurs

Les fournisseurs principaux du groupe Claranova sont des imprimeurs, des développeurs de logiciels et des prestataires en logistique.

Des initiatives relatives aux achats responsables prennent ponctuellement en compte des facteurs environnementaux et sociaux, mais une politique Groupe en ce sens n'est pas encore en place.

Notamment, le siège français du Groupe fait appel depuis de nombreuses années à l'ESAT (service d'aide par le travail) Suzanne Lawson, géré par l'Association des Papillons Blancs des Rives de Seine. Cet établissement, qui accueille 95 personnes reconnues travailleurs handicapés, effectue un important travail de conditionnement pour Avanquest Software SAS.

Le siège du Groupe confie également le recyclage de son matériel informatique (ordinateurs, supports magnétiques, batteries et autres) à APR2, une entreprise adaptée qui allie développement durable et économie solidaire, en employant majoritairement des personnes en situation de handicap.

6.3.3 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société

Protection des données personnelles de nos clients

Afin d'être en conformité avec le Règlement général de protection des données (RGPD) européen entré en vigueur le 25 mai 2018, le Groupe a renforcé ses modalités de protection des données de ses clients (se reporter au chapitre 4.2.3.2). Les activités historiques du Groupe l'ont toujours porté naturellement à traiter ce sujet avec la plus grande rigueur.

Relations avec le monde associatif et éducatif local

Par des actions concrètes et des partenariats associatifs, le Groupe s'engage depuis toujours à mettre à la portée de tous le meilleur de la technologie. Les logiciels sont développés pour créer, jouer et apprendre. Dans ce sens, l'entreprise participe à plusieurs projets visant à permettre à des enfants, malades ou issus d'un milieu modeste, d'accéder plus facilement aux logiciels éducatifs et ludo-éducatifs développés par ses équipes.

À titre d'exemple, la filiale américaine située en Californie organise chaque fin d'année une collecte de denrées alimentaires avec l'aide de bénévoles afin de soutenir le travail des banques alimentaires locales.

6.3.4 Loyauté des pratiques

Une politique formalisée sous forme de charte éthique ou de code de conduite des affaires n'est pas encore en place. Les dirigeants du Groupe promeuvent des principes de transparence et d'éthique, garants de sa pérennité. Cependant, des données précises ou consolidées sur leur déploiement ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau Groupe.

À titre d'exemple, les filiales américaines du Groupe se soumettent à des audits réguliers pour prévenir la corruption.

Les réglementations des États concernant la santé et la sécurité des consommateurs sont appliquées et les jeux vidéo sont fournis avec des avertissements.

6.3.5 Autres actions engagées au titre des droits de l'homme

Les problématiques concernant la protection des données personnelles et sensibles ne sont pas abordées de manière consolidée. Il n'existe donc pas de système de collecte de données au niveau Groupe.

6.4 Méthodologie/référentiels

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le rapport RSE est celui de l'article R.225-105-1 du Code de commerce. Les informations données dans le rapport RSE ont fait l'objet d'une attestation de présence portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales émise par le Bureau Veritas. Cette attestation se trouve au paragraphe 6.5 du présent document de référence.

Le rapport s'attache à produire pour le Groupe et ses interlocuteurs les informations les plus pertinentes au regard de ses activités. Les indicateurs et données présentés sont le fruit d'une réflexion menée par la Direction Générale. Leur pertinence est revue chaque année et lors de changements de périmètre du Groupe.

6.4.1 Périmètre de reporting

Les données de responsabilité sociétale sont reportées par l'ensemble des entités du Groupe auprès de la Direction Financière qui en assure la centralisation, par les mêmes canaux de diffusion que les données financières.

En cohérence avec l'organisation décentralisée du Groupe, les données ne sont pas toujours consolidées. En effet, les réglementations et définitions (notamment sur les aspects sociaux) peuvent varier d'une entité géographique à une autre. L'efficacité opérationnelle au niveau local est privilégiée.

6.4.2 Processus de reporting

La Direction Financière Groupe, par son rôle central et ses liens directs avec les Directions des Ressources Humaines et autres Directions opérationnelles des entités géographiques, est la plus à même de collecter et de vérifier les données RSE diffusées par les entités locales. Elle donne la liste des données et indicateurs à fournir.

Les contributeurs locaux au processus de reporting RSE sont les personnes qui assurent également le reporting financier, ce qui contribue à la rigueur des procédures de collecte et de vérification.

Les données sociales sont collectées chaque mois par la Direction Financière Groupe, les données environnementales et sociétales chaque année. Leur cohérence (par rapport aux données des années précédentes et aux données fournies pour la gestion financière) est vérifiée au niveau local puis central.

La Direction Financière Groupe rédige le rapport final puis le transmet après contrôle, pour vérification, auprès de l'organisme tiers indépendant, Bureau Veritas.



6.5 Attestation de présence sur les informations sociales, sociétales et environnementales



BUREAU VERITAS EXPLOITATION

8, cours du Triangle
92800 Puteaux
Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre – 790 184 675

Attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales

Les informations sociales, environnementales et sociétales revues concernent l'exercice clos au 30 juin 2018.

Demande, Responsabilités et Indépendance

À la suite de la demande qui nous a été faite par Claranova S.A en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le document de référence (chapitre 6) 2017/2018 (chapitre 6) de Claranova.

Il appartient à Claranova de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination de la Direction Financière Groupe conformément :

- à l'outil de collecte, de traitement et d'agrégation des informations sociales et environnementales.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir la présente attestation.

Nous déclarons que cette attestation a été élaborée de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 04 septembre 2018 et la signature de notre rapport sur quelques jours, par un vérificateur. Nous avons conduit un entretien principal lors de cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans le document de référence 2017/2018 (chapitre 6).

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable de Claranova, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le document de référence (chapitre 6) avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Conclusions sur la présence des informations

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication.

Nous avons noté, comme cela est mentionné dans le rapport financier annuel, que certaines informations ne couvrent pas la totalité du périmètre.

Les explications fournies pour les informations omises nous ont semblé recevables.

À Puteaux, le 5 septembre 2018

Pour Bureau Veritas
Jacques Matillon
Vice-Président



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	Personnes responsables du document de référence	114		
7.1.1	Responsable du document de référence	114		
7.1.2	Attestation du responsable du document de référence	114		
7.1.3	Responsables de l'information financière	115		
7.2	Responsables du contrôle des comptes	115		
7.2.1	Commissaires aux Comptes titulaires	115		
7.2.2	Commissaires aux Comptes suppléants	115		
7.3	Honoraires des Commissaires aux Comptes	116		
7.4	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques			116
7.5	Contrats importants			117
7.6	Documents accessibles au public			117
7.6.1	Mise à disposition du document de référence			117
7.6.2	Liste des communiqués de presse			118

7.1 Personnes responsables du document de référence

7.1.1 Responsable du document de référence

Pierre Cesarini, Président du Directoire
Claranova
Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92250 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75

7.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent document de référence selon la table de concordance présentée en pages 145 à 147, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux paragraphes 2.6 et 8.5 dudit document.

La Garenne-Colombes, le 2 octobre 2018

Pierre Cesarini

Président du Directoire

7.1.3 Responsables de l'information financière



Pierre Cesarini,
Président du Directoire

Claranova
Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92250 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75



Sébastien Martin,
Directeur Administratif et Financier Groupe

Claranova
Immeuble Vision Défense
89/91, boulevard National
92250 La Garenne-Colombes Cedex
Tél. : 01 41 27 19 75

7.2 Responsables du contrôle des comptes

7.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Tour First. 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie.

À l'issue du mandat de la société Ernst & Young Audit, la société Ernst & Young et Autres a été nommée pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Ernst & Young et Autres est représentée par Franck Sebag. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Aplitec

Les patios Saint-Jacques. 4-14, rue Ferrus – 75014 Paris.

Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une 1^{re} fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, puis une 2^e fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2010, ensuite une 3^e fois pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2016, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Aplitec est représentée par Stéphane Lambert. La société est membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

7.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Auditex

Tour First. 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie.

Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six exercices. Le mandat d'Auditex a été renouvelé pour une durée de six exercices supplémentaires par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Bruno Dechance

Les patios Saint-Jacques. 4-14, rue Ferrus – 75014 Paris.

Nommé le 30 novembre 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.



7.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	APLITEC				ERNST & YOUNG et Autres			
	Montant (en euros)		%		Montant (en euros)		%	
	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17	2017/18	2016/17
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
■ Émetteur	113 700	140 000	80 %	88 %	123 250	105 500	53 %	40 %
■ Filiales intégrées globalement	29 200	0 %	20 %	0 %	109 047	124 975	47 %	47 %
MISSIONS ACCESSOIRES								
■ Émetteur	0	19 500	0 %	12 %	0	35 000	0 %	13 %
■ Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	142 900	159 500	100 %	100 %	232 297	265 475	100 %	100 %
Autres prestations								
SOUS-TOTAL								
TOTAL	142 900	159 500	100 %	100 %	232 297	265 475	100 %	100 %

7.4 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques

Néant.

7.5 Contrats importants

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux années précédant la publication du présent document de référence.

7.6 Documents accessibles au public

7.6.1 Mise à disposition du document de référence

Le document de référence est disponible au siège social de la Société au 89/91, boulevard National – 92250 La Garenne-Colombes Cedex ainsi que sur le site Internet du groupe Claranova à l'adresse suivante : www.claranova.com, ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Claranova dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementaire au sens de l'article 221-1 dudit règlement est disponible sur le site Internet de la Société (www.claranova.com).



7.6.2 Liste des communiqués de presse

Ci-dessous la liste des communiqués de presse mis en ligne par la Société depuis la date de mise à disposition du document de référence 2016-2017, soit le 3 octobre 2017 (hors déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, et informations réglementaires sur les contrats de liquidité) :

03/10/2017	Présentation résultats annuels 2016-2017 – SFAF
03/10/2017	Résultats annuels 2016-2017 : Très forte amélioration des résultats
03/10/2017	Document de Référence 2016-2017
08/11/2017	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2017-2018 : Hausse du chiffre d'affaires trimestriel de 25 % : 30 M€
09/11/2017	Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte des actionnaires de Claranova SA le 30 novembre 2017
14/11/2017	Claranova participe au Salon ACTIONARIA les 23 et 24 novembre 2017 à Paris
22/11/2017	Claranova participe à l'European Midcap Event les 28 et 29 novembre à Genève
05/12/2017	Calendrier financier 2018 du groupe Claranova
06/12/2017	Compte rendu AGOAE du 30 novembre 2017 et Convocation AGOAE du 20 décembre 2017
13/12/2017	Internet des Objets : Claranova lance les solutions myDevices en Chine avec Dr. Peng
28/12/2017	Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 20 décembre 2017
10/01/2018	Internet des Objets : Claranova signe un partenariat de 1 ^{er} plan avec Sprint, 4 ^e opérateur mobile aux États-Unis
25/01/2018	Transfert du titre Claranova sur le compartiment B d'Euronext à Paris
07/02/2018	Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2017-2018 : Croissance de + 33 % du chiffre d'affaires semestriel à 89,9 M€
26/03/2018	Signature d'un accord en vue de la prise de contrôle d'un groupe de trois sociétés, Upclick, Lulu Software et Adaware, par la division Internet de Claranova
28/03/2018	Présentation résultats semestriels 2017-2018 – SFAF
28/03/2018	Résultats semestriels 2017-2018
28/03/2018	Rapport financier semestriel 2017-2018
05/04/2018	Claranova participe au SmallCap Event les 16 et 17 avril 2018
02/05/2018	Claranova classé par des experts européens parmi les 40 sociétés Tech les plus performantes (Label Tech40 et indice Euronext Tech40)
03/05/2018	Claranova participe à la 9 ^e Conférence annuelle UBS Pan European Small et MidCap du 15 au 17 mai 2018 à Londres
15/05/2018	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2017-2018 : Claranova publie un chiffre d'affaires trimestriel en hausse. myDevices : premiers revenus de l'accord Sprint
23/05/2018	Sprint annonce l'ouverture de sa plateforme révolutionnaire, IoT Factory, dédiée à l'Internet des Objets en partenariat avec myDevices pour la vente de solutions IoT prêtes à l'emploi en quelques clics
14/06/2018	Claranova lance une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1 ^{er} juillet 2023, pour un montant nominal maximum de 29 millions d'euros
15/06/2018	Succès de l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance du 1 ^{er} juillet 2023, pour un montant nominal de 29 millions d'euros
18/06/2018	Claranova participe au Berenberg Pan-European Discovery Conference
19/06/2018	Claranova participe à l'European Midcap Event « Spring » les 27 et 28 juin à Paris
29/06/2018	Le groupe Claranova annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions. Les ambitions de développement du Groupe confirmées
03/07/2018	Avanquest, la division Internet de Claranova, finalise la prise de contrôle d'Upclick, Lulu Software et Adaware
08/08/2018	Chiffre d'affaires 2017-2018 : Claranova dépasse les 160 millions d'euros de CA annuel porté par l'accélération de ses revenus au 4 ^{ème} trimestre
10/09/2018	Mise en oeuvre du programme de rachat d'actions
11/09/2018	Alibaba Cloud et myDevices s'associent pour lancer des solutions IoT en Chine
12/09/2018	Ingram Micro, Sprint et myDevices lancent une offre commune sur les solutions IoT
26/09/2018	PlanetArt lance son application FreePrints en Inde



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

8.1	Compte de résultat au 30 juin 2018	120	8.4	Annexe aux comptes sociaux	122
8.2	Bilan actif au 30 juin 2018	121	8.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	138
8.3	Bilan passif au 30 juin 2018	121	8.6	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	142

En préambule, il est rappelé que Claranova présente pour la première fois un exercice complet avec sa nouvelle activité de holding animatrice de groupe. En effet, Claranova a effectué un apport partiel d'activité de la branche Software au 1^{er} juin 2017 à Avanquest Software, élément dont il faudra tenir compte lors de la comparaison avec l'exercice précédent.

8.1 Compte de résultat au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2017-2018	2016-2017
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 4	1 197	14 446
Production stockée			(267)
Subventions d'exploitation			
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		3 352	1 938
Autres produits		17	427
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 566	16 544
Achats de marchandises et variation de stock			1 172
Achats de matières premières et variation de stock			235
Autres achats et charges externes		5 524	10 978
Impôts, taxes et versements assimilés		58	189
Salaires et traitements		1 196	3 710
Charges sociales		3 571	2 070
Dotations aux amortissements sur immobilisations		8	106
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			206
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		114	2 904
CHARGES D'EXPLOITATION		10 471	21 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 905)	(5 026)
Produits autres valeurs mobilières, créances immobilières		30	249
Autres intérêts et produits assimilés		173	564
Reprises sur provisions et transferts de charges		480	58 053
Différences positives de change		1 970	143
PRODUITS FINANCIERS		2 653	59 009
Dotations financières aux amortissements et provisions		517	977
Intérêts et charges assimilés		205	51
Différences négatives de change		13	336
CHARGES FINANCIÈRES		735	1 364
RÉSULTAT FINANCIER	Note 5	1 918	57 645
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(3 987)	52 619
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			17
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 325
Reprises sur provisions et transferts de charges		10 108	2 022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 108	3 364
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 587	1 412
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		9 145	782
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions			747
CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 732	2 941
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	(624)	423
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(4 611)	53 042
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	Note 9	(7)	(208)
BÉNÉFICE OU PERTE		(4 604)	53 250

8.2 Bilan actif au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Immobilisations incorporelles		11		11	11
Immobilisations corporelles					
Titres de participation	Note 10	87 653	148	87 505	64 465
Autres immobilisations financières	Note 10	1 509		1 509	4 455
ACTIF IMMOBILISÉ		89 173	148	89 025	68 931
Stocks					
En-cours de production de biens					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Créances					
	Notes 12 à 14				
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés		1 128		1 128	4 025
Autres créances		3 104		3 104	11 829
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		62		62	14
Disponibilités		19 295		19 295	1 930
Comptes de régularisation					
	Note 15				
Charges constatées d'avance		587		587	125
ACTIF CIRCULANT		24 176		24 176	17 923
Frais d'émission d'emprunt à étaler	Note 16	1 250		1 250	
Écart de conversion actif	Note 23	517		517	481
TOTAL GÉNÉRAL		115 116	148	114 968	87 335

8.3 Bilan passif au 30 juin 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Capital social		39 361	37 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 348	124 128
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 769	3 769
Report à nouveau		(84 162)	(137 412)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(4 604)	53 250
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	Note 17	79 400	81 955
PROVISIONS	Note 18	3 506	481
Dettes financières	Note 19		
Autres emprunts obligataires		29 048	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	1
Emprunts et dettes financières divers		42	346
Dettes d'exploitation	Note 20		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 488	1 388
Dettes fiscales et sociales		893	812
Dettes diverses			
Autres dettes	Note 25	578	390
DETTES		32 050	2 937
Écart de conversion passif	Note 23	12	1 962
TOTAL GÉNÉRAL		114 968	87 335

8.4 Annexe aux comptes sociaux

Sommaire de notes

Note 1	Faits marquants de l'exercice	122	Note 18	Provisions	130
Note 2	Principes, règles et méthodes comptables	123	Note 19	Dettes financières	130
Note 3	Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel	125	Note 20	Échéance des dettes	131
Note 4	Chiffre d'affaires	125	Note 21	Informations relatives aux délais de paiement	131
Note 5	Analyse du résultat financier	125	Note 22	Détail des charges à payer	133
Note 6	Analyse du résultat exceptionnel	125	Note 23	Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	133
Note 7	Dépenses et charges somptuaires (article 39-4 du CGI)	125	Note 24	Transferts de charges	133
Note 8	Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (articles 39-5 et 223 quinquies du CGI)	126	Note 25	Autres dettes	133
Note 9	Impôts sur les bénéfices	126	Note 26	Engagements hors bilan	133
Note 10	Immobilisations financières	126	Note 27	Honoraires des Commissaires aux Comptes	135
Note 11	Amortissements et dépréciations	127	Note 28	Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation	135
Note 12	Détail des autres créances	127	Note 29	Tableau des filiales et participations	136
Note 13	Échéance des créances	127	Note 30	Impôts	136
Note 14	Détail des produits à recevoir	128	Note 31	Procès et litiges	137
Note 15	Détail des charges constatées d'avance	128	Note 32	Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	137
Note 16	Détail des charges à répartir	128	Note 33	Événements postérieurs à la clôture	137
Note 17	Capitaux propres	129	Note 34	Autres informations	137

Note 1 Faits marquants de l'exercice

1.1 Attribution gratuite d'actions

Le 13 novembre 2017, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, Claranova SA a annoncé l'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales. Au total, 18 760 000 actions ont été attribuées. Leur attribution définitive est soumise à la réalisation de conditions de performance (liées au cours de l'action ou au niveau de croissance annuel du chiffre d'affaires jusqu'au 30 juin 2020) ainsi qu'à une condition de présence d'au minimum un an. De plus, conformément aux dispositions légales françaises, dans l'hypothèse où la période

d'acquisition est d'une durée inférieure à deux ans, une période de conservation devra être respectée par les bénéficiaires afin que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne soit pas inférieure à deux ans.

À la date du présent rapport financier, la condition de performance liée au cours de l'action est atteinte.

Ce plan a conduit à la comptabilisation de cotisations patronales à hauteur de 4,9 million d'euros. Ces cotisations patronales n'ont à date donné lieu à aucune sortie de trésorerie.

1.2 Attribution de bons de souscription d'actions Claranova

Le 13 novembre 2017, conformément à la délégation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, Claranova SA a annoncé l'attribution de 3 752 224 bons de souscription d'actions (BSA) au profit de la catégorie de personnes déterminées (membres du Conseil de Surveillance, consultants, et équipe dirigeante de la Société). Les BSA ont un prix unitaire de 0,36 euro, et chaque BSA

donnera droit à la souscription d'une action ordinaire à un prix unitaire de 0,61 euro.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 17 aux états financiers sociaux du présent document de référence.

1.3 Émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes

Le 15 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE), pour un montant nominal de 28 999 999,60 euros. Ces ORNANE ont été admises aux

négociations sur le marché Euronext Access d'Euronext Paris le 19 juin 2018.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la note 19 aux états financiers sociaux du présent document de référence.

1.4 Lancement d'un programme de rachat d'actions

Le 28 juin 2018, Claranova a mis en œuvre un programme de rachat d'actions conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2017. Comme autorisé par la 11^e résolution de cette Assemblée Générale, la Société pourra racheter ses propres actions ordinaires, pour un maximum soit de 7 millions de titres, soit de 5 millions d'euros, avec un prix maximal de 1 euro par action, sur une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 29 mai 2019.

Dans le cadre de ce programme, Claranova a signé une convention avec un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des rachats d'actions de la Société. Aux termes de cette convention, le prestataire pourra acheter des actions de la Société au prix unitaire maximal de 1 euro, pour un montant maximal de 1 000 000 d'euros, aux dates qu'il jugera opportunes dans le respect de la réglementation applicable, pendant la durée du programme de rachat d'actions.

1.5 Cession de la filiale EMME Deutschland GmbH

Le 19 juin 2018, Claranova a cédé les titres et créances de sa filiale EMME Deutschland GmbH à sa filiale Avanquest Software SAS, pour un montant de 13 milliers d'euros.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euros sauf information contraire.

Il est à noter que les exercices 2016-2017 et 2017-2018 ne sont pas comparables en raison de l'apport partiel d'actif de l'activité logicielle par Claranova à la société Avanquest Software SAS en date du 1er juin 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2016-07 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Claranova a appliqué à compter de l'exercice 2017-2018 le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers et aux opérations de couverture de change. Les modalités de l'application de ce règlement sont précisées dans les notes 2.5 et 20.4.

Ce changement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

2.2 Immobilisations corporelles

2.2.1 Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

2.2.2 Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| ● agencements et installations linéaires | 10 ans ; |
| ● mobilier de bureau linéaire | 7 et 10 ans ; |
| ● matériel informatique linéaire | 3, 4 et 5 ans. |

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation.



2.3 Immobilisations financières

2.3.1 Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- capitaux propres ;
- plus-values latentes ;

- rentabilité ;
- éléments prévisionnels ;
- utilité pour l'entreprise ;
- valeur de marché.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

2.3.2 Autres immobilisations financières

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05, les écarts de change ont été enregistrés en fonction de la nature du risque couvert selon le principe de symétrie. Les écarts de change sur créances et dettes commerciales sont reclassés en résultat d'exploitation sous les rubriques « Autres produits » et « Autres charges ».

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

2.7 Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont destinées à couvrir des charges probables ou certaines qui devront être supportées ultérieurement par l'entreprise. Les provisions sont constituées, revues et ajustées

pour refléter la meilleure estimation à la date de clôture. Elles concernent principalement les provisions pour charges patronales sur les attributions d'actions gratuites, restructuration et litige.

2.8 Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE)

Les ORNANE ont été émises au pair et seront remboursables au pair. Par conséquent, les obligations ont été comptabilisées en autre emprunt obligataire pour sa totalité.

Les frais d'émission de l'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont constatés à l'arrêté des comptes.

2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose de la vente de prestations de services d'assistance administrative et de stratégie de développement aux filiales du Groupe dans le cadre de l'activité d'animation de Claranova. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires dépendent de la nature des prestations. Lorsqu'il s'agit de prestations de services d'assistance administrative, le

chiffre d'affaires est pris en compte lors de la réalisation des prestations.

Dans le cadre d'opérations spécifiques de stratégie de développement, le chiffre d'affaires est pris en considération lors de l'aboutissement du projet.

Note 3 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes annuels 2017-2018 ont été arrêtés par le Directoire du 28 septembre 2018.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 19.7 aux états financiers sociaux relative au risque de liquidité.

La préparation des états financiers de la Société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2018 concernent les évaluations retenues des titres de participation.

Notes sur le compte de résultat

Note 4 Chiffre d'affaires

Répartition par zone géographique (en milliers d'euros)	Montant
France	837
États-Unis	360
Grande-Bretagne	
Allemagne	
Autres pays d'Europe	
Autres pays	
TOTAL	1 197

Note 5 Analyse du résultat financier

Le résultat financier dégage un bénéfice de 1,9 million d'euros, contre un bénéfice de 57,6 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est principalement composé du résultat de change net des dotations et reprises de provision pour pertes de change représentant un gain de 1,9 million d'euros.

Note 6 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 0,6 million d'euros, contre un bénéfice de 0,4 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement :

- des frais de restructuration financière et opérationnelle (0,2 million d'euros) ;

- des projets de fusions et acquisitions non aboutis (0,2 million d'euros) ;
- d'un abandon de créances en faveur de sa filiale myDevices (0,1 million d'euros) ;
- des pénalités (0,1 million d'euros).

Note 7 Dépenses et charges somptuaires (article 39-4 du CGI)

Les comptes sociaux de Claranova SA ne font pas apparaître de dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, ce qui correspond à une charge théorique d'impôt nulle.



Note 8 Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (articles 39-5 et 223 quinquies du CGI)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, notre Société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

Note 9 Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société Claranova SA étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été enregistrée. Le produit d'impôt comptabilisé correspond au crédit d'impôt famille.

Compléments d'information relatifs à l'actif du bilan

Note 10 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2017	Acquisitions	Fusion, cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2018	Amortissements et provisions 30/06/2018	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Titres de participation	64 613	23 040		87 653	148	87 505	64 465
Créances rattachées à des participations	4 906	9 264	12 755	1 415		1 415	4 365
Prêts	90	3		93		93	90
Prêts, autres immo. financ.	0	1		1		1	0
TOTAL	69 609	32 308	12 755	89 162	148	89 014	68 920

L'augmentation du poste « Titres de participation » concerne la filiale Avanquest Software. Claranova a procédé à deux augmentations de capital de cette filiale par compensation de créance pour une valeur globale de 23 millions d'euros.

Le flux « Cessions, virements de poste à poste » du poste « Créances rattachées à des participations » fait suite à la réorganisation juridique du Groupe avec la cession de la filiale Avanquest North America détenue par la holding Avanquest America et la cession de la filiale EMME Deutschland à Avanquest Software.

En application des principes décrits dans la note 2 aux états financiers sociaux, la Société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales.

Le poste « Prêts » correspond à la participation à l'Effort Construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée à *minima* pour cinq ans.

Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » correspond au dépôt de garantie.

Note 11 Amortissements et dépréciations

Amortissements

Aucun amortissement n'est pratiqué

Dépréciations

(en milliers d'euros)	Provisions 01/07/2017	Dotations	Reprises	Provisions 30/06/2018
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets	0			0
Immobilisations financières				
Titres de participation	148			148
Autres immobilisations financières	541		541	0
TOTAL	689	0	541	148

Note 12 Détail des autres créances

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018
Personnel & organismes sociaux	9
Impôt sur les sociétés ⁽¹⁾	452
Taxe sur la valeur ajoutée	376
Autres impôts, taxes et versements assimilés	32
Comptes courants Groupe & associés	1377
Créances sur cession ⁽²⁾	334
Divers	524
TOTAL AUTRES CRÉANCES	3 104

(1) Le poste Impôt sur les sociétés est composé des crédit d'impôt recherche 2016-2017, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016-2017 et crédit impôt famille 2017.

(2) La créance sur cession est le complément de prix à percevoir dans le cadre de la cession de la filiale Avanquest Publishing Software Ltd. Il est à noter que 0,2 million d'euros est exigible au-delà d'un an.

Note 13 Échéance des créances

Le montant des créances dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à 4 649 milliers d'euros et se décompose en :

- créances de l'actif circulant : 4 063 milliers d'euros dont 1 128 milliers d'euros de créances clients et 1 377 milliers d'euros de comptes courants ;
- charges constatées d'avance : 586 milliers d'euros.

Le montant des créances dont l'échéance est à plus d'un an s'élève à 1 679 milliers d'euros et comprend :

- créances de l'actif immobilisé : 1 508 milliers d'euros dont 1 415 milliers d'euros de créances rattachées à des participations ;
- créances de l'actif circulant : 171 milliers d'euros.

Note 14 Détail des produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2018
Immobilisations financières	
Prêts Effort construction	10
Clients & comptes rattachés	
Factures à établir	1 031
Autres créances	
TVA à régulariser	131
Autres postes de créances	25
TOTAL	1 197

Note 15 Détail des charges constatées d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2018
Maintenance	12
Honoraires	88
Cotisations	38
Charges financières	443
Autres	6
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	587

Note 16 Détail des charges à répartir

Montant net au 01/07/2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net au 30/06/2018
	1 258	8	1 250

Ce poste est composé des frais d'émission de l'emprunt obligataire ORNANE. La charge est répartie linéairement sur la durée de l'emprunt, soit du 19 juin 2018 au 1^{er} juillet 2023.

Compléments d'information relatifs au passif du bilan

Note 17 Capitaux propres

17.1 Capital social

Au 30 juin 2018, le capital social de la société Claranova SA est composé de 393 613 788 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie.

17.2 Évolution du nombre d'actions et du capital social

	Unités	Montant en euros
Au 30 juin 2017	375 318 555	37 531 855,50
Stock-options exercées	18 295 233	1 829 523,30
Au 30 juin 2018	393 613 788	39 361 378,80

Le nombre d'actions auto-détenues a évolué comme suit :

	Unités
Au 30 juin 2017	139 791
Programme de rachat d'actions	55 000
Au 30 juin 2018	194 791

17.3 Autres titres donnant accès au capital

Plans d'actions gratuites

Faisant usage des autorisations conférées par l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, le Directoire a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'actions gratuites le 13 novembre 2017, attribuant 18 760 000 actions.

Les conditions d'acquisition des actions gratuites ne sont pas remplies à la date de dépôt du présent document de référence.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence (période d'attribution sur un an) et des performances boursières ou de niveau de croissance annuel du chiffre d'affaires. La période d'acquisition du plan du 13 novembre 2017 est toujours en cours au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, le nombre de droits aux actions gratuites acquis dans le cadre de ces plans est nul.

Plans de stock-options

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 30 novembre 2015 à mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales.

Au 30 juin 2018, 440 694 options de souscription sont toujours en circulation.

Plans de bons de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 7 juin 2017 à mettre en place un plan d'attribution de bons de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales.



Le 13 novembre 2017, le Directoire a mis en place un plan de bons de souscription d'actions, attribuant 3 752 224 actions aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de Claranova. Chaque bon peut être acheté pour une valeur de 0,36 euro, et donne droit à l'achat d'une action Claranova pour 0,61 euro, et ce pour une durée de 10 ans à partir de la date d'attribution, soit jusqu'au 12 novembre 2027.

Au 30 juin 2018, aucun bon de souscription n'a été acheté par les bénéficiaires.

OBLIGATIONS A OPTION DE REMBOURSEMENT EN NUMÉRAIRE ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES

Le 19 juin 2018, Claranova a émis 26 363 636 Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes, à échéance 1^{er} juillet 2023. Au 30 juin 2018 aucune ORNANE n'a fait l'objet d'une conversion anticipée.

En supposant que tous les droits rattachés aux options et aux actions gratuites deviennent exerçables et soient exercés, le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 2 295 291,80 euros.

Il est à noter que ce nombre ne tient pas compte de l'émission d'ORNANE de juin car à la date du présent document de référence, la société n'a pas décidé de la méthode de remboursement des obligations. De plus, au 30 juin 2018, au vu du cours de l'action, si la conversion anticipée des ORNANE avait été demandée par les souscripteurs, Claranova aurait été dans l'obligation de les rembourser en numéraire.

Le capital social serait ainsi porté de 39 361 378,80 euros à 41 656 670,60 euros, soit une augmentation de 5,83 % étalée dans le temps entre 2018 et 2027.

17.4 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Au 30/06/2018
Capitaux propres au 30/06/2017	81 955
Augmentation du capital et prime d'émission	2 049
Résultat de l'exercice	(4 604)
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2018	79 400

Note 18 Provisions

(en milliers d'euros)

	Provisions 30/06/2017	Dotations exploit.	Dotations financières	Dotations except.	Reprises exploit.	Reprises financières	Reprises except.	Utilisation	Provisions 30/06/2018
Provisions pour risques de change	481	-	517	-	1	480	-	14	517
Provisions pour charges	-	2 989	-	-	-	-	-	-	2 989
TOTAL	481	2 989	517	0	1	480	0	14	3 506

Les provisions pour charges concernent les charges patronales relatives aux attributions d'actions gratuites, cette provision est comptabilisée en charge de personnel conformément aux recommandations comptables.

Note 19 Dettes financières

Au 30 juin 2018, l'échéance des dettes financières est la suivante :

(en milliers d'euros)

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	29 048		48	29 000
Autres dettes financières	42	42		
Concours bancaires courants	0			
Instruments financiers passifs	0			
Intérêts courus non échus	1	1		
TOTAL	29 091	43	48	29 000

19.1 Autres emprunts obligataires

Claranova a émis un emprunt obligataire de 29 millions d'euros en juin 2018 à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes à échéance du 1^{er} juillet 2023.

Il porte intérêts à taux fixe de 5 % payable annuellement. La valeur nominale des obligations est fixée à 1,10 euro.

Il a pour but de financer d'une part la prise de contrôle du groupe composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware par sa division Avanquest et d'autre part pour couvrir les besoins de financement futurs de Claranova.

19.2 Ligne de crédit

Claranova n'a contracté aucun crédit bancaire.

19.3 Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 42 milliers d'euros sont entièrement composées de comptes courants.

19.4 Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes de prestations de services à ses filiales en dollars américains aux États-Unis et en livres sterling en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursements d'emprunts dans cette monnaie.

La Société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la Société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours du budget. Au 30 juin 2018, aucun instrument de couverture n'a été mis en place.

19.5 Risque de taux d'intérêt

La Société a émis un emprunt obligataire à taux fixe de 5 % le 19 juin 2018. Au 30 juin 2018, la Société n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt.

19.6 Risque sur les actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

La Société ne détient que 194 791 de ses propres actions au 30 juin 2018, et n'a ainsi qu'une très faible exposition au risque sur les actions.

19.7 Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Le 19 juin 2018, la Société a émis un emprunt obligataire pour 29 millions d'euros, pour un montant de trésorerie nette des frais d'émissions et autres frais financiers de 27,7 millions d'euros. De ce fait, la Société estime son risque de liquidité assez faible.

Note 20 Échéance des dettes

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 3 003 milliers d'euros et les dettes à plus d'un an à 29 048 milliers d'euros. Ces dernières correspondent à l'emprunt obligataire.

Note 21 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le tableau décomposant à la clôture des derniers exercices le solde des dettes fournisseurs et des créances clients par échéance.



21.1 Dettes fournisseurs au 30 juin 2018

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

(montant en euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	33	27	4	7	16	54
Montant total des factures concernées (TTC)	362 071,75	50 823,89	150 141,06	68 794,96	16 919,93	286 679,84
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4,58 %	0,64 %	1,90 %	0,87 %	0,21 %	3,63 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

Dettes fournisseurs au 30 juin 2017

(montant en euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	91	37	2	2	30	71
Montant total des factures concernées (TTC)	458 048,39	150 260,21	2 256,20	566,86	17 719,96	170 803,23
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,79 %	0,91 %	0,01 %	0,00 %	0,11 %	1,04 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

21.2 Créances clients au 30 juin 2018

Article D. 441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

(montant en euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1	0	0	0	7	7
Montant total des factures concernées (TTC)	1 766,42				94 719,45	94 719,45
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0,05 %				2,42 %	2,42 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

Créances clients au 30 juin 2017

(montant en euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7	2	2	4	90	98
Montant total des factures concernées (TTC)	647 693,55	129 961,44	84 955,79	192 381,67	2 973 915,40	3 381 214,30
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,97 %	0,80 %	0,52 %	1,18 %	18,24 %	20,74 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures						0

Il est précisé que le chiffre d'affaires retenu de l'exercice (TTC) comprend les transferts de charges.

Note 22 Détail des charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30/06/2018
Autres emprunts obligataires	
Intérêts courus	48
Emprunts et dettes financières	
Intérêts courus	43
Fournisseurs et comptes rattachés	
Factures à recevoir	831
Dettes fiscales & sociales	824
Autres dettes	130
TOTAL	1 876

Note 23 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

<i>Nature des écarts (en milliers d'euros)</i>	Montant actif - perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif - gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	368		368	
Sur créances	149		149	12
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation				
Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	517		517	12

Note 24 Transferts de charges

Les transferts de charges correspondent principalement aux charges supportées par Claranova pour le compte de ses filiales et refacturées dans le cadre de son exploitation.

Note 25 Autres dettes

Le montant des autres dettes comprend principalement les CIR (crédit impôt recherche) et CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) couvrant l'année 2016 et la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 à reverser à Avanquest Software (449 milliers d'euros) dans le cadre de l'apport partiel d'actif lors de leur encaissement.

Note 26 Engagements hors bilan

26.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Au 30 juin 2018, il n'existe aucune clause de complément de prix potentiellement applicable à la charge de Claranova SA.



26.2 Engagements de garanties donnés

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Arvix LLC	31/10/2014	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice : Maximum : 22 000 000 d'euros Minimum : 3 300 000 euros	Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les « déclarations fondamentales ») : 15 % du prix de cession ; Violation d'une obligation pesant sur le vendeur : 50 % du prix de cession ; Violation des « déclarations fondamentales », celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales : le prix de cession ; En cas de droit pour l'acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude : pas de plafond. Prix de cession = 22 000 000 d'euros	Toute demande : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivant le closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) ; Créance fiscale : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) ; Garantie liée aux « déclarations fondamentales » : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Édition Multimédia Électronique (EMME) – Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SFPI	17/02/2015	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250 000 euros, sauf concernant les préjudices liés : (i) aux litiges prud'homaux en cours ; et (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'acquéreur préalablement à cette date.	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : ■ en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; ■ en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.
ProcessFlows (UK) Ltd	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	Minimum : 4 000 000 d'euros Maximum : 5 350 000 euros + intérêts sur maximum 350 000 euros	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 livres sterling. Plancher : 50 000 livres sterling (sauf en cas de fraude).	Toute demande : 1 an à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	750 000 livres sterling, auxquelles s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out. Plancher : ■ 2 500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique ; ■ 25 000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Toute demande : 2 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.
filiales canadiennes portant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware	26/03/2018	Contrat d'achat d'actions	Garantie liée à un emprunt pour financer l'achat des titres	N/A	Avanquest Software SAS et Claranova SA se sont engagés à contracter un emprunt de 20 millions de dollars américains dans le cadre du financement de l'achat de 50,1 % des actions du Groupe composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware avant le 31 mars 2019. Claranova SA s'est portée garante de ce financement qui devra être réalisé au niveau de la filiale canadienne Avanquest Canada Inc.

26.3 Nantissements donnés

Il n'existe pas de nantissements donnés au 30 juin 2018.

26.4 Engagement en matière de crédit-bail

Claranova n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

26.5 Indemnités de départ à la retraite

À leur départ à la retraite, certains salariés de la Société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 56 milliers d'euros au 30 juin 2018. L'impact sur l'exercice est un eperte de 14 milliers d'euros due au coût des services rendus. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,55 % ;
- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 à 5 % suivant l'âge.

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

La Société ne constitue pas de provision au titre des droits théoriquement acquis mais prend en charge le coût de départ à la retraite effectif des salariés au cours de l'exercice de survenance du départ.

26.6 Engagements et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est aujourd'hui seulement valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Le complément de prix lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd, lié aux profits futurs, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise. Ce complément de prix est calculé à chaque date d'anniversaire pendant 3 ans jusqu'au 30 avril 2019.

Les abandons de créance réalisés par Claranova SA à l'égard de sa filiale Avanquest America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,3 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune selon des critères de rentabilité ou de cession de filiale matérielle.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediaclip en mars 2017, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediaclip. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadiens.

Dans le cadre du contrat d'achat par la division Avanquest des 50,1 % du groupe canadien composé des activités Upclick, SodaPDF et Adaware, Claranova bénéficie d'une garantie du tiers ASIA Advisors de se substituer à son engagement envers les vendeurs à hauteur de 12 millions d'euros si le Groupe ne parvenait pas à emprunter la somme nécessaire avant le 31 mars 2019.

Note 27 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le groupe Claranova publiant des comptes consolidés, veuillez vous référer aux informations présentes dans le document de référence au 30 juin 2018.

Note 28 Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Liées au 30/06/2018	Participation au 30/06/2018
Immobilisations financières nettes	88 921	0
Créances nettes	2 505	0
Dettes	508	0
Produits financiers	199	0
Charges financières	0	0



Note 29 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part dividendes	Val. brute titres Val. nette titres	Prêts, avances cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Avanquest America Inc.				59 824 459	15 155 385		
2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808 – USA	24 395 128	13 948 814	100 %	59 824 459		125 902 707 ⁽¹⁾	(49 043 668) ⁽¹⁾
Avanquest Software SAS				27 680 857	662 669		
89/91, bd National 92250 La Garenne-Colombes – France	25 840 490	1 910 045	100 %	27 680 857		37 198 661 ⁽²⁾	(5 152 187) ⁽²⁾
PARTICIPATIONS							
Antvoice SAS				148 000			
28, rue du Sentier 75002 Paris – France	ND		1,7 %	-			

(1) Données consolidées intégrant les sociétés PlanetArt UK Ltd, PlanetArt LLC, FreePrints India Ltd, Avanquest China Ltd, myDevices Inc. et Avanquest America Holding, LLC. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

(2) Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America Inc., Avanquest Deutschland GmbH, Avanquest Iberica SL, Avanquest UK Ltd, PC Helpsoft, Avanquest Canada Inc., Avanquest Canada Holding Inc. et EMME Deutschland GmbH. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

Claranova SA est l'entité consolidante du groupe Claranova.

Note 30 Impôts

30.1 Allègement ou accroissement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2018	IS et contributions correspondantes *
Provision perte de change	517	172
Écart conversion passif	12	4
Déficit reportable	6 293	2 098
Allègement net	6 822	2 274

* Taux d'IS retenu : 33 1/3 %.

Suite à l'apport partiel d'actif, une demande d'agrément pour les transferts de déficit liés à l'activité logicielle à la filiale Avanquest Software SAS est en cours pour un montant de 56,1 millions d'euros.

30.2 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Claranova a enregistré un crédit d'impôt recherche pour 72 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2017. Il a été apporté en intégralité à Avanquest Software dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

30.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Claranova a enregistré au titre de l'année calendaire 2017 un CICE de 29 milliers d'euros, enregistré en déduction des charges de personnel. Le CICE sera utilisé par la Société conformément aux dispositions des textes en vigueur, à savoir : le financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et la reconstitution du fonds de roulement. Il a été apporté en intégralité à Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

30.4 Crédit impôt famille

Claranova a enregistré un crédit d'impôt famille de 2 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2017.

Note 31 Procès et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Note 32 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille

Le nombre d'actions propres acquises entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres et du contrat de liquidité s'élève à 55 000 actions.

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/2018	Valeur totale d'achat en milliers d'euros	Valeur en milliers d'euros au 30/06/2018
Actions propres	194 791	62	169
TOTAL	194 791	62	169

Note 33 Événements postérieurs à la clôture

33.1 Acquisition par la division Avanquest, portée par la filiale Avanquest Software SAS, d'un groupe de sociétés canadiennes

Le 1^{er} juillet 2018, la division Avanquest a finalisé l'acquisition des sociétés canadiennes regroupant les activités Upclick, SodaPDF et Adaware. Basé au Canada, ce groupe de sociétés du secteur de l'Internet, est présent dans la plupart des pays et positionné sur les trois activités suivantes :

- la gestion de transactions e-commerce grâce à Upclick, une des plateformes les plus modernes au monde ;
- la gestion documentaire et les applications PDF avec Lulu Software, acteur majeur de solutions PDF dans le monde au travers de sa solution SodaPDF ;

- la sécurité Internet avec les solutions antivirus et de sécurisation Adaware connues mondialement.

La prise de contrôle de ce groupe de sociétés à hauteur de 50,01 % par Avanquest Canada Inc., filiale détenue indirectement à 100 % par Avanquest Software SAS, est réalisée sur la base d'un paiement de 27 millions d'euros. Par ailleurs, les actionnaires minoritaires du groupe canadien auront la possibilité de convertir leur participation résiduelle en titres Avanquest sur la base de ratios évoluant en fonction de l'atteinte de conditions de performance.

Note 34 Autres informations

34.1 Effectif de l'entreprise

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 5,5 personnes, contre 51 en 2016-2017 suite au transfert du personnel de l'activité Software vers l'entité Avanquest Software SAS au 1^{er} juin 2017. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	0
Ingénieurs et cadres	3,5
Dirigeants	2
TOTAL	6

34.2 Rémunération allouée aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations, avantages en nature et honoraires versés aux membres des organes de direction et d'administration de la société Claranova SA au titre de leurs mandats s'élève à 1 086 milliers d'euros.

Il a été versé une somme de 112 milliers d'euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice. Les jetons de présence sont versés trimestriellement.

34.3 Transactions avec les parties liées

En dehors des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration et des engagements hors bilan, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées.



8.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2018

À l'Assemblée Générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui mentionne la première application du règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers et aux opérations de couverture de change.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié	<p>Au 30 juin 2018, la valeur nette des titres de participation et des créances rattachées s’élève à K€ 88.920.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.3 « Immobilisations financières » du paragraphe Note 2 « Principes, règles et méthodes comptables », les titres de participation sont valorisés à leur valeur d’acquisition ou à leur valeur d’apport.</p> <p>À la clôture de l’exercice, la valeur des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants est rapprochée d’une estimation à la valeur d’usage. Lorsque la valeur d’usage est inférieure à la valeur d’acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à la hauteur de la différence.</p> <p>La valeur d’usage peut être estimée en prenant en compte les capitaux propres, les plus-values latentes, les éléments prévisionnels, etc. L’évaluation des titres de participation et des créances rattachées requiert donc l’exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Nous avons donc estimé que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l’audit.</p>
Notre réponse	<p>Nos procédures d’audit ont consisté à contrôler la valeur d’usage retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres.</p> <p>Ainsi, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ obtenir des justificatifs externes de la valeur d’usage retenue, lorsqu’ils étaient disponibles, tels que des rapports d’évaluation externe ou des contrats avec les investisseurs justifiant une valeur de marché ; ■ comparer les hypothèses retenues avec celles auxquelles nous nous attendions, compte tenu des valeurs de marché lorsqu’elles étaient disponibles ; ■ vérifier les formules de calcul utilisées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l’article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l’établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l’exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique d’achat ou d’échange, fournies en application des dispositions de l’article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l’identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Claranova par votre assemblée générale du 12 février 1998 pour le cabinet APLITEC et du 29 novembre 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2018, le cabinet APLITEC était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2006.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC
Stéphane Lambert

ERNST & YOUNG et Autres
Franck Sebag



8.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice						
Capital social (en euros)	39 361 379	37 531 856	37 531 856	37 498 256	27 354 441	18 992 574
Nombre d'actions						
ordinaires	393 613 788	375 318 555	375 318 555	374 982 555	27 354 441	18 992 574
à dividende prioritaire						
Nombre maximum d'actions à créer						
■ par conversion d'obligations	26 363 636		0	0	867 335	867 335
■ par droit de souscription	22 952 918	19 395 927	915 000	4 300 167	4 936 667	3 122 583
Opérations et résultats (chiffres en euros)						
Chiffre d'affaires hors taxes	1 197 318	14 446 085	18 235 344	26 741 425	28 528 645	20 098 629
Résultat avant impôts, participation, dotations, amortissements et provisions	(13 685 554)	(5 367 984)	(19 796 678)	(37 237 144)	(8 337 662)	5 348 047
Impôts sur les bénéfices	(6 937)	(208 470)	(260 993)	(205 876)	(262 172)	(214 312)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Dotations, amortissements et provisions	(9 074 282)	(58 409 973)	(4 157 557)	(37 004 079)	27 036 015	50 006 320
Résultat net	(4 604 335)	53 250 459	(15 378 128)	(27 189)	(35 111 505)	(44 443 961)
Résultat distribué					-	-
Résultat par action (chiffres en euros)						
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	(0,03)	(0,01)	(0,05)	(0,1)	(0,3)	0,29
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	(0,01)	0,14	(0,04)	0	(0,3)	(2,34)
Dividende attribué	-	-	-	-	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés	6	51	70	86	96	69
Masse salariale (en euros)	1 195 590	3 710 465	3 681 625	3 915 700	4 965 985	3 917 495
Sommes versées en avantages sociaux (en euros) (sécurité soc., œuvres sociales...)	3 571 959	2 070 375	1 824 908	1 966 522	2 446 671	2 060 604

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations mentionnées par les différentes rubriques de l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
1 Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables de l'information	7.1.1	114
1.2 Attestation du responsable	7.1.2	114
2 Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	7.2.1, 7.2.2	115
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte par les informations financières historiques	7.4	116
3 Informations financières sélectionnées		
Informations financières historiques	Présentation du Groupe	4
	1.1	10
	8.6	142
Informations financières intermédiaires	n.a.	n.a.
4 Facteurs de risques	4	87
5 Informations concernant l'émetteur		
5.1 <i>Histoire et évolution de la Société</i>		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	5.1	94
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1	94
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1	94
5.1.4 Siège social, forme juridique et réglementation s'appliquant à la Société	5.1	94
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société	Présentation du Groupe	4
	2.5 note 1	30
	8.4 note 1	122
5.2 <i>Investissements</i>		
5.2.1 Description des principaux investissements ayant été réalisés par la Société	2.5 note 30	58
5.2.2 Description des investissements de la Société en cours de réalisation et leur localisation géographique	2.5 note 30	59
5.2.3 Informations relatives aux investissements que la Société projette de réaliser	2.5 note 30	59
6 Aperçu des activités		
6.1 <i>Principales activités</i>		
6.1.1 Description des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	Présentation de la Société	4
	1.2	12
	1.3	14
6.1.2 Présentation des nouveaux produits/services lancés sur le marché	1.3	14
6.2 Principaux marchés	Présentation de la Société	4
	1.3	14
6.3 Événements exceptionnels	1.3	14
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	4	87
6.5 Éléments fondant la position de l'émetteur s'agissant de sa position concurrentielle	1.3	14
7 Organigramme		
7.1 Description du Groupe	Présentation du Groupe	4
7.2 Liste des filiales	Présentation du Groupe	4
	2.5 note 2	32
	8.4 note 29	136

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
8 Propriétés immobilières, usines et équipements		
Immobilisations corporelles	2.5 note 16	44
Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	2.5 note 30.4 6.2	59 108
9 Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	1.1	10
9.2 <i>Résultat d'exploitation</i>		
9.2.1 Événements ayant impactés le revenu d'exploitation de l'émetteur	1.2, 1.3	12
9.2.2 Explications justifiant le changement important du chiffre d'affaires net et/ou des produits nets	1.1, 1.2, 1.3	10
9.2.3 Présentation des facteurs et stratégies économique, gouvernementale, budgétaire, monétaire ou politique ayant eu un impact ou pouvant avoir un impact sur les opérations de l'émetteur	4	87
10 Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations portant sur les capitaux de la Société	5	93
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	2.3 2.5 note 20	28 46
10.3 Informations portant sur les conditions d'emprunt et la structure financière de l'émetteur	1.4.2 2.5 note 23 8.4 note 19	20 50 130
10.4 Informations relatives à l'existence d'éventuelles restrictions affectant l'utilisation des capitaux et pouvant avoir un impact sur l'émetteur	1.4.3	20
10.5 Sources de financement attendues et rendues nécessaires pour que la Société puisse respecter ses engagements	1.4.4	20
11 Recherche et développement, brevets et licences	2.5 note 30	58
12 Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.5	21
12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	1.5 2.5 note 30	21 58
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	n.a.
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	3.1	64
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	3.1.1	64
15 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	3.3	75
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.3.2	77
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	3.1.1	64
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	3.4.1 3.6	80 83
16.3 Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Nominations et des Rémunérations	3.1.3	69
16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	3	63
17 Salariés		
17.1 Nombre de salariés	2.5 note 30 8.4 note 34	58 137
17.2 Participations et stock-options	2.5 note 21 5.3	46 96
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	5.3.8	99
18 Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	5.4.1 5.2.6	100 95
18.2 Existence de droits de vote différents	5.2.3	95
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur	5.4.2	101
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	n.a.	n.a.
19 Opérations avec des apparentés	3.6	83

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
20	Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	1.1 2.1 à 2.4 8.1 à 8.3
		10 26-29 120-121
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	n.a.
20.3	États financiers	2.1 à 2.5 8.1 à 8.4
		60 138
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	2.6 8.5
20.5	Date de clôture du dernier exercice comptable	
		1
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	5.5
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.2.4 8.4 note 31
		101 91 137
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2.5 note 30
		58
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	5.3
21.2	Actes constitutifs des statuts	5.2
		96 94
22	Contrats importants	7.5
		117
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
		n.a.
24	Documents accessibles au public	7.6
		117
25	Informations sur les participations	8.4 note 29
		136

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec le rapport de gestion

Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Directoire de la Société, telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
1 Informations sur l'activité de la Société		
1.1 Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la Société, de chaque filiale et du Groupe	Présentation de la Société 1	4 10
1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du Groupe	1	10
1.3 Faits marquants de l'exercice de la Société et/ou du Groupe	1.2 2.5 Note 1 8.4 Note 1	12 30 122
1.4 Évolution prévisible de la Société et/ou du Groupe et ses perspectives	1.5	21
1.5 Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du Groupe	1.1	10
1.6 Événements post-clôture de la Société et du Groupe	2.5 Note 29 8.4 Note 33	56 137
1.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	2.5 Note 23 8.4 Note 19	50 130
1.8 Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe	4	87
1.9 Informations sur la recherche et développement de la Société et du Groupe	2.5 Note 30	58
1.10 Succursales	n.a.	n.a.
1.11 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en oeuvre une stratégie bas-carbone	6.2.5	109
1.12 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.2.2	73
2 Informations juridiques, financières et fiscales de la Société		
2.1 Répartition et évolution de l'actionnariat	5.4	100
2.2 Nom des sociétés contrôlées	2.5 Note 2	32
2.3 Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société et part du capital qu'elles détiennent	n.a.	n.a.
2.4 Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n.a.	n.a.
2.5 Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées	n.a.	n.a.
2.6 Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions)	5.3.7	98
2.7 État de la participation des salariés au capital social	5.3.8 5.4	99 100
2.8 Mention des ajustements éventuels : ■ pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions ; ■ pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	n.a.	n.a.
2.9 Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	5.5	101
2.10 Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement	8.4 Note 8	126
2.11 Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	8.4 Notes 20 et 21	131
2.12 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n.a.	n.a.

Rubriques	Document de référence	
	Chapitre	Page
3 Informations portant sur les mandataires sociaux		
3.1 En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Directoire a pris la décision : <ul style="list-style-type: none"> ■ soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ; ■ soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée) 	2.5 Note 21	46
3.2 État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	3.3.1	75
3.3 En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Directoire a pris la décision : <ul style="list-style-type: none"> ■ soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ; ■ soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée) 	2.5 Note 21	46
4 Informations RSE de la Société		
4.1 Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et l'usage des biens et services qu'elle produit en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités par la Société	6	103
4.2 Attestation du tiers indépendant sur l'information sociale et environnementale	6.5	112
4.3 Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de celle-ci ainsi que sur les conditions de travail des salariés	6.1.3	106
5 Autres informations		
5.1 Le montant des prêts à moins de 2 ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant	n.a.	n.a.
5.2 Information sur les paiements effectués au profit des autorités de chacun des États ou territoires dans lesquels la Société exerce les activités suivantes : l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation ou l'extraction d'hydrocarbures, de houille et de lignite, de minerais métalliques, de pierres, de sables et d'argiles, de minéraux chimiques et d'engrais minéraux, de tourbe, de sel ou d'autres ressources minérales ou en l'exploitation de forêts primaires	n.a.	n.a.
5.3 Tableau des cinq derniers exercices	8.6	142

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance avec rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Table de concordance avec rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations qui constituent le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, telles que définies par les articles L. 225-57 et suivants du Code de commerce.

	Rubriques	Document de référence	
		Chapitres	Pages
1	Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale en cas de modification	n.a.	n.a.
2	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice	3.1.2	66
3	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	3.1.3.2	69
4	Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance	3.1.3.2	69
5	Eventuelles limitations que le Conseil de surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire	3.1.3.2	69
6	Dispositions écartées du code Afep-Medef et raisons pour lesquelles elles l'ont été	3.1.3.2	69
7	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale	3.4.2	80
8	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif avec une filiale de la Société (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)	3.6	83
9	Tableau récapitulatif des délégations de compétence et autorisation en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	3.4.3	81
10	Rémunération des mandataires sociaux	3.3	75
11	Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	5.6	101

Table de concordance avec le rapport financier annuel

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné dans à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document de référence les informations faisant partie du rapport financier annuel.

	Rubriques	Document de référence	
		Chapitres	Pages
1	Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel	7.1.2	114
2	Comptes consolidés	2.1 à 2.5	26-59
3	Comptes sociaux	8.1 à 8.4	120-137
4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	2.6	60
5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	8.5	138
6	Rapport de gestion	Table de concordance	146-147
7	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	Table de concordance	148
8	Descriptif du Programme de rachat d'actions	5.3.7	98

Table de concordance Grenelle II – Décret 225

	Chapitres	Pages
INFORMATIONS SOCIALES		
Emploi		
Effectif total	6.1.1	105
Répartition des salariés par sexe	6.1.1	105
Répartition des salariés par âge	6.1.1	105
Répartition des salariés par zone géographique	6.1.1	105
Embauches-licenciements	6.1.1	105
Rémunérations	6.1.1	105
Organisation du temps de travail		
Organisation du temps de travail	6.1.2	106
Absentéisme	6.1.2	106
Relations sociales		
Organisation du dialogue social	6.1.3	106
Procédures d'informations et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	6.1.3	106
Bilan des accords collectifs	6.1.3	106
Santé sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	6.1.4	107
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé sécurité au travail	6.1.4	107
Accidents du travail maladies professionnelles	6.1.4	107
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	6.1.5	107
Nombre d'heures de formation	6.1.5	107
Égalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	6 (introduction)	104
	6.1.6	107
Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion de personnes handicapées	6.1.6	107
Politique de lutte contre les discriminations	6.1.6	107
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives		
Au respect de la liberté d'association et du droit des négociations collectives	6.1.7	107
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	6.1.7	107
À l'élimination du travail forcé obligatoire	6.1.7	107
À l'élimination effective du travail des enfants	6.1.7	107
ENVIRONNEMENT		
Politique générale en matière environnementale		
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant les démarches d'évaluation et de certification	6.2.1	108
Actions de formation de d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	6.2.1	108
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	6.2.1	108
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	6.2.1	108
Pollution		
Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	6.2.2	108
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	6.2.2	108
Économie circulaire		
Mesures de prévention de recyclage de réutilisation et d'autre forme de récupération et élimination des déchets	6.2.1-6.2.2	108
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	6.2.2	108

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance Grenelle II – Décret 225

	Chapitres	Pages
Utilisation durable des ressources		
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	6.2.4	109
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	6.2.4	109
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	6.2.4	109
Utilisation des sols	6.2.3	109
Changement climatique		
Éléments significatifs d'émissions de gaz à effet de serre généré par l'activité du Groupe, notamment par l'utilisation des biens et services fournis	6.2.5	109
Adaptation aux conséquences du changement climatique	6.2.5	109
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver ou protéger la biodiversité	6.2.6	107
SOCIÉTAL		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
En matière d'emploi et de développement régional	6.3.1	110
Sur les populations riveraines ou locales	6.3.1	110
Sous-traitance et fournisseurs		
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	6.3.2	110
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	6.3.2	110
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société		
Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	6 (introduction)	104
	6.3.3	110
Actions de partenariat ou de mécénat	6.3.3	110
Loyauté des pratiques		
Actions engagées pour prévenir la corruption	6.3.4	110
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	6.3.4	110
Autres actions engagées au titre des droits de l'homme		
Autres actions engagées au titre des droits de l'homme	6.3.5	111

GLOSSAIRE

Adresse IP :

Internet Protocol : numéro d'identification attribué de façon permanente ou provisoire à l'ensemble des machines reliées à Internet.

AMF :

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité publique française indépendante, dotée de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

API :

Application Programming Interface en anglais, interface de programmation applicative en français, est un ensemble normalisé de classes, de méthodes ou de fonctions qui sert de façade par laquelle un logiciel offre des services à d'autres logiciels.

App store :

Plateforme de téléchargement d'applications sur les smartphones, tablettes, etc.

Application :

Logiciel pour téléphone mobile.

ARCEP :

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, une autorité administrative indépendante chargée de réguler les communications électroniques et les postes en France.

Arduino :

Une gamme de cartes à microcontrôleur, cartes électroniques programmables qui utilisent toutes un même logiciel de programmation appelé logiciel Arduino également.

BFR :

Besoin en Fonds de Roulement, somme nécessaire que l'entreprise doit posséder pour payer ses charges courantes en attendant de recevoir le paiement dû par ses clients.

Blockchain :

Technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle.

Bluetooth :

Standard de communication permettant l'échange bidirectionnel de données à très courte distance en utilisant des ondes radio UHF sur une bande de fréquence de 2,4 GHz.

BSA :

Bon de Souscription d'Action, un titre financier permettant de souscrire pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance, à une action.

BtoB :

Business to Business, l'ensemble des activités d'une entreprise visant une clientèle d'entreprises.

BtoC :

Business to Consumer, l'ensemble des architectures techniques et logiciels informatiques permettant de mettre en relation des entreprises directement avec les consommateurs.

Business units :

Centres de profits.

CAF :

Capacité d'autofinancement, l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Cloud :

Ou cloud computing, est l'accès *via* un réseau de télécommunications, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables. Il s'agit donc d'une délocalisation de l'infrastructure informatique.

CNIL :

Commission nationale de l'informatique et des libertés de France, autorité administrative indépendante française. La CNIL est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Datacenter :

Site physique sur lequel se trouvent regroupés des équipements constituant le système d'information de l'entreprise (ordinateurs centraux, serveurs, baies de stockage, équipements réseaux et de télécommunications, etc.). Il peut être interne et/ou externe à l'entreprise, exploité ou non avec le soutien de prestataires.

Développement organique :

Développement de l'activité d'un groupe (mesurée en général par l'évolution de son chiffre d'affaires) qui est due à la conquête de nouveaux clients et non à des acquisitions ayant entraîné une variation du périmètre de l'entreprise.

e-commerce :

En français, commerce électronique, ou commerce en ligne, vente en ligne ou à distance, parfois cybercommerce, l'échange pécuniaire de biens, de services et d'informations par l'intermédiaire des réseaux informatiques, notamment Internet.

Earn-out :

Une clause d'earn-out permet, dans le cadre d'une cession d'entreprise, de fixer une partie du prix payé par l'acquéreur sur les performances futures de l'entreprise.

EBITDA :

En anglais, Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization, intérêts, impôts, désigne le résultat d'une société avant que n'en soient soustraits les intérêts, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients).

EBITDA ajusté :

Résultat opérationnel courant avant impact des dotations aux amortissements, de la production immobilisée, des paiements fondés sur des actions ainsi que des engagements retraite.

Freemium :

Stratégie commerciale associant une offre gratuite, en libre accès, et une offre « Premium », plus haut de gamme, en accès payant.

Goodwill :

Écart d'acquisition correspondant à l'excédent du coût d'acquisition lors d'une prise de contrôle ou d'une fusion, sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Hardware :

Ensemble de l'équipement matériel, mécanique, magnétique, électrique et électronique, qui entre dans la constitution d'un ordinateur, ou des machines de traitement de l'information en général.

IAS :

L'abréviation d'International Accounting Standards. IAS est l'ancien nom des normes comptables internationales. Les normes comptables internationales développées à partir du 1^{er} avril 2001 s'appellent IFRS.

IFRS :

L'abréviation d'International Financial Reporting Standards. Les normes IFRS sont les normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

Internet des Objets (ou IdO, en anglais Internet of Things ou IoT) :

Infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution.

IoT in a Box™ :

Solution tout en un LoRa qui inclut passerelles, capteurs, connectivité et tous composants nécessaires pour une configuration IoT simple.

Jetons de présence :

Rémunération accordée aux membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance de sociétés anonymes.

LoRa™ :

Technologie de télécommunication sans fil à longue portée, déployée dans les réseaux bas débit LoRaWAN dans le cadre de l'Internet des Objets.

MiddleNext :

Association professionnelle française indépendante exclusivement représentative des valeurs moyennes cotées. Créée en 1987, MiddleNext fédère et représente exclusivement des sociétés cotées sur Euronext et Alternext, tous secteurs d'activité confondus.

Monétisation trafic sur Internet :

Valorisation d'audience d'un site Internet ou d'une application mobile en la transformant en revenus *via* le caractère payant d'une application, l'accès payant au contenu d'un site, l'instauration d'un modèle freemium, l'affiliation, la monétisation publicitaire ou tout autre moyen permettant d'en retirer des revenus.

OPCVM :

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières, un portefeuille dont les fonds investis sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers.

Résultat opérationnel :

Résultat calculé à partir du résultat opérationnel courant, duquel sont soustraits les autres produits et charges opérationnels non courants.

Résultat opérationnel courant :

Résultat calculé à partir du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation courants, desquels sont soustraits les charges d'exploitation courantes.

ROC normalisé

Résultat Opérationnel Courant normalisé : correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, et des dotations aux amortissements.

L'EBITDA ajusté utilisé précédemment retraitait en plus de ces éléments l'impact des indemnités retraite. Étant donné que les indemnités retraite correspondent à des charges de personnel obligatoires et récurrentes, il a été décidé d'utiliser le ROC normalisé, intégrant ces indemnités retraite, comme indicateur de suivi de la rentabilité opérationnelle des différentes activités en lieu et place du précédent indicateur, considéré comme moins pertinent.

Retail :

Activité de commerce de détail.

Royalties :

Redevance, paiement qui doit avoir lieu de manière régulière, en échange d'un droit d'exploitation (brevet, droit d'auteur, droit des marques) ou d'un droit d'usage d'un service.

RSE :

Responsabilité Sociale des Entreprises, regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable (social, environnemental et économique).

SaaS :

Software as a Service, concept qui permet aux entreprises de s'abonner à un logiciel à distance au lieu de l'acquérir et de devoir l'installer sur leur propre matériel informatique.

Sigfox :

Réseau de communication longue portée et à bas débit permettant de faire de la communication de données de taille réduite entre des objets sans utiliser la téléphonie mobile.

Société anonyme (SA) :

Société de capitaux, ainsi dénommée car sa dénomination sociale ne révèle pas le nom des actionnaires dont elle peut même ignorer l'identité lorsque les titres de la société sont au porteur.

Société anonyme de type « moniste » :

Société anonyme gérée par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs.

Société anonyme de type « dualiste » :

Société anonyme gérée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Software :

Logiciel, l'ensemble des moyens d'utilisation, programmes, procédures, documentation d'un système informatique.

Stock-option :

Droit attribué à un salarié de pouvoir acheter des actions de son entreprise à un prix fixé à l'avance (appelé prix d'exercice), avec une décote par rapport au cours de Bourse du moment de l'attribution et dans un délai déterminé.

TCP/IP :

L'ensemble des protocoles utilisés pour le transfert des données sur Internet. Cet ensemble est souvent appelée TCP/IP, d'après le nom de ses deux premiers protocoles : TCP (Transmission Control Protocol) et IP (Internet Protocol).

Ultrabooks :

Ordinateur portable de très petite taille et de haute performance.

Valorisation post-money :

Valorisation après une levée de fonds.

Valorisation pre-money :

Valorisation avant la levée de fonds.

VPN :

Virtual Private Network (réseau privé virtuel), une technologie qui permet d'établir une connexion Internet sécurisée à travers un tunnel virtuel crypté.



claranova™

Immeuble Vision Défense - 89-91, boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

T +33 1 41 27 19 75 - @ contact@claranova.com - www.claranova.com

SA au capital de 39 361 378,80 €- RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 7010Z - TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625